PLF 2015 - EXTRAIT DU BLEU BUDGÉTAIRE DE LA MISSION : ACTION EXTÉRIEURE DE L'ÉTAT

Version du 07/10/2014 à 08:38:43

PROGRAMME 105 : ACTION DE LA FRANCE EN EUROPE ET DANS LE MONDE

MINISTRE CONCERNÉ : LAURENT FABIUS, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET DU DEVELOPPEMENT INTERNATIONAL

TABLE DES MATIÈRES

Présentation stratégique du projet annuel de performances	2
Objectifs et indicateurs de performance	5
Présentation des crédits et des dépenses fiscales	25
Justification au premier euro	28
Analyse des coûts du programme et des actions	63

PRÉSENTATION STRATÉGIQUE DU PROJET ANNUEL DE PERFORMANCES

Nicolas DE RIVIERE
Directeur général des affaires politiques et de sécurité
Responsable du programme n° 105 : Action de la France en Europe et dans le monde

Le projet annuel de performances du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » s'inscrit dans le cadre des décisions et orientations fixées par le Président de la République et le Gouvernement.

Dans un environnement mondial instable et incertain, l'action internationale de la France est guidée par la défense de ses intérêts et par celle des valeurs de droits de l'Homme, de démocratie et de justice internationale. Conscient de ses responsabilités particulières au service de la paix et de la sécurité, notre pays continuera de jouer tout son rôle dans la gestion des crises internationales. La France plaide en faveur d'une gouvernance mondiale plus efficace, dont les Nations-Unies restent l'instance centrale. Elle promeut la réforme du Conseil de sécurité, une meilleure prise en compte par le système des Nations unies des nouveaux enjeux tels que l'environnement, avec l'organisation à Paris de la Conférence Paris Climat (COP 21) en 2015, la poursuite des efforts de maîtrise des armements et de non-prolifération, et plus généralement la lutte contre les risques et menaces à la sécurité internationale et la sécurité des Français.

La France continuera à réorienter l'Europe vers une intégration solidaire, favorable à la croissance économique et à l'emploi. Conformément au « Programme stratégique pour l'Union à l'ère du changement », adopté par le Conseil européen des 26 et 27 juin 2014, la priorité sera donnée à l'emploi des jeunes, à la promotion des investissements de long terme, ainsi qu'au renforcement de l'Union économique et monétaire (UEM). La France plaide en faveur de l'instauration d'un véritable gouvernement économique de la zone euro, avec la création d'un instrument contracyclique et une meilleure exploitation des flexibilités du pacte de stabilité et de croissance. Elle œuvre pour faire de l'Union européenne un espace toujours renforcé de démocratie, de droits et de libertés. La lutte contre l'immigration irrégulière et les trafics d'êtres humains, le renforcement de la coopération judicaire figurent à cet égard parmi les priorités de la France. Elle veille à ce que l'Union européenne (UE) soit vigilante quant au respect des règles commerciales, de la réciprocité et à la défense de l'exception culturelle. Sa mobilisation en faveur du renforcement de l'Europe de la défense, dans toutes ses dimensions, restera entière.

Fidèle à ses alliances, la France aura par ailleurs pour priorité de poursuivre la mise en place, avec l'Afrique, d'un partenariat établi sur de nouvelles bases, et le renforcement des capacités africaines de réponses aux crises. Elle prendra davantage en compte l'émergence d'un monde multipolaire, travaillera à l'intégration de tous les pays dans le jeu mondial et inscrira ses engagements en faveur du développement dans le temps.

La contribution de la politique étrangère au redressement économique de la France constitue l'un des axes d'action majeurs assignés au ministère des affaires étrangères et du développement international (MAEDI), dont le réseau est étendu depuis 2014 au commerce international. Cette diplomatie économique fera du soutien aux entreprises à l'international et de la promotion de la « destination France » pour les investissements étrangers une instruction permanente du réseau diplomatique et elle veillera à assurer une meilleure articulation des services et opérateurs concernés par l'action économique extérieure.

La France, qui entend être une « puissance d'influence », conduira également une diplomatie francophone soucieuse de développer les coopérations dans le domaine audiovisuel, d'accroître les échanges, de renforcer les moyens pour l'enseignement du Français et de proposer aux pays francophones un partenariat pour la croissance.

Le programme 105 inclut une grande partie de l'action diplomatique de l'État au sens strict, laquelle se poursuit par l'action consulaire (programme 151 « Français à l'étranger et affaires consulaires ») et l'action culturelle à l'étranger (programme 185 « Diplomatie culturelle et d'influence »). Ces trois programmes constituent la mission ministérielle « Action extérieure de l'État ». L'action diplomatique trouve également sa continuité dans la mission interministérielle « Aide publique au développement », qui comprend deux programmes, l'un placé sous la responsabilité du MAEDI (programme 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement ») et l'autre sous la responsabilité du ministre de l'Economie et des Finances (programme 110 « Aide économique et financière au développement »).

Le programme 105 rassemble l'ensemble des moyens dévolus au MAEDI pour conduire la politique étrangère de la France, à l'exception de ceux dédiés à la direction des Français à l'étranger et de l'administration consulaire (DFAE) et à la direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats (DGM). Globalement, les moyens du programme représentent 38 % des crédits, près de la moitié des emplois du ministère, et 64 % des effectifs de la mission ministérielle « Action extérieure de l'État ».

Quatre objectifs sont assignés au programme 105 : « Construire l'Europe », « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français », « Promouvoir le multilatéralisme » et « Assurer un service diplomatique efficient et de qualité».

Les indicateurs de performance associés à ces objectifs sont autant de repères quantitatifs pour mesurer l'efficacité de l'action de la France sur la scène internationale. Ils sont complétés par des axes qualitatifs pour tenir compte de la spécificité de l'action diplomatique. Ces indicateurs trouvent leurs racines dans l'action opérationnelle des services, puisqu'ils en reflètent l'activité, celle des directions d'administration centrale comme celle des postes dont l'action sur le terrain nourrit quotidiennement les analyses du ministère.

Les moyens du programme 105 sont consacrés, d'une part, au fonctionnement du réseau diplomatique, indispensable pour relayer les décisions prises par les plus hautes autorités de l'État. Constitué notamment de 162 ambassades bilatérales, 16 représentations permanentes et 2 antennes diplomatiques, ce réseau évolue constamment pour s'adapter à un monde en pleine transformation et répondre à des défis toujours plus nombreux et difficiles à relever.
Sont également inscrits les dépenses de personnel et de fonctionnement des services d'état-major du ministère et des directions dédiées à la conduite d'ensemble de la diplomatie française (directions politiques et direction de l'Union européenne) ainsi que les crédits des services qui ont vocation à soutenir l'action diplomatique (notamment presse et communication, affaires juridiques, archives et documentation, protocole).

S'y ajoutent les fonctions de soutien, assurées par la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGA) pour le compte commun des 4 programmes placés sous la responsabilité du MAEDI, afin de gérer au mieux ses ressources humaines et ses autres moyens (affaires financières, systèmes d'information et de télécommunications, politique immobilière, logistique diplomatique, sécurité).

Les moyens du programme 105 comprennent, d'autre part, les contributions que la France verse aux 72 organisations internationales et autres instruments internationaux auxquels elle est partie et qui sont rattachés pour leur gestion au programme 105. Ces contributions traduisent la volonté de la France d'être un acteur de premier plan en faveur du multilatéralisme et de participer de manière active au traitement des questions globales (sécurité, environnement, commerce, énergie). Les actions correspondantes (action 2 « Action européenne » et 4 « Contributions internationales ») représentent une part considérable du programme, notamment en raison du poids des opérations de maintien de la paix.

Le programme inclut en outre les crédits de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

Enfin, le programme comprend depuis 2009 les crédits de sécurité des communautés françaises, affectés au centre de crise (CDC). Celui-ci est rattaché au ministre. Son action est orientée autour de trois priorités : l'alerte précoce, la réactivité opérationnelle et le partenariat avec les acteurs humanitaires. Les crédits d'assistance humanitaire restent pour leur part inscrits sur le programme 209 « Solidarité avec les pays en développement ».

RÉCAPITULATION DES OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

OBJECTIF 1 **Construire l'Europe**
INDICATEUR 1.1 Présence des Français et usage du français dans l'Union européenne

OBJECTIF 2 **Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français**
INDICATEUR 2.1 Evaluation de la politique de coopération, de sécurité et de défense
INDICATEUR 2.2 Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

OBJECTIF 3 **Promouvoir le multilatéralisme**
INDICATEUR 3.1 Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

OBJECTIF 4 **Assurer un service diplomatique efficient et de qualité**
INDICATEUR 4.1 Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987
INDICATEUR 4.2 Efficience de la fonction support
INDICATEUR 4.3 Efficience de la gestion immobilière
INDICATEUR 4.4 Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement
INDICATEUR 4.5 Efficience de la fonction achat

OBJECTIFS ET INDICATEURS DE PERFORMANCE

ÉVOLUTION DE LA MAQUETTE DE PERFORMANCE

Justification de la suppression des indicateurs pour le programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » :

Sous-indicateur 2.2.3. « Proportion de postes diplomatiques et consulaires dotés d'un plan de sécurité actualisé »

Ce sous-indicateur fait partie de l'indicateur 2.2 « Veiller à la sécurité des Français à l'étranger », concourant à l'objectif 2 « Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français » de l'action 1 « Coordination de l'action diplomatique » du programme 105 et était renseigné par le centre de crise.

La cible de 100 % étant atteinte depuis plusieurs années et aucune marge de progression n'étant donc possible, la décision de supprimer ce sous-indicateur a été prise en conférence de performance le 29 avril 2014.

Restent donc au sein de l'indicateur 2.2 « Veiller à la sécurité des Français à l'étranger », les 2 sous-indicateurs suivants :

- 2.2.1 « Pourcentage de relecture des fiches 'conseils aux voyageurs' par bimestre » ;
- 2.2.2 « Nombre de consultations du site 'Conseil aux voyageurs' ».

Indicateur 3.2. « Evaluation du poids politique de la France et des Français dans les organisations internationales »

Cet indicateur de l'action 4 « Contributions internationales » du programme 105 est renseigné par la direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie du MAEDI. Il participe à l'objectif 3 « Promouvoir le multilatéralisme » et se compose de 2 sous-indicateurs :

- 3.2.1 « Taux de résolutions adoptées au Conseil de sécurité de l'ONU à l'initiative de la France » ;
- 3.2.2 « Taux d'élections remportées par la France ou des Français ».

La décision de supprimer cet indicateur dans ses deux composantes a été entérinée lors de la conférence de performance du 29 avril 2014 dans la mesure où il s'apparente plus à un indicateur d'activité que de performance.

Sous-indicateur 4.3.1 « Ratio SUN/SHON »

Ce sous-indicateur fait partie de l'indicateur transversal 4.3 « Efficience de la gestion immobilière » et est renseigné par la direction de l'immobilier. Il a été décidé de le remplacer par le sous indicateur 4.3.1 « Ratio SUN/SUB » pour deux principales raisons : Cet indicateur est plus intéressant car il évalue les possibilités d'accueil de bureaux de bâtiments et au lieu de la superficie, et la SUN et la SUB sont plus aisément connus que la SHON, ce qui causait un manque de représentativité de l'ancien sous-indicateur.

OBJECTIF n° 1 : Construire l'Europe

1.1. Avenir de l'Union

- Évolutions institutionnelles

Finalité : Mettre en place, au début de la nouvelle mandature, des règles assurant, dans le respect des traités actuels, un meilleur fonctionnement des institutions européennes. Après l'année 2014 qui aura été marquée par d'importants renouvellements au sein des institutions européennes, l'année 2015 devra permettre de créer les conditions d'un fonctionnement plus simple des institutions européennes. Une exigence est en effet clairement ressortie du scrutin du 25 mai : rendre l'Europe plus accessible et plus lisible.

Par ailleurs, un certain nombre de réformes à caractère institutionnel devant être conduites rapidement pour rendre la zone euro plus efficace et plus légitime : présidence dédiée de l'Eurogroupe ; création d'un Eurogroupe social ; chambre dédiée à la zone euro au sein de la commission ECON du Parlement européen ; renforcement de l'association des partenaires sociaux, etc…

- Élargissement

Finalité : Mettre en œuvre les engagements pris par l'UE dans le respect des conditions définies par le Conseil de l'UE et le Conseil européen en 2006 et 2007.

Maintenir la dynamique positive s'agissant des négociations UE-Turquie ; poursuivre les négociations d'adhésion avec le Monténégro et avec la Serbie en mettant l'accent sur les chapitres 23 et 24 ; veiller à la mise en œuvre de l'accord de stabilisation et d'association avec le Kosovo ; examiner le mécanisme de suivi renforcé mis en place pour l'Albanie après l'obtention par cette dernière du statut de candidat ; suivre l'évaluation par la Commission européenne en octobre 2013 des progrès de l'Ancienne République Yougoslave de Macédoine (ARYM) et des autres pays des Balkans occidentaux dans la perspective de nouvelles étapes dans leur rapprochement européen.

- Relations de l'UE avec les voisins

Finalité : Contribuer à la prospérité et à la stabilité des pays aux frontières de l'UE par le renforcement des relations politiques et commerciales, sur la base des principes de différenciation et de conditionnalité, de réciprocité en matière commerciale. Favoriser le développement de la coopération régionale dans le cadre de la politique européenne de voisinage rénovée.

A l'Est, réussir le sommet du Partenariat oriental de Riga (21-22 mai 2015). Au plan multilatéral, poursuivre la mise en œuvre des différentes plates-formes régionales prévues dans le cadre du partenariat oriental, initiative de l'UE lancée en mai 2009.

Au Sud, poursuivre la mise en œuvre du « partenariat pour la démocratie et une prospérité partagée avec la rive Sud de la Méditerranée », encourager les négociations sur un accord de libre-échange complet et approfondi ayant débuté avec le Maroc, et lancement de négociations du même type avec la Tunisie et la Jordanie. Suivre la perspective de conclusions de « partenariats pour la mobilité » avec la Jordanie et l'Egypte, et réfléchir à renforcer notre coopération avec les pays méditerranéens s'agissant des questions de migrations illégales. Enfin, poursuivre le recentrage de l'Union pour la Méditerranée (UpM) vers des projets concrets et structurants (« Méditerranée des projets »), avec une priorité donnée aux questions relatives à la jeunesse et à l'emploi en s'appuyant plus que jamais sur le Secrétariat général de l'UpM.

1.2. Budget de l'Union européenne

Finalité : Poursuivre la mise en œuvre du budget au service des grandes priorités de l'UE.

Assurer la pleine mise en œuvre des politiques communes décidées à la faveur du nouveau cadre financier pluriannuel qui prévoit une augmentation de l'ensemble des crédits en faveur de la croissance et de la compétitivité (plus de 40% pour la recherche et l'innovation).

1.3. Marché intérieur

Finalité : Poursuivre l'approfondissement du marché intérieur tout en respectant l'équilibre entre ses dimensions, économique, sociale et environnementale. Une attention particulière devra être portée aux enjeux relatifs à la sécurité des produits et de marquage (problématique du « made in ») mais aussi à la fiscalité ainsi qu'à la dimension extérieure du marché intérieur (défense du principe de réciprocité dans les relations avec les pays tiers, notamment dans le domaine des marchés publics).

1.4. « Stratégie EUROPE 2020 »

Finalité : Procéder à une révision à mi-parcours de la stratégie en la concentrant sur le soutien à l'économie réelle et sur l'emploi.

Notre objectif devra être de recentrer l'action de l'Union sur la croissance et l'emploi, notamment des jeunes.

1.5. Justice et affaires intérieures (JAI)

Finalité : Consolider l'espace de liberté, sécurité et justice.

L'objectif est de mettre pleinement en œuvre le nouveau programme pluriannuel sur l'espace de liberté, sécurité et justice, défini par le Conseil européen des 26 et 27 juin.

1.6. Relations de l'UE avec ses grands partenaires

Finalité : Mettre en place une relation équilibrée et forte, dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel, de l'Union européenne avec l'ensemble de ses grands partenaires.

- Suivre les négociations relatives au partenariat de libre-échange transatlantique (TIPP) avec les Etats-Unis, en veillant bien à la poursuite de l'exclusion des services audiovisuels du champ des négociations, en améliorant la transparence des négociations et poursuivre le renforcement de la coopération sur l'ensemble des grands sujets d'intérêt commun en restaurant la confiance entre les partenaires ;
- Poursuivre le développement des relations de l'UE avec ses autres grands partenaires, en promouvant une réponse collective de l'UE, la recherche d'une relation économique et commerciale plus équilibrée et réciproque, en particulier avec les grands pays émergents, et le développement de la concertation sur les grands sujets globaux (sécurité énergétique, climat, crise économique et financière, sécurité alimentaire) à l'occasion des sommets annuels ou biannuels (Inde, Chine, Brésil) ;
- réfléchir à une redéfinition des relations avec la Russie, suite notamment à la crise en Ukraine.

1.7. Développement de la PSDC et stratégie européenne

Finalité :

- Œuvrer en faveur d'un renforcement des structures de gestion de crise de l'Union européenne et des institutions de la Politique de sécurité et de défense commune (PSDC), dans le cadre du Service européen d'action extérieure (SEAE) ;
- Continuer à renforcer la cohérence, l'efficacité et la visibilité de la PSDC sur les plans opérationnel, capacitaire et industriel, sur la base des conclusions du Conseil européen de décembre 2013 pour lequel la France a joué un rôle moteur ;
- Poursuivre notre engagement au sein des opérations militaires et des missions civiles de la PSDC, notamment en Afrique et dans les Balkans, et notre contribution à l'action de l'UE dans les domaines de la lutte contre le terrorisme, les armes de destruction massive (ADM) et les armes légères et de petit calibre (ALPC).

1.8. Relations commerciales extérieures

Finalité : promouvoir et défendre les intérêts commerciaux de la France et de l'UE, dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du Commerce (OMC).

D'une part, contribuer à la mise en œuvre des résultats obtenus lors de la réunion ministérielle de Bali (novembre 2013). D'autre part, contribuer à la conclusion d'accords bilatéraux et régionaux ambitieux et équilibrés.

INDICATEUR 1.1 : Présence des Français et usage du français dans l'Union européenne

(du point de vue du citoyen)

indicateur de la mission

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
1. Encadrement UE	%	11	11	11	11	11	11
2. Usage du français à l'Union européenne	%	10	10	10	10	10	10

Précisions méthodologiques

Source des données : RPUE (Représentation permanente auprès de l'Union européenne) et DUE (Direction de l'Union européenne).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 1 - encadrement UE : nombre d'administrateurs français/nombre d'administrateurs.

Sous-indicateur 2 - usage du français à l'Union européenne : nombre de documents rédigés en français/ nombre total des documents établis par la Commission.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur a pour finalité de refléter la présence de la France au sein des institutions européennes tant du point de vue humain (sous-indicateur 1) que du point de vue de la langue (sous-indicateur 2). Sa lecture doit être rattachée au contexte général de l'évolution des institutions européennes.

La France en est l'un des principaux membres fondateurs, mais il faut intégrer l'impact politique et culturel des récents élargissements dans l'évolution des cibles fixées.

Sous-Indicateur 1 .1.1 « Encadrement UE »

Objectif :

Compenser l'érosion mécanique de la présence française par une attention accrue à la qualité des postes sur lesquels la France souhaite disposer d'un relais.

Perspectives :

Du fait de la pyramide des âges des fonctionnaires européens de nationalité française et du déficit de ressortissants des nouveaux États membres, qui doit être résorbé dans les prochaines années (promotions chez les hauts gradés, concours réservés), la proportion de Français pourrait stagner dans les années à venir. Il importe de redoubler d'efforts en la matière, alors que le contexte de renouvellement des institutions se traduit également par d'importants mouvements dans l'encadrement supérieur de la fonction publique européenne.

Sous-indicateur 2 - « Usage du français à l'Union européenne »

Objectif :

Promouvoir l'utilisation du français dans l'Union élargie.

Perspectives :

L'utilisation du français dans les institutions est amenée à stagner ou à baisser en raison de l'élargissement, en attendant le plein effet de la nouvelle obligation d'apprentissage d'une 3ème langue de l'UE pour la promotion interne. Dans ce contexte difficile, il est important de mener une série d'actions prioritaires : mener des démarches systématiques auprès des institutions pour leur rappeler les exigences en matière de multilinguisme contenues dans la feuille de route de la Commission européenne (2014-2019) et les traités européens ; participer aux réunions et soutenir les initiatives du Groupe des Ambassadeurs francophones à Bruxelles en lien avec la Représentation permanente de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) ; veiller à ce que le français soit utilisé comme langue de communication externe (accessibilité des sites internet et des réseaux sociaux) ; encourager les synergies entre opérateurs pour accroitre la cohérence de l'offre de formation linguistique pour les nouveaux arrivants dans les institutions européennes, à la Commission notamment grâce à la réalisation d'un document unique explicitant les spécificités de chaque offre et l'identification d'un interlocuteur unique.

OBJECTIF n° 2 : Renforcer la sécurité internationale et la sécurité des Français

AXE 1 : LE TRAITEMENT DES PRINCIPALES CRISES PAR ZONES GEOGRAPHIQUES

1.1. Zone Afrique

Mali – Sahel

Finalité : Accompagner la stabilisation du Mali et le relèvement de l'Etat malien en contribuant, au côté des autres partenaires du Mali et de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), à la reprise économique, à la stabilisation de la situation sécuritaire et à une réconciliation durable. Le suivi de la conférence des bailleurs de Bruxelles et des questions de transparence et de redevabilité de l'aide devront faire l'objet d'une attention particulière dans le contexte d'une aide bilatérale conséquente sur l'année à venir. Notre coopération avec le Niger et la Mauritanie sera poursuivie, en même temps que la stratégie Sahel, incluant les questions de sécurité et de développement dans un contexte géographique élargi, sera mise en œuvre et déclinée par secteurs.

Perspectives : Après l'intervention française, aux côtés des troupes africaines de la mission internationale de soutien au Mali (MISMA) et des forces armées maliennes, la capacité de nuisance des groupes terroristes a été considérablement réduite et l'intégrité du territoire malien a été rétablie. Notre appui aux forces maliennes à titre bilatéral et dans le cadre de l'Union européenne doit permettre de maintenir ces acquis. Le processus de dialogue relancé en juillet 2014 doit permettre de poser les bases d'un accord inclusif et durable.

République centrafricaine

Finalité : Accompagner la stabilisation de la République centrafricaine (RCA) et la reconstruction de l'Etat en contribuant, aux côtés de la mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et des autres partenaires de la RCA à : la stabilisation de la situation sécuritaire et humanitaire et au rétablissement de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire ; la poursuite des processus de

désarmement des groupes armés et de réconciliation nationale ; la préparation des élections devant clore la période de transition ; la promotion du développement économique et social de la RCA à moyen-long terme.

Perspectives : A titre bilatéral, à travers l'opération Sangaris comme au sein de l'Union européenne, à travers EUFOR RCA, l'intervention militaire française en appui à la mission international de soutien à la Centrafrique (MISCA) (dès le 5 décembre 2013) puis à la MINUSCA (à partir du 15 septembre 2014) a permis d'éviter un embrasement généralisé de la RCA. Il conviendra de poursuivre l'action militaire internationale en l'enrichissant d'une réflexion conjointe sur la restructuration des forces de défense et de sécurité centrafricaines (RSS) ainsi que sur les perspectives de désarmement, démobilisation et réinsertion (DDR) des anciens combattants..

1.2. Zone Asie et Océanie

Afghanistan

Finalité :

- Conforter le poids politique acquis par la France en Afghanistan grâce à son engagement militaire, civil et politique au cours des dernières années ;
- Poursuivre la bonne mise en œuvre du traité d'amitié et de coopération, afin de maintenir et renforcer la capacité d'influence de la France auprès de ses partenaires comme des autorités afghanes ;
- Veiller au respect des engagements pris par l'Afghanistan au cours de la Conférence de Tokyo (juillet 2012) (engagements qui devraient être révisés lors de la conférence ministérielle de Londres en novembre 2014) en matière de gouvernance démocratique, de respect des droits de l'Homme, notamment des droits des femmes ;
- Soutenir l'établissement d'un dialogue politique inter-afghan inclusif, conduit par les afghans eux-mêmes, dans le respect des principes définis par eux et entérinés par la communauté internationale à Bonn le 5 décembre 2011 et par le Conseil de sécurité des Nations unies ;
- Renforcer l'efficacité de l'action de la communauté internationale, notamment celle de l'Union européenne dans le cadre de sa stratégie relative à l'Afghanistan (adoptée en juin 2014), et approfondir l'appropriation de leurs responsabilités par les institutions afghanes ;
- Poursuivre le renforcement de la cohérence d'ensemble des actions menées par la France en Afghanistan et continuer, à travers un dispositif de coopération civile bilatérale destiné à œuvrer en faveur de la stabilisation du pays.

Perspectives :

- Adapter l'action de la France à la transition que connaît l'Afghanistan en 2014 ; tenir compte de la situation sécuritaire qui devrait continuer à demeurer difficile, dans un contexte de fin de la mission de la Force Internationale d'Assistance et de Sécurité (FIAS) en décembre 2014 et de mise en place au 1er janvier 2015 de la nouvelle mission de l'OTAN, axée sur la formation des Forces de sécurité afghanes ;
- Assurer un suivi attentif de l'évolution de la situation politique suite à l'élection présidentielle (2014) et dans la perspective des élections législatives (2015) ;
- Suivre et contribuer aux réflexions internationales sur le règlement politique du conflit ;
- Soutenir les efforts de l'Afghanistan et des pays voisins dans le cadre du processus d'Istanbul sur la sécurité et la coopération régionales,

1.3. Zone Europe centrale et orientale

Haut-Karabagh

Finalité : Consolider le cessez-le-feu et favoriser, par médiation entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, un règlement pacifique du conflit pour le contrôle du Haut-Karabagh (HK) (coprésidence du Groupe de Minsk de l'OSCE : France, États-Unis, Russie).

Perspectives : Avancer vers un règlement pacifique, sur la base des principes de Madrid, notamment à travers l'organisation d'une rencontre au sommet à l'automne à Paris que le Président de la République a proposé à ses homologues arménien et azerbaïdjanais lors de sa visite dans le Caucase en mai 2014.

Ukraine

Finalités : Depuis le début de la crise, la France a œuvré à une solution qui permette la stabilisation de l'Ukraine dans le respect de sa souveraineté et de son intégrité territoriale. Elle est impliquée dans la résolution de la crise en tant que membre du groupe de Weimar (France, Allemagne, Pologne), au niveau de l'Union européenne ainsi qu'en tant que membre du Conseil de sécurité des Nations unies.

Perspectives : Le principal objectif de la France consiste désormais à contribuer à la désescalade dans l'Est de l'Ukraine, et dans l'ensemble de la région, en conciliant fermeté sur les violations du droit international, en lien avec

nos partenaires, et encouragement au dialogue comme elle l'avait d'ailleurs déjà fait en mettant en place le Processus de Bénouville, réunissant la France, l'Allemagne, la Russie, et l'Ukraine et lancé suite à la rencontre des chefs d'Etat le 6 juin.

1.4. Zone Moyen Orient

Iran

Finalité : Assurer le caractère non-prolifèrant du programme nucléaire iranien, promouvoir le respect des droits de l'Homme en Iran, favoriser une attitude responsable de l'Iran sur la scène régionale.

Perspectives: Poursuivre les négociations entre les E3+3 (EU3 : France, Allemagne, Royaume-Uni + Chine, Russie, Etats-Unis) et la nouvelle administration iranienne afin de promouvoir une solution politique à la crise nucléaire iranienne, dans le cadre de l'extension de l'accord intérimaire jusqu'au 24 novembre 2014. En cas de règlement de long terme avant la fin de l'année 2014, favoriser la normalisation de notre relation bilatérale dans tous les domaines. Faire entendre la voix de la France sur le terrain des droits de l'Homme en Iran. Poursuivre les consultations avec les autorités iraniennes sur les sujets régionaux.

Irak

Finalité : Favoriser une sortie de crise politique et la stabilisation du pays. Encourager la mise en place d'institutions démocratiques. Renforcer la place de la France auprès des nouvelles autorités.

Perspectives : Renforcer notre dialogue avec les forces politiques irakiennes et mobiliser nos partenaires occidentaux et régionaux pour favoriser l'instauration d'un système politique inclusif permettant la réconciliation. Soutenir l'établissement de l'État de droit par nos actions bilatérales et dans le cadre européen en matière de gouvernance. Appuyer la reconstruction de l'État et de l'économie par des partenariats bilatéraux structurés. Soutenir les autorités centrales et le gouvernement régional kurde face à la menace que constitue l'Etat islamique en Irak et au Levant.

Syrie

Finalité : Œuvrer en faveur d'une transition démocratique, aider la population syrienne victime de la crise et lutter contre le développement de la menace terroriste.

Perspectives : Maintenir la pression sur les autorités syriennes en vue d'un arrêt de la répression et de la mise en œuvre d'une transition démocratique négociée, dans le cadre du processus de Genève. Intensifier le soutien à l'opposition syrienne démocratique emmenée par la Coalition nationale syrienne, pour préparer cette transition et lutter contre la menace terroriste à l'intérieur de la Syrie. Renforcer l'aide humanitaire et l'aide civile non-humanitaire aux pays voisins de la Syrie qui accueillent un nombre croissant de réfugiés, mais aussi aux zones les plus difficiles d'accès à l'intérieur de la Syrie, notamment depuis les pays voisins, en lien avec les structures locales de l'opposition démocratique.

Liban

Finalité : Contribuer au maintien de la stabilité, de l'indépendance et de la souveraineté du Liban, dans le cadre de sa politique de dissociation vis-à-vis de la crise syrienne. Aider le Liban à surmonter les blocages politiques auxquels il fait face. Poursuivre notre appui à la lutte contre l'impunité au Liban, gage de stabilité. Approfondir les relations bilatérales de la France avec le Liban, dans tous les domaines.

Perspectives : Renforcer notre soutien aux Forces armées libanaises par la mise en œuvre de l'accord trouvé avec l'Arabie saoudite pour leur équipement. Contribuer à alléger les conséquences de la crise syrienne sur le Liban, en venant notamment en aide aux réfugiés syriens et aux communautés hôtes. Poursuivre notre appui au Tribunal Spécial pour le Liban jusqu'à l'achèvement de sa mission consistant à identifier et juger les responsables de l'assassinat de Rafik Hariri. Continuer de jouer un rôle moteur au sein du Groupe international de soutien au Liban, mis en place par le Secrétaire général des Nations unies à l'initiative de la France.

Processus de paix

Finalité : Contribuer à la relance d'un processus politique visant à la conclusion d'un accord de paix mettant un terme au conflit israélo-palestinien. Soutenir sur le terrain la mise en place des futures institutions de l'Etat palestinien dans un contexte de crise financière de l'Autorité palestinienne. Encourager la réconciliation palestinienne autour d'une plateforme endossant les principes de non-recours à la violence et du processus de paix.

Perspectives : Conforter la position de la France en tant que force de proposition, y compris dans le contexte de guerre ouverte entre Israël et le Hamas de l'été 2014. Intensifier nos efforts en vue de la conclusion d'un cessez-le-feu qui doit permettre d'atteindre une solution prenant en compte les causes profondes du conflit.

Plus largement, maintenir une relation de travail privilégiée avec les parties, les États-Unis, nos partenaires européens et les États arabes modérés. Préserver un consensus sur la contribution des Européens aux aspects les plus politiques du processus de paix (encadrement des négociations entre parties, apport de garanties de mise en œuvre du futur accord). Continuer à soutenir financièrement l'Autorité palestinienne d'autant que l'opération militaire en cours conduit déjà à aggraver la précarité.

Libye

Finalité : Contribuer à la stabilisation de la Libye et à la lutte contre la porosité de ses frontières, promouvoir un dialogue national inclusif et la poursuite de la transition démocratique.

Perspectives : Soutenir les nouvelles autorités libyennes par nos prises de position publiques et par nos offres de coopération. Remobiliser la communauté internationale en plaidant pour un renforcement du rôle de coordination des Nations unies. Promouvoir une relance de la transition politique par l'organisation d'un dialogue national. Travailler avec les pays voisins de la Libye pour favoriser les opérations communes de surveillance des frontières.

AXE 2 : LES QUESTIONS STRATEGIQUES ET DE SECURITE

2.1. Responsabilité au sein de l'Alliance atlantique

Finalité :

- Dans un contexte marqué par la crise russo-ukrainienne, jouer notre rôle d'allié solidaire et responsable, tout en veillant à ce que les intérêts français et les décisions nationales prises en matière d'engagement de nos forces en opérations extérieures soient pris en compte ;
- Assurer le suivi des décisions du sommet de Chicago de mai 2012 et faire valoir nos priorités en vue du sommet de Newport des 3 et 4 septembre 2014 (équilibre des trois piliers de l'action de l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord - OTAN : défense collective, partenariats, opérations ; redressement de l'effort de défense en Europe ; prise en compte du rôle de l'UE dans la stimulation des capacités militaires et la défense des intérêts de sécurité des Européens ; valorisation de la posture de dissuasion nucléaire de l'Alliance, etc...) ;
- Poursuivre la mise en œuvre des recommandations du rapport Védrine.

Perspectives :

Le rôle de la France dans les opérations et sa contribution au budget de l'Alliance l'autorisent à proposer et défendre activement au sein des instances de l'OTAN sa vision de l'Alliance, sur les plans politique comme militaire. Ce travail sera poursuivi, tant au niveau multilatéral à Evere que dans les contacts bilatéraux avec les principaux Alliés. Alors que le sommet de Newport était initialement destiné à resserrer les liens entre Alliés au moment où l'OTAN achevait l'opération en Afghanistan et s'interrogeait sur sa vocation, la crise russo-ukrainienne a réorienté les débats autour de la posture de l'Alliance, la relation avec la Russie et la défense collective. La France continuera de défendre une approche équilibrée consistant à participer aux mesures de réassurance et développer la réactivité de l'outil militaire qu'est l'OTAN, tout en préservant l'esprit de la relation de l'OTAN avec la Russie, qui reste un interlocuteur stratégique. Enfin, dans un contexte budgétaire contraint, nous continuerons à assurer un suivi rigoureux des mesures de réforme. Nous devrons également veiller à la préservation de nos intérêts, notamment s'agissant du développement de la défense anti-missile de l'Alliance.

2.2. Lutte contre la prolifération des armes de destruction massive

Finalité :

a. Dans le domaine nucléaire et balistique :

- Renforcer l'universalisation et la mise en œuvre du régime de non-prolifération (traités, conventions et groupes de fournisseurs) ;
- Poursuivre les efforts en faveur d'une résolution diplomatique des crises de prolifération actuelles (Iran, Corée du Nord, Syrie);
- Contribuer à la mise en œuvre efficace de la politique de lutte contre la prolifération en France et dans l'UE ;
- Renforcer les moyens internationaux de lutte contre les circuits d'approvisionnement et de financement des programmes de prolifération ;
- Continuer nos actions de sensibilisation à la menace représentée par la prolifération des missiles balistiques ;
- Promouvoir le développement responsable de l'énergie nucléaire civile.

b. Dans le domaine des armes biologiques et chimiques :

- Maintenir l'autorité et renforcer les instruments existants (conventions et groupes de contrôle aux exportations);

- Renforcer les moyens nationaux, européens et internationaux de lutte contre la prolifération des armes biologiques et chimiques en mettant en place et en développant des procédures de nature coopérative et coercitive ;
- Participer au renforcement, à l'universalisation et à la mise en œuvre des conventions et du protocole de Genève de 1925, participer à la mise en œuvre des actions communes adoptées dans le cadre de l'UE.

Perspectives :

a. Dans le domaine nucléaire :

Trois enjeux se poseront plus particulièrement en 2015 dans le domaine nucléaire :

- Travailler au succès de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération qui se déroulera du 27 avril au 22 mai 2015 à New York, afin de voir l'ensemble des Etats parties réaffirmer la pertinence du Traité pour la sécurité collective. Plus précisément, faire en sorte, autant que possible, que la Conférence retienne une approche réaliste du désarmement nucléaire, adopte un langage ferme sur les crises de prolifération et la nécessité de renforcer le régime de non-prolifération et soutienne les efforts internationaux en faveur de la promotion des usages pacifiques de l'énergie nucléaire dans les meilleures conditions de sûreté, sécurité et non-prolifération.
- Maintenir une ligne de fermeté dans la gestion des crises de prolifération (Iran, Corée du Nord, mais aussi Syrie);
- Poursuivre la mise en œuvre des actions annoncées par le Président de la République lors du Sommet sur la sécurité nucléaire qui s'est déroulé en 2014 à La Haye.
- Soutenir la poursuite et la finalisation des travaux du Groupe d'Experts Gouvernementaux chargé par l'Assemblée générale des Nations unies (AGNU) d'explorer les options possibles pour la négociation d'un traité d'interdiction de la production des matières fissiles pour les armes (« cut off »).

b. Dans le domaine des armes biologiques et chimiques :

- Mettre en œuvre des décisions prises par la troisième conférence d'examen de la Convention pour l'interdiction des armes chimiques en avril 2013 en mettant l'accent sur la prévention de la prolifération des armes chimiques, et sur le renforcement du régime de vérification industrielle ;
- Poursuivre en 2014 la mise en œuvre des décisions prises par la VIIème Conférence d'examen de la CIAB en 2011.

2.3. Terrorisme et criminalité organisée

Finalité : Consolider l'intégration de la dimension « sécurité intérieure » dans l'action diplomatique de la France, en coopération avec le ministère de l'Intérieur et les autres ministères concernés, et veiller à la cohérence de nos positions dans les enceintes internationales abordant ces questions (ONU, UE et G7 notamment).

Perspectives : Les efforts porteront notamment sur :

- un suivi attentif de l'évolution de la menace terroriste dans le monde, particulièrement sur le continent africain (Al-Qaïda au Maghreb islamique – AQMI - au Sahel, Boko Haram au Nigéria, Al Shabab dans la Corne de l'Afrique) et au Moyen-Orient (création de l' « Etat islamique » en Irak et en Syrie, résilience d'Al-Qaïda dans la Pénisule arabe – AQPA - au Yémen) ;
- une mobilisation accrue dans la lutte contre le phénomène des combattants étrangers, à travers tous les outils dont nous disposons : régime de sanctions antiterroristes, dialogues stratégiques avec les pays clés, évocation du sujet dans les enceintes multilatérales ;
- la mise en œuvre du volet international du Plan gouvernemental de lutte contre la drogue (2013-2017) piloté par la Mission interministérielle de lutte contre la drogue et les conduites addictives (MILDECA). Sur le plan multilatéral, la priorité sera la préparation de la révision de la stratégie mondiale des Nations unies contre la drogue (réunion extraordinaire de l'AGNU début 2016) avec pour objectif de continuer à défendre l'approche française équilibrée en la matière (lutte à la fois contre l'offre et contre la demande, prise en charge sociale et sanitaire des toxicomanes, respect des conventions internationales) ;
- une meilleure prise en compte des priorités fixées en matière de sécurité intérieure dans la définition des grands axes de notre assistance technique, s'agissant aussi bien de la coopération de sécurité et de défense que de l'aide en matière de gouvernance et d'appui à l'état de droit ;
- la lutte contre la contrefaçon constitue également une priorité, s'inscrivant dans le cadre de notre diplomatie économique.

2.4. Maîtrise des armements et lutte contre la dissémination des armes classiques et illicites

Finalité :

- Assurer le contrôle des exportations de matériels de guerre et de biens à double usage, en conciliant respect de nos engagements internationaux, crédibilité de notre système de contrôle et amélioration des délais de traitement des

demandes déposées par les industriels. Mettre en œuvre la réforme de la procédure de contrôle des exportations, avec passage de la double autorisation actuellement en vigueur à une licence unique ;
- Contribuer à l'application et à l'universalisation des instruments de réglementation ou d'interdiction de l'usage de certaines armes classiques;
- Œuvrer à l'universalisation du Traité sur le commerce des armes.

Perspectives :

La France veillera à promouvoir une approche ayant un impact réel sur le terrain ainsi que la visibilité de l'action française dans les enceintes multilatérales du désarmement classique qui visent à lutter contre l'emploi ou la dissémination déstabilisatrice des armes à l'origine du plus grand nombre de victimes dans les conflits actuels et récents.

2.5 Sécurité des activités dans l'espace

En 2015, la France continuera d'apporter son soutien à l'Union européenne dans les dernières étapes de développement et de promotion de son projet de Code de conduite international sur les activités extra-atmosphériques, en particulier lors des Conférences de négociation et d'adoption du Code, toutes deux prévues en 2015.

2.6. Coopération de sécurité et de défense

Finalités : En partenariat avec les Etats étrangers, mettre en œuvre la coopération structurelle de défense, de sécurité intérieure et de protection civile, afin de concourir à la prévention des conflits, d'œuvrer à la stabilisation des Etats fragiles, de participer au rétablissement de l'état de droit dans les pays en sortie de crise, de promouvoir l'influence française et la francophonie et de soutenir les entreprises françaises du secteur de la sécurité et de la défense.

Pour contribuer à la stabilité internationale par le renforcement des capacités de souveraineté d'Etats partenaires fragiles, la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) agit au travers de trois modes d'actions principaux :
- la formation des cadres des forces militaires ou de sécurité intérieure et civile à l'étranger (Ecoles Nationales à Vocation Régionale, ENVR) ou en France,
- la mise en place d'officiers supérieurs français auprès de hautes autorités politiques, militaires ou civiles afin de leur proposer conseils et avis stratégiques leur permettant d'élaborer des réformes structurelles indispensables,
- le déploiement de missions d'audit, d'appui à la mise en œuvre et d'évaluation conduites par des spécialistes français de l'expertise technique et conceptuelle (comme l'élaboration de doctrines d'emploi) dans les domaines ayant trait à la restructuration des forces armées et de sécurité intérieure et civile.

Perspectives : Pour 2015, les efforts de la DCSD porteront notamment sur :
- la mise en œuvre des décisions du Sommet de l'Elysée pour la paix et la sécurité en Afrique, qui s'est tenu en décembre 2013 (lutte contre le terrorisme et les trafics au Sahel, la sécurité maritime dans le golfe de Guinée et la montée en puissance de l'Architecture africaine de paix et de sécurité),
- la recherche de financements innovants, au profit des actions conduites par la DCSD, au travers de l'élaboration de partenariats multilatéraux et/ou publics/privés,
- la mise en œuvre de projets de coopération visant à permettre aux pays partenaires d'accéder rapidement à leur autonomie,
- la réforme de la gouvernance interne (conception, programmation, évaluation, orientation) rendue nécessaire par la forte contrainte budgétaire.

INDICATEUR 2.1 : Evaluation de la politique de coopération, de sécurité et de défense

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Taux de hauts responsables étrangers en activité, formés par la France (sous l'égide de la DCSD)	%	43,9	44,5*	43,5	43,5	44,3	47,2

Précisions méthodologiques

Précisions méthodologiques

Source des données : DCSD (Direction de la coopération de sécurité et de défense).

Mode de calcul : « Taux de hauts responsables étrangers en activité et ayant reçu une formation de la part de la France sous l'égide de la DCSD » = rapport entre le nombre de hauts responsables étrangers en activité formés par la France (sous l'égide de la DCSD) et le nombre de stagiaires « Hauts potentiels » formés annuellement par la France.
*La réalisation 2013 a fait l'objet d'un recalcul suite à une erreur de comptabilisation.

Tableau complémentaire intégrant la présentation quantitative par ETP proposée pour l'indicateur :

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision actualisée	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Nombre de hauts responsables étrangers (défense et sécurité) en activité et ayant reçu une formation de la part de la France sous l'égide de la DCSD	ETP	957	976	1000	1000	1020	1170
Nombre de stagiaires « hauts potentiels » (défense et sécurité) formés annuellement par la France sous l'égide de la DCSD	ETP	2179	2194	2300	2300	2300	2480

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

L'indicateur 2.1.1 « Taux de hauts responsables étrangers en activité, formés par la France sous l'égide de la DCSD » devrait s'élever à 44.3 % en 2015.

Si le nombre de hauts responsables étrangers en activité et ayant reçu une formation de la part de la France sous l'égide de la DCSD (numérateur du ratio) est appelé à croître régulièrement (prévision 976 en 2013, 1000 en 2014 et 1020 en 2015), le nombre de stagiaires « hauts potentiels » formés annuellement par la France sous l'égide de la DCSD (dénominateur du ratio), devrait :

- augmenter sensiblement en 2014 grâce à la montée en puissance du dispositif de formation au Burkina Faso (ENVR Sécurité Civile), en République de Côte d'Ivoire (RCI) et au Mali.
- continuer à croître en 2015 (prévision 2300), en dépit de la diminution prévisible du nombre de places offertes aux stagiaires étrangers à l'Ecole de Guerre à Paris, néanmoins compensée par une augmentation du nombre de places proposées dans le réseau des ENVR.

Chaque année, malgré une baisse de son budget, la DCSD maintient son effort sur les actions de formation et préserve ainsi le nombre global de places offertes aux stagiaires étrangers, en recherchant à rationaliser ses coûts.

INDICATEUR 2.2 : Veiller à la sécurité des Français à l'étranger

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
1. Pourcentage de relecture des fiches "conseils aux voyageurs" par bimestre	%	98,49	98,31	80	80	80	90
2. Nombre de consultations du site "Conseils aux voyageurs"	Nombre	5 203 241	6 649 179	7 200 000	7 200 000	7 320 000	7 750 000

Précisions méthodologiques

Source des données : Centre de crise (CDC).

Mode de calcul :

Sous-indicateur 2.2.1 « Pourcentage de relecture des fiches 'Conseils aux voyageurs' par bimestre » = Nombre de fiches relues/nombre total de fiches.

Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs'» = Nombre de consultations de la rubrique 'Conseils aux voyageurs'.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 2.2.1 « Pourcentage de relecture des fiches "Conseils aux voyageurs" par bimestre » (nouveau sous-indicateur)

Objectif et perspectives :
La cible 2017 de 90% est supérieure aux engagements du « système de management de la qualité» de la certification ISO 9001 des Conseils aux voyageurs, qui fixe un taux de relecture à 80 % au vu des ressources et contraintes du CDC, taux confirmé dans le cadre de l'audit de renouvellement de la certification en juin 2014. Le ministère affiche à travers cette cible volontariste un effort de performance accru. Il est tout de même nécessaire de rappeler que cette cible ne peut être atteinte en cas de surcroît imprévu de l'activité. Compte tenu des aléas auxquels le centre de crise est exposé du fait de la nature de ses missions, tout type de gestion de crise est prioritaire sur l'activité de relecture.

Sous-indicateur 2.2.2 « Nombre de consultations de la rubrique "Conseils aux voyageurs" »

Objectif et perspectives :
Le nombre toujours élevé de consultations doit inciter le centre de crise à consolider son effort de mise à jour rapide et continue des fiches "Conseils aux voyageurs". La certification ISO 9001 décernée en juillet 2011, portant sur le processus de mise à jour des conseils aux voyageurs, vient d'être renouvelée, ce qui témoigne de la qualité et de la rigueur du travail accompli.

OBJECTIF n° 3 : Promouvoir le multilatéralisme

AXE 1 : LES PRINCIPALES NEGOCIATIONS DANS LES ENCEINTES INTERNATIONALES DES NATIONS-UNIES

1.1. Barème des Nations unies
Finalité : Obtenir une baisse de la quote-part de la France et un barème reflétant au plus près la capacité réelle de payer des Etats membres
Perspectives : La méthodologie appliquée au calcul du barème des quotes-parts aux Nations unies a été reconduite pour la période 2013-2015 par la résolution A/RES/67/238 de l'Assemblée générale. Cette dernière comprend cependant une clause de révision. Le nouveau barème (actualisé avec les derniers chiffres des tendances économiques mondiales) permet une baisse de la quote-part française au budget de l'ONU et aux budgets des organisations internationales qui appliquent le même barème, de 6,123% à 5,593%. La méthodologie applicable pour la période 2016-2018 sera adoptée lors de la 70ème session de l'Assemblée générale à l'automne 2015. Le ministère maintiendra son objectif d'obtenir un accord sur la base d'une méthode qui soit plus favorable à la France.

1.2. Lutte contre la corruption
Finalité : Assurer la pérennité du mécanisme d'examen par des pairs établi par la 3ème Conférence des États parties à la Convention des Nations unies contre la corruption en 2009.
Perspectives : Concertation à Vienne avec nos principaux partenaires, notamment au sein de l'Union européenne ; coordination avec les ministères participant au groupe d'experts nationaux chargés des examens des États parties (Justice notamment) en vue notamment de la 6ème Conférence des Etats parties de la Convention des Nations unies contre la corruption qui aura lieu en 2015 (la 5ème Conférence des Etats parties s'est tenu en décembre 2013).

1.3. Lutte contre le trafic de drogue et la criminalité transnationale organisée
Finalité : Poursuite de nos efforts, dans l'ensemble des enceintes des Nations unies pour mettre l'accent sur la menace sérieuse et croissante que constituent le trafic de drogues et la criminalité transnationale organisée.
Perspectives : Rehausser sur l'agenda politique dans les enceintes internationales la question de la lutte contre la drogue en vue de la session spéciale de l'Assemblée générale sur la révision de la stratégie globale des Nations unies concernant la lutte contre la drogue en 2016.

1.4. Lutte contre le trafic des biens culturels
Finalité : Protéger le patrimoine constitué par les biens culturels par l'application universelle de la Convention de l'UNESCO.
Perspectives : Concertation avec nos principaux partenaires « like-minded » ; coordination avec les ministères participant au groupe intergouvernemental d'experts sur la protection contre le trafic de biens culturels (justice, culture notamment), en vue de privilégier les coopérations bilatérales en matière de demandes de restitutions et de promouvoir les bonnes pratiques en matière de lutte contre la trafic de biens culturels. Participation à la mise en œuvre des plans d'action de l'UNESCO pour la sauvegarde du patrimoine en Syrie et en Irak.

1.5. Enfants dans les conflits armés

Finalité : Veiller au renforcement de l'application des engagements et principes de Paris ainsi qu'au suivi des conclusions et des recommandations du groupe de travail sur les enfants soldats du Conseil de sécurité des Nations unies. Mise en œuvre des lignes directrices de l'Union européenne.

Perspectives : Poursuite de la mobilisation pour accroître le nombre d'États endossant les engagements de Paris ; poursuite du soutien au renforcement de l'efficacité du groupe de travail des Nations unies sur les enfants et les conflits armés, soutien à l'action de la représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies pour les enfants et les conflits armés.

1.6. Orientation sexuelle et droits de l'Homme

Finalité : Poursuite des efforts en vue de la dépénalisation de l'homosexualité.

Perspectives : Poursuite des démarches diplomatiques en initiative conjointe avec d'autres pays, dans le cadre des Nations unies en vue de constituer un groupe transrégional de pays déterminés à faire promouvoir l'adoption par l'Assemblée générale des Nations unies d'une résolution appelant à la dépénalisation de l'homosexualité. Développement des activités du Fonds de soutien « droits de l'Homme, orientation sexuelle et identité de genre ». Promotion des lignes directrices de l'Union européenne sur les personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexes (LGBTI).

1.7. Droit des femmes

Finalité : Soutenir l'action de coordination d'ONU Femmes, soutenir les différents mécanismes et procédures spéciales du Conseil des droits de l'Homme concernant les droits des femmes ; œuvrer à la mise en œuvre des résolutions « Femmes, paix et sécurité » et au renforcement de l'efficacité des mécanismes de lutte contre les violences contre les femmes, en particulier les violences sexuelles commises dans les conflits armés.

Perspectives : Assurer la mise en œuvre de l'accord de coopération France-ONU Femmes signé en mai 2012, soutenir l'action de la représentante spéciale du Secrétaire général des Nations unies, chargée des violences sexuelles dans les conflits armés ; coordonner le comité de pilotage pour la mise en œuvre des résolutions « Femmes, paix et sécurité ».

AXE 2 : LES PRINCIPALES REFORMES APPORTEES AU FONCTIONNEMENT ET A L'ARCHITECTURE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

2.1. Conseil de sécurité

Finalité : Conforter la légitimité du Conseil de sécurité de l'ONU en renforçant sa représentativité, objet de la réforme, sans pour autant oublier la nature exécutive et décisionnelle de cette instance, qui doit préserver sa capacité d'action en cas de menace contre la paix et la sécurité internationales, comme le prévoit la Charte. La réforme passera notamment par l'élargissement du Conseil dans les deux catégories de membres, permanents (Allemagne, Brésil, Inde, Japon et plus juste représentation de l'Afrique) et non-permanents. La France a par ailleurs proposé en septembre 2013 que les membres permanents du Conseil de sécurité s'engagent volontairement à s'abstenir de recourir au veto dans les situations d'atrocités de masse.

Perspectives : L'initiative originelle du G4 (proposition de l'Allemagne, du Brésil, de l'Inde et du Japon, prévoyant un élargissement du CSNU à 6 nouveaux membres permanents sans droit de veto et de nouveaux sièges de membres non-permanents), soutenue par la France lors de son lancement en 2005, semble enlisée. Notre soutien aux membres du G4 pour une accession à un siège de membre permanent n'en est pas pour autant remis en cause. La France continuera également d'œuvrer en direction des pays africains, qui sont une des clés de la réforme. S'agissant de l'encadrement du droit de veto, la France organisera une réunion ministérielle de haut niveau en septembre prochain 2014 en marge de l'Assemblée générale des Nations unies afin d'amplifier la mobilisation autour de sa proposition afin de convaincre les autres membres permanents de s'engager dans la perspective du 70ème anniversaire des Nations unies en 2015.

2.2. Promotion et protection des droits de l'Homme

Finalité : Renforcer l'autorité et l'efficacité des institutions de promotion et de protection des droits de l'homme et exercer un mandat actif de membre du Conseil des droits de l'homme.

Perspectives : Œuvrer à une amélioration du fonctionnement du Conseil des droits de l'homme ; la France prendra de nouvelles initiatives en faveur de la promotion et de la protection effective des droits de l'homme, notamment visant

l'abolition universelle de la peine de mort, contre l'extrême pauvreté, pour les droits des femmes, les droits des enfants, le respect des droits de personnes LGBTI. Elle veillera à promouvoir des initiatives susceptibles de recueillir un large consensus transrégional. Elle continuera à s'attacher à améliorer l'efficacité des mécanismes de protection des droits de l'homme des Nations unies sur le terrain. Elle veillera à ce que la communauté internationale reste vigilante sur la situation des droits de l'Homme notamment au Mali et en République Centrafricaine.

2.3. Révision de l'architecture et de la gouvernance du système des Nations unies

Finalité : Promouvoir au sein des institutions internationales de nouveaux modes et normes de gestion, plus économes et plus responsables (croissance nominale nulle des budgets, plafonnement des dépenses de personnel et des effectifs, recentrage sur le cœur des mandats et coordination des activités entre organismes) ; et, en toile de fond et en concertation avec toutes les parties prenantes, définir une nouvelle architecture du système multilatéral, plus performante et moins redondante, qui soit soutenable financièrement à long terme.

Perspectives : Cette approche, responsable et cohérente, permet de rendre le système soutenable pour l'avenir et, dans l'immédiat, de financer les actions nouvelles qui sont nécessaires (opérations de maintien de la paix, réponse aux crises humanitaires, déploiement de nouveaux pans de l'action multilatérale comme la justice pénale internationale) dans la limite de nos ressources.

Les négociations en cours dans la sphère économique, sociale et environnementale des Nations unies peuvent constituer un programme structurant et de refondation du système pour la période qui s'ouvrira en 2015 avec la célébration des 70 ans des Nations unies.

INDICATEUR 3.1 : Optimiser l'effort français en faveur du maintien de la paix

(du point de vue du citoyen)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Evolution des mandats des opérations de maintien de la paix (OMP)	%	14	20	29	29	35	25

Précisions méthodologiques

Source des données : NUOI (Direction des Nations-Unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie).

Mode de calcul :

Numérateur : Opérations de maintien de la paix nouvelles, clôturées ou dont le mandat a été modifié au cours de l'année.

Dénominateur : Nombre total des opérations de maintien de la paix

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 3.1.1 « Evolution des mandats des opérations de maintien de la paix »

Objectif : l'objectif est d'augmenter, sur le nombre total d'opérations de maintien de la paix (OMP), et quand les conditions sur le terrain permettent une évolution en ce sens, la part des opérations faisant l'objet d'une revue stratégique entraînant des gains d'efficacité et celles qui, le mandat étant accompli avec succès (retour à la paix), sont clôturées.

Perspectives : à l'initiative de la France et des partenaires partageant ses vues, l'Organisation des Nations unies s'est lancée dès l'année 2012 dans plusieurs exercices de reconfiguration des mandats. Cette bonne pratique est appelée à devenir la norme, bien que cette reconfiguration ne puisse encore être appliquée lorsque les crises n'ont pas évolué comme dans le cas des conflits « gelés » (Chypre, Sahara Occidental), ou lorsque les crises sont en cours et dont certaines ont au contraire nécessité la création d'OMP nouvelles (Mali, Centrafrique). En matière de maintien de la paix, les OMP représentent néanmoins un avantage financier certain pour le budget de l'Etat dans la mesure où les contributions de la France sont d'un coût inférieur aux opérations extérieures menées par nos forces militaires nationales.

OBJECTIF n° 4 : Assurer un service diplomatique efficient et de qualité

La performance de l'outil diplomatique conditionne en grande partie la capacité du MAEDI à répondre aux enjeux et défis internationaux. La qualité du pilotage de l'action de l'Etat à l'étranger passe par l'optimisation de ses fonctions de support, assurée par la direction générale de l'administration et de la modernisation (DGA). Parmi ces fonctions, on retrouve notamment les ressources humaines, les systèmes d'information et de télécommunications, la politique immobilière et la politique des achats.

L'objectif 4 présente cinq indicateurs chiffrés, mesurant l'engagement du MAEDI à poursuivre l'optimisation du réseau diplomatique et consulaire, afin de mieux accomplir ses missions. Cet engagement se traduit par la promotion du recrutement de personnes en situation de handicap, l'efficience dans le suivi des effectifs physiques, la stabilisation des dépenses bureautiques, la modernisation des outils de mobilité, des projets de rationalisation ou de relocalisation des biens immobiliers et informatique en France et à l'étranger, et des efforts de mutualisation interservices et interministérielle en ce qui concerne les achats.

La spécificité du ministère et de son action à l'étranger contraint à l'utilisation d'échantillons restreints pour certains indicateurs, limitant ainsi la capacité à effectuer un parangonnage entre ministères. Cependant, le MAEDI confirme sa volonté de généraliser la démarche de performance dans lequel il s'est engagé par le développement des outils de suivi, notamment à travers la mise en place de groupes de travail sur les indicateurs de l'objectif 4 dès septembre 2014.

INDICATEUR 4.1 : Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987

(du point de vue du citoyen)

indicateur transversal

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi prévue par la loi n° 87-517 du 10 juillet 1987	%	4,19	4,31	5	4,49	4,68	6

Précisions méthodologiques

Source des données : DRH

Mode de calcul : Le taux inscrit est celui qui a été déclaré au FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées de la Fonction Publique). L'effectif des bénéficiaires de l'obligation d'emploi est constitué de l'ensemble des personnes mentionnées par les articles L5212-13 du code du travail rémunérées au 1er janvier de l'année écoulée. Pour le calcul du taux d'emploi direct, l'effectif total pris en compte est constitué de l'ensemble des agents rémunérés au 1er janvier de l'année écoulée. Sont exclus de l'assiette les volontaires internationaux, les vacataires, les policiers et les militaires hors-budget, et les recrutés locaux. Lors de la déclaration 2014 (réalisation 2013), le FIPHFP a confirmé au ministère qu'il convenait de comptabiliser dans l'assiette les experts techniques internationaux (ex-assistants techniques), qui étaient jusqu'alors également exclus.

(*) Les réalisations 2012 et 2013 ont été recalculées pour tenir compte du nouveau mode de calcul incluant les experts techniques internationaux (ETI).

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La prévision 2014 a été revue à la baisse suite à l'inclusion des experts techniques internationaux dans le mode de calcul. On observe néanmoins une augmentation de la part des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) dans l'effectif total du ministère. La prévision 2015, définie sur la base des données de l'année passée pour l'effectif global et sur les prévisions de recrutement de BOE pour l'année 2015, confirme cette tendance.

Le MAEDI s'est engagé à poursuivre ses efforts afin de respecter l'obligation d'emploi légale de 6 % de travailleurs handicapés, à travers la signature le 5 février 2014 d'une convention avec le FIPHFP. Cette convention comporte un plan d'actions diversifiées sur lequel le ministère pourra s'appuyer. Le financement du FIPHFP (d'un montant global de 446 175 € pour 2014 et 2015) va permettre de développer majoritairement les aides versées afin d'améliorer les conditions de vie des agents en situation de handicap, les aménagements et adaptations de postes de travail, ainsi que la formation et l'information des agents en situation de handicap. Par ailleurs, le ministère poursuit son

recrutement annuel de personnes en situation de handicap. Comme il s'y était engagé auprès du FIPHFP, le ministère a recruté 10 ETP en 2014 et il prévoit de dépasser son engagement en 2015 avec le recrutement de 12 ETP. Les autres actions concernent notamment le suivi attentif des agents bénéficiaires de l'obligation d'emploi afin qu'ils renouvellent dans les délais leur justificatif de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH).

INDICATEUR 4.2 : Efficience de la fonction support

(du point de vue du contribuable)

indicateur transversal

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
1. Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,28	2,28	2,29	2,28	2,28	2,27
- Effectifs gérés	Effectifs physiques	15 770	15 540	15 377	15 344	15 124	14 894
2. Ratio d'efficience bureautique	€/poste	1 165*	1 206*	1 150	1 217	1 146	1 169
- Nombre de postes bureautiques	Nombre de postes	15 500	15 466**	15 700	15 402	15 299	15 157

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction des Systèmes d'Information (DSI) ; Direction des Ressources Humaines/Bureau de la Formation (DRH) ; Cellule Ministérielle de Contrôle de Gestion (CMCG).

Mode de calcul :

Le sous-indicateur 4.2.1. « Ratio d'efficience de la fonction ressources humaines », développé dans le cadre d'une méthodologie interministérielle, rapporte :

- un numérateur comprenant les effectifs gestionnaires consacrant la majeure partie de leur activité à la gestion d'autres agents, sans pour autant les encadrer, conformément à la définition de la circulaire interministérielle 2PERF-14-3001 du 01/04/2014. Les effectifs concernés ici sont donc limités à la DRH, en administration centrale ;
- un dénominateur comprenant l'effectif total du ministère, y compris les effectifs partiellement gérés (fonctionnaires détachés ou mis à disposition et militaires hors budget).

Le sous-indicateur 4.2.2. « Ratio d'efficience bureautique » représente le coût annuel moyen d'un poste de travail bureautique exprimé en €/poste, pour un parc donné de postes de travail. Conformément à la circulaire interministérielle 2PERF-14-3001 du 01/04/2014, ce ratio rapporte:

- un numérateur comprenant la somme des dépenses bureautiques d'acquisition, d'infrastructure, de logiciels, de maintenance, de formation, et des dépenses de personnel ressource en administration centrale et sur l'ensemble du réseau à l'étranger (T2) affecté au support bureautique ;
- un dénominateur comprenant le nombre de postes bureautiques physiques. Le nombre de postes physiques étant supérieur au nombre d'ETPT, c'est le nombre d'ETPT qui est pris en compte dans le cas présent comme prévu dans le Guide de la performance pour le PLF 2015 annexé à la circulaire (Fiche 13). Le nombre d'ETPT ayant servi au calcul est donné plus loin à l'indicateur 4.3.

(*) Les réalisations 2012 et 2013 ont été recalculées pour les motifs suivants :

- La méthode de calcul du dénominateur n'a pas été suivie. C'est le nombre d'ETPT qui devait être retenu, dans la mesure où il était inférieur au nombre de postes bureautiques.
- Les dépenses de formation et d'achat de serveurs pour l'étranger, apparues dans le périmètre 2013, n'avaient pas été prises en compte. Les dépenses de formation bureautique des utilisateurs ont été comptabilisées dans le nouveau calcul.

(**) Le nombre de postes bureautiques pour la réalisation 2013 a été modifié car le mode de calcul n'avait pas été respecté.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Sous-indicateur 4.2.1. « Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines »

La prévision actualisée 2014, ainsi que celle de 2015 et la cible 2017 prennent en compte les objectifs du schéma d'emploi ministériel du prochain triennal (réduction de 450 ETP sur les trois prochaines années). Le nombre de gérants supprimés est proportionnellement identique aux suppressions totales. Cela explique le maintien du ratio en 2015 dans un contexte où, de surcroît, le passage à l'environnement de travail informatique SIRHIUS sera particulièrement exigeant dans sa phase transitoire en matière de personnels. Quant à la cible 2017, il est difficile de prévoir un ratio inférieur à 2,27. Le MAEDI verra par la suite si, selon le contexte, des efforts peuvent être faits afin de diminuer davantage ce ratio.

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
- Effectifs gérants	Effectifs physiques	360	355	352	350	345	338

Sous-indicateur 4.2.2. « Ratio d'efficience bureautique »

Le dénominateur pris en compte pour le calcul du ratio est le nombre d'ETPT. En effet, le rattachement et l'intégration croissants d'agences et d'opérateurs dans les infrastructures informatiques du MAEDI, en sus de l'intégration existante des effectifs des autres ministères affectés à l'étranger, se traduisent par un nombre de postes physiques, tous systèmes d'exploitation confondus, supérieur au nombre d'ETPT. Cette tendance semble se confirmer sur les prochains triennaux puisqu'elle résulte de la fonction de coordination interministérielle à l'étranger, en conformité avec les orientations politiques et stratégiques du Comité interministériel des réseaux internationaux de l'Etat (CORINTE).

Les coûts d'acquisition de matériel standard ayant atteint leur plancher, le sens d'évolution des dépenses bureautiques est désormais fonction de la modernisation des outils de mobilité attribués à l'encadrement supérieur à l'administration centrale et à l'étranger. A cet égard, l'investissement en tablettes effectué en 2014 se poursuivra en 2015. Les coûts totaux resteront stables sur le prochain triennal.

La prévision 2014 a été recalculée pour deux motifs : La méthode de calcul du dénominateur était erronée dans la prévision initiale puisqu'elle tenait compte des effectifs gérés au lieu du nombre d'ETPT, tandis que la dépense de formation ne figurait pas dans le numérateur. La hausse du numérateur combinée à la baisse du dénominateur a eu pour effet d'augmenter le ratio.

La mutualisation de la bureautique avec les agences et opérateurs donne lieu à des refacturations par le MAEDI ; Cependant, le mode de calcul actuel du ratio ne permet pas de déduire ces recettes des dépenses effectuées.

INDICATEUR 4.3 : Efficience de la gestion immobilière

(du point de vue du contribuable)

indicateur transversal

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
1. Ratio SUN / SUB	%	s.o*	s.o*	s.o*	55,6	55,6	55,6
2. Effectif ETPT	Nombre	14 549	14 306	14508	14 180	13 974	13 690
3. Ratio SUN / Poste de Travail	m²/poste	15,65**	15,2***	15	14,3	14,3	13,6
4. Ratio Entretien courant / SUB	€/m2	5,64	5,36	2,74	2,74	5,31	5,39
5. Ratio Entretien lourd / SUB	€/m2	2,98	1,4	1,12	1,12	1,29	7,09
6. Coût des travaux structurants	€	sans objet****	sans objet****	sans objet	sans objet****	sans objet****	sans objet****

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction de l'immobilier et de la logistique (DIL) ; Direction des ressources humaines (DRH) ; Direction des systèmes d'information (DSI) ; Sous-direction du budget (DAF/BUD).

Mode de calcul : L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle.

A compter du PAP2015, **pour les ratios 4.3.1 « SUN / SUB » et 4.3.3 « SUN / Poste de travail »,** la part d'administration centrale de l'échantillon est limitée aux sites administratifs selon le détail suivant : Breil I, Breil III, Breil IV à Nantes ; Quai d'Orsay, Convention et Invalides/Oudinot à Paris. Le chiffre concernant Invalides/Oudinot est en cours de fiabilisation. Ce mode de comptabilisation écarte les surfaces dédiées aux archives, au dépôt, à la technique, à l'imprimerie, à l'hébergement, à l'action sociale, à la restauration.

La part de l'échantillon pour l'étranger est composée de sites répartis dans dix-huit pays *: Afrique du Sud, Allemagne, Angola, Argentine, Australie, Canada, Chine, Egypte, Etats-Unis, Grèce, Israël, Italie, Japon, Kenya, Pays-Bas, Sénégal, Suisse, Ukraine*.

- La SUN totale de 100 950 m² se décompose en 48 812 m² pour l'administration centrale et 52 138 m² pour les postes à l'étranger.

- La SUB totale de 181 689 m² se décompose en 74 562 m² pour l'administration centrale et 107 127 m² pour les postes à l'étranger.

* Conformément à l'annexe V de la circulaire 2PERF-14-3001 du 1er avril 2014, le ratio SUN/ SUB n'a pas été défini pour les années 2012 et 2013 car ce ratio a été introduit dans le PLF 2015, remplaçant le ratio précédent SUB/ SHON.

Pour le ratio 4.3.3 « SUN / Poste de travail », conformément aux termes de la circulaire 2PERF-14-3001, c'est la notion de résident connecté (au système d'exploitation informatique) qui est retenue pour caractériser le poste de travail. Ce mode de comptabilisation semble en effet plus réaliste qu'une comptabilisation des ETPT en valeur approchée. Car l'effectif du MAEDI n'est pas le seul à occuper la SUN qui l'accueille, surtout en ambassade. Les ambassades hébergent en effet des résidents d'autres institutions, connectés au système d''exploitation informatique du MAEDI. A l'inverse, les résidents connectés en France hors des sites du MAEDI sont déduits du nombre de stations connectées.

** Comme indiqué dans le RAP2012, l'échantillon ne comptait pas encore de surface à l'étranger cette année-là. Les données relatives aux résidents connectés à l'étranger pour cette année-là n'étant pas disponibles, la réalisation 2012 n'a pas pu être recalculée.

*** Le résultat 2013 a été recalculé sur la base des chiffres fournis dans le RAP2013. En retenant cependant la part de la SUN pour l'administration centrale telle que redéfinie supra, soit 48 812 m² au lieu de 56 568 m² dans le RAP2013.

Pour les ratios 4.3.4 « Entretien courant/ SUB » et 4.3.5 « Entretien lourd/ SUB », l'échantillon utilisé pour le calcul de la SUB couvre l'ensemble des bâtiments du MAEDI en France et à l'étranger. De même, les données utilisées pour l'entretien courant et l'entretien lourd représentent les données brutes votées, hors gel budgétaire.

**** Comme défini par la méthodologie interministérielle, les travaux structurants concernent les travaux ayant pour objet de changer radicalement l'usage et les prestations offertes. Tel n'est pas le cas des travaux réalisés sur le patrimoine immobilier du MAEDI car sa vocation initiale doit être nécessairement maintenue.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

4.3.1. « Ratio SUN / SUB »

Pour l'administration centrale, le ratio s'élève à 65,5 % en 2014, à un point et demi de la cible de 67 % fixée dans la charte France Domaine. Pour l'étranger, le ratio s'élève à 48,7 % en 2014. Le MAEDI devra attendre la réalisation des projets de regroupement des services à l'étranger pour améliorer le ratio. C'est pourquoi la prévision 2015 et la cible restent fixées à 55,6 % pour ce triennal. Un projet d'élargissement de l'échantillon à l'étranger est à l'étude afin d'améliorer la représentativité de la SUN à l'étranger.

4.3.2. « Effectif ETPT »

Le nombre d'ETPT affiche une tendance à la baisse, conformément au plafond d'emploi prévu pour le MAEDI.

4.3.3. « Ratio SUN / Poste de Travail »

La prévision 2014 actualisée se base sur un nombre de 2 682 résidents connectés à l'étranger. Pour la France, le nombre total de résidents connectés s'élève à 4 997 y compris 597 stations physiquement situées hors des sites métropolitains du MAEDI. Le nombre de résidents connectés pour la France s'établit ainsi à 4 400. Globalement, la SUN de 100 450 m² serait occupée par 7 082 résidents connectés.

La prévision 2015 est basée sur la prévision actualisée 2014. En effet, si le MAEDI enregistre une baisse constante de ses effectifs, la réduction correspondante des surfaces ne peut s'opérer qu'en décalé. La baisse d'effectifs se traduit en outre par une plus grande polyvalence des agents dans le réseau. Un emploi peut ainsi être partagé entre plusieurs postes de travail correspondant à des domaines fonctionnels distincts. Ce découpage relève de l'application de différentes normes, telles que celles relatives à la protection des informations et supports classifiés, à l'accès aux archives, ou à la responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics et assimilés, par exemple. Un nombre minimum de postes de travail doit aussi être maintenu pour les stagiaires et vacataires.

La cible pluriannuelle est maintenue à 13,6 m², la cible de 12 m² fixée dans la charte France domaine n'apparaissant pas encore atteignable pour les raisons exposées ci-dessus. En termes de leviers d'action, seuls les projets de rationalisation ou de relocalisation dans l'échantillon pourraient permettre à terme d'améliorer le ratio.

4.3.4. « Ratio entretien courant / SUB »

La prévision 2014, fixée initialement à 2,74 est restée inchangée dans la mesure où un bilan de la gestion 2014 apparait nécessaire avant de d'estimer des capacités de redéploiement. Les dépenses pour l'entretien courant en administration centrale sont programmées à enveloppe constante sur le prochain triennal, tandis que celles pour les postes à l'étranger sont établies sur la base d'une augmentation de 2 % par an. La SUB en administration centrale et à l'étranger est stable jusque 2017, pour les raisons explicitées dans la justification du sous-indicateur 4.3.1. Par conséquence, le ratio évolue peu pour la prévision 2015 et la cible 2017.

4.3.5. « Ratio entretien lourd / SUB »

L'entretien lourd en administration centrale relève d'autres programmes que le 105 (programme 309 en administration centrale et programme 723 à l'étranger). Les dépenses pour l'entretien lourd à l'étranger sont budgétées à hauteur de 2,225 M€ pour 2015. Une nette augmentation est prévue sur le triennal avec une enveloppe de 12,225 M€ en 2017, ce qui relève la cible 2017 à 7,09 €/m². La SUB en administration centrale et à l'étranger est stable jusque 2017, pour les raisons explicitées dans la justification du sous-indicateur 4.3.1.

INDICATEUR 4.4 : Respect des coûts et délais des grands projets d'investissement

(du point de vue du contribuable)

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
1. Nombre de projets	Nombre	8	13	13	14	16	7
2. Proportion des projets en dépassement	%	75	38	38,46	42,9	37,5	29
3. Dépassement de coûts cumulés	M€	7.8	2,8	8	10,4	10,4	3,8
4. Proportion des projets en retard	%	50	30,7	23,07	28,6	25	0

Précisions méthodologiques

Source des données : Direction des immeubles et de la logistique (DIL) ; Direction des systèmes d'information (DSI).

Mode de calcul : L'indicateur a été développé suivant une méthodologie interministérielle.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

Treize projets immobiliers supérieurs à 1 M€ et un projet informatique sont en cours pour la prévision actualisée 2014. Parmi ces quatorze projets, quatre sont en retard, ce qui entraîne une augmentation du sous-indicateur par rapport à la prévision initiale. Les retards constatés dans les projets d'investissement immobilier peuvent être d'origine :

- politique, selon le contexte du pays concerné par le projet immobilier ;
- sécuritaire, en raison de l'évolution de la menace dans certaines régions ;
- technique, la DIL étant tributaire des procédures administratives et réglementaires en vigueur localement, mais aussi de la fiabilité des entreprises locales de travaux, très variable d'un pays à l'autre.

Parmi ces quatorze projets, six sont en dépassement de coût pour la prévision 2014, représentant un total de 10,4 M€.

En ce qui concerne la prévision 2015, les quatorze projets en cours en 2014 demeureront en cours en 2015, auxquels s'ajoutent deux nouveaux projets immobiliers au Mexique et en Malaisie. La proportion de projets en retard pour la prévision 2015 reste la même, puisque cela concerne les mêmes projets que pour la prévision actualisée 2014. Il en va de même pour les dépassements de coûts. La stabilité du nombre de retards et du nombre de dépassements entraîne ainsi une baisse des indicateurs pour la prévision 2015 puisque le dénominateur (nombre total de projets) est supérieur.

En ce qui concerne les leviers d'action, une meilleure identification des contextes politique, sécuritaire et technique doit permettre une meilleure appréciation de la durée de vie des projets. D'où la proposition de travailler plus étroitement avec le service de la sécurité diplomatique, car les dépassements de coût et les retards sont généralement liés à des enjeux sécuritaires. Le MAEDI veut se montrer ambitieux en n'affichant à l'avenir aucun dépassement de coûts ou de retards pour les projets qui seront lancés au cours du triennal. Les cibles affichées pour 2017 correspondent ainsi aux grands projets d'investissement en cours, qui le seront toujours en 2017 ou se termineront cette année-là.

Tableau : Liste indicative des grands projets d'investissement

Projet	Objet	Année d'initialisation	Durée initiale du projet	Durée révisée du projet	Ecart durée	Coût initial du projet	Coût révisé du projet	Dépassement de coût
			Nombre d'années	Nombre d'années	Nombre d'années	En M€	En M€	En M€
Bangladesh	Construction de l'Ambassade franco-allemande	2009	5	6	1	3.00	4.7	1.2
Maroc	Rénovation technique de l'Ambassade	2011	4	4	0	2	4	2
Etats-Unis	Rénovation, sécurisation, rationalisation de l'Ambassade	2011	9	9	0	5.9	6.2	0.3
Russie	Rénovation technique de l'Ambassade	2011	4	4	0	4.8	4.8	0
Nigeria	Construction d'un campus diplomatique	2011	4	5	1	11	13.4	0
Ghana	Relocalisation de l'ambassade	2013	3	3	0	7.8	7.8	0
Haïti (en études)	Reconstruction de l'Ambassade	2010	5	6	1	11	9	-2
Kenya (en études)	Relocalisation de l'Ambassade	2011	7	6	-1	8	11,5	3,5
Koweït (en études)	Aménagement de l'Ambassade franco-allemande	2014	5	2	-3	5	1.5	-3.5
Belgique- RP OTAN (en études)	Aménagement du plateau de bureaux	2012	3	3	0	4	5,3	1,3
Gabon (en études)	Construction de l'ambassade sur le site de la Résidence à Libreville	2013	4			12	12	0
Maroc (en études)	Regroupement du consulat à Rabat	2014	2	2	0	1.4		
Qatar (en faisabilité)	Relocalisation de l'ambassade	2014	4			12		
Mexique (en faisabilité)	Regroupement des services à Mexico	2015	3			9		
Corée du Sud (en faisabilité)	Regroupement des services à Séoul							
Malaise (en faisabilité)	Relocalisation du campus diplomatique à Kuala Lumpur							
Royaume-Uni (en faisabilité)	Regroupement des services à Londres							
Sirhius	Outil de gestion des ressources humaines	2008	5	7	2	5,9	8	2,1

INDICATEUR 4.5 : Efficience de la fonction achat

(du point de vue du contribuable)

indicateur transversal

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Gains relatifs aux actions d'achat	millions d'euros	-	2,6	>2	3,05	2	2

Précisions méthodologiques

Source des données : Mission des achats/Bureau de la politique et de l'ingénierie des achats (MDA)/ Cellule Ministérielle de Contrôle de Gestion (CMCG).

Mode de calcul : Gains relatif aux actions d'achats = montants de référence sur la durée des marchés – nouveaux montants estimés sur la durée des marchés.

JUSTIFICATION DES PRÉVISIONS ET DE LA CIBLE

La cible 2017 de 6,3 M€ initialement proposée par le SAE a été révisée. En effet, le MAEDI ne dispose pas à l'heure actuelle d'outils ou de structure pour valoriser le gain achat des postes à l'étranger, où la performance est pourtant réelle dans ce domaine. Les prévisions annuelles risquant d'être inférieures, une cible plus réaliste de 2 M€ a été définie.

Le MAEDI envisage cependant de mener une analyse rétrospective sur un échantillon de pays où la dépense est significative. Il s'agira d'un exercice qui s'annonce très complexe en absence de méthodologie *ad hoc* (inflation, change/prix, etc.). C'est au vu des résultats que le MAEDI se déterminera quant à une éventuelle intégration du réseau à l'étranger dans le périmètre de calcul.

L'objectif du plan d'action achat 2015 est de réaliser des gains d'un montant de 2 M€, s'inscrivant dans la lignée de la cible. Quant aux leviers d'action, ils consistent en la poursuite des efforts de mutualisation interservices et interministérielle.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS ET DES DÉPENSES FISCALES

2015 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS DEMANDÉS

2015 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2015	FDC et ADP attendus en 2015
01	**Coordination de l'action diplomatique**	61 692 523	18 771 835		2 265 000	**82 729 358**	591 000
02	**Action européenne**	9 965 424	15 000		39 448 275	**49 428 699**	
04	**Contributions internationales**				756 277 501	**756 277 501**	
05	**Coopération de sécurité et de défense**	64 295 770	5 323 853		24 143 947	**93 763 570**	
06	**Soutien**	110 149 522	111 524 183	8 950 000		**230 623 705**	277 175
07	**Réseau diplomatique**	357 814 731	197 034 653	27 027 929		**581 877 313**	3 330 000
Total		**603 917 970**	**332 669 524**	**35 977 929**	**822 134 723**	**1 794 700 146**	**4 198 175**

2015 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2015	FDC et ADP attendus en 2015
01	**Coordination de l'action diplomatique**	61 692 523	18 771 835		2 265 000	**82 729 358**	591 000
02	**Action européenne**	9 965 424	15 000		39 448 275	**49 428 699**	
04	**Contributions internationales**				756 277 501	**756 277 501**	
05	**Coopération de sécurité et de défense**	64 295 770	5 323 853		24 143 947	**93 763 570**	
06	**Soutien**	110 149 522	116 489 183	8 950 000		**235 588 705**	277 175
07	**Réseau diplomatique**	357 814 731	197 034 653	27 027 929		**581 877 313**	3 330 000
Total		**603 917 970**	**337 634 524**	**35 977 929**	**822 134 723**	**1 799 665 146**	**4 198 175**

2014 / PRÉSENTATION PAR ACTION ET TITRE DES CRÉDITS VOTÉS (LOI DE FINANCES INITIALE)

2014 / AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	Prévisions FDC et ADP 2014
01	**Coordination de l'action diplomatique**	62 770 946	22 870 166		2 317 000	**87 958 112**	900 000
02	**Action européenne**	9 963 008	35 000		39 792 325	**49 790 333**	
04	**Contributions internationales**				799 105 555	**799 105 555**	
05	**Coopération de sécurité et de défense**	63 741 969	5 432 503		25 146 885	**94 321 357**	642 693
06	**Soutien**	112 554 051	111 633 113	5 150 000		**229 337 164**	98 000
07	**Réseau diplomatique**	359 155 205	212 976 795	7 855 000		**579 987 000**	2 470 000
Total		**608 185 179**	**352 947 577**	**13 005 000**	**866 361 765**	**1 840 499 521**	**4 110 693**

2014 / CRÉDITS DE PAIEMENT

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Titre 2 Dépenses de personnel	Titre 3 Dépenses de fonctionnement	Titre 5 Dépenses d'investissement	Titre 6 Dépenses d'intervention	Total pour 2014	Prévisions FDC et ADP 2014
01	**Coordination de l'action diplomatique**	62 770 946	22 870 166		2 317 000	**87 958 112**	900 000
02	**Action européenne**	9 963 008	35 000		39 792 325	**49 790 333**	
04	**Contributions internationales**				799 105 555	**799 105 555**	
05	**Coopération de sécurité et de défense**	63 741 969	5 432 503		25 146 885	**94 321 357**	642 693
06	**Soutien**	112 554 051	116 583 113	7 600 000		**236 737 164**	98 000
07	**Réseau diplomatique**	359 155 205	212 976 795	7 855 000		**579 987 000**	2 470 000
Total		**608 185 179**	**357 897 577**	**15 455 000**	**866 361 765**	**1 847 899 521**	**4 110 693**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR TITRE ET CATÉGORIE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement		Crédits de paiement	
	Ouvertes en LFI pour 2014	Demandées pour 2015	Ouverts en LFI pour 2014	Demandés pour 2015
Titre 2. Dépenses de personnel	608 185 179	603 917 970	608 185 179	603 917 970
Rémunérations d'activité	455 290 144	458 133 327	455 290 144	458 133 327
Cotisations et contributions sociales	147 313 867	140 591 074	147 313 867	140 591 074
Prestations sociales et allocations diverses	5 581 168	5 193 569	5 581 168	5 193 569
Titre 3. Dépenses de fonctionnement	352 947 577	332 669 524	357 897 577	337 634 524
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	352 947 577	332 669 524	357 897 577	337 634 524
Titre 5. Dépenses d'investissement	13 005 000	35 977 929	15 455 000	35 977 929
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	13 005 000	35 977 929	15 455 000	35 977 929
Titre 6. Dépenses d'intervention	866 361 765	822 134 723	866 361 765	822 134 723
Transferts aux autres collectivités	866 361 765	822 134 723	866 361 765	822 134 723
Total hors FDC et ADP prévus	**1 840 499 521**	**1 794 700 146**	**1 847 899 521**	**1 799 665 146**
FDC et ADP prévus	4 110 693	4 198 175	4 110 693	4 198 175
Total y.c. FDC et ADP prévus	**1 844 610 214**	**1 798 898 321**	**1 852 010 214**	**1 803 863 321**

JUSTIFICATION AU PREMIER EURO

ÉLÉMENTS TRANSVERSAUX AU PROGRAMME

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		Autorisations d'engagement			Crédits de paiement		
		Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total	Titre 2 Dépenses de personnel	Autres titres	Total
01	**Coordination de l'action diplomatique**	61 692 523	21 036 835	**82 729 358**	61 692 523	21 036 835	**82 729 358**
02	**Action européenne**	9 965 424	39 463 275	**49 428 699**	9 965 424	39 463 275	**49 428 699**
04	**Contributions internationales**		756 277 501	**756 277 501**		756 277 501	**756 277 501**
05	**Coopération de sécurité et de défense**	64 295 770	29 467 800	**93 763 570**	64 295 770	29 467 800	**93 763 570**
06	**Soutien**	110 149 522	120 474 183	**230 623 705**	110 149 522	125 439 183	**235 588 705**
07	**Réseau diplomatique**	357 814 731	224 062 582	**581 877 313**	357 814 731	224 062 582	**581 877 313**
Total		**603 917 970**	**1 190 782 176**	**1 794 700 146**	**603 917 970**	**1 195 747 176**	**1 799 665 146**

Le budget du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » s'élève à 1 794 700 146 € en AE et 1 799 665 146 € en CP.

Le programme 105 est le programme support du MAEDI. Il regroupe toutes les dépenses de fonctionnement des services en administration centrale et des implantations à l'étranger. Parmi les crédits hors masse salariale (titre 2), les crédits de fonctionnement (titre 3) représentent 28 % des dépenses prévues du programme.

Il couvre également les contributions de la France aux organisations européennes et internationales, ainsi qu'aux opérations de maintien de la paix. En intégrant les autres subventions versées, les crédits d'intervention (titre 6) représentent 69 % des dépenses hors titre 2 du programme.

Enfin, il couvre des dépenses d'investissement notamment en matière de systèmes d'information et de communication, et de travaux immobiliers ou de sécurisation. Les crédits d'investissement (titre 5) représentent 3 % des dépenses hors personnel.

ÉVOLUTION DU PÉRIMÈTRE DU PROGRAMME

MODIFICATIONS DE MAQUETTE

La maquette du PLF 2015 n'est modifiée que de façon marginale par rapport à 2014. Les transferts de crédits suivants sont pris en compte :

- sur l'action 1 (sous-action « Communication »), un transfert sortant de 116 331 € de la direction de la presse et de la communication à destination du programme 180 « Presse », dans le cadre de la centralisation des abonnements à l'AFP (Agence France Presse) des différentes administrations ;
- sur l'action 1 (sous-action « Etat-major »), un transfert entrant de 518 000 € depuis le programme 218 pour financer les frais de déplacement de la secrétaire d'Etat en charge du commerce extérieur, conformément à la modification des attributions ministérielles ;
- sur l'action 6 (sous-action « Ressources humaines »), un transfert interne de 272 000 € depuis le titre 2 vers le titre 3, lié aux modifications de la nature des dépenses des différents services de la direction des ressources humaines ;
- sur l'action 7 (sous-action « Sécurité étranger »), un transfert interne de 1 840 000 € depuis les crédits de titre 2 vers les crédits hors titre 2, résultant du redéploiement des gardes de sécurité vers les postes sensibles, soit pour

remplacer des renforts temporaires, dont la mission est devenue permanente, soit pour renforcer les postes où l'effectif des gardes de sécurité est insuffisant. L'opération conduit à réaliser des économies sur les dépenses de personnel, ce qui permet de financer les surcoûts de fonctionnement (notamment les contrats de gardiennage et les frais de déménagement des gendarmes) et d'investissement liés à l'adaptation de notre dispositif de sécurité à la menace.

PRINCIPALES ÉVOLUTIONS

Le budget s'inscrit dans l'effort de redressement des finances publiques. Les dépenses obligatoires (contributions internationales et européennes et opérations de maintien de la paix) s'élèvent à 756,3 M€, ce qui représente une baisse de 5,4 % par rapport à la LFI 2014. Elle s'explique par l'effet conjugué de la baisse de la quote-part française au budget de l'ONU et des organisations spécialisées, et de la diminution de la contribution française à certaines institutions.

Par ailleurs, des économies sont mises en œuvre, notamment sur les crédits informatiques, les crédits relatifs à la coopération de sécurité et de défense et les indemnités de changement de résidence. Elles permettent de couvrir la hausse des dépenses de fonctionnement des ambassades et des loyers budgétaires (2 %) , ainsi que le maintien des moyens consacrés à la sécurité à l'étranger.

Le ministère conduira une gestion dynamique de son immobilier et sera exonéré de contribution au désendettement de l'Etat sur les produits de cessions des biens domaniaux situés à l'étranger, au-delà d'un montant forfaitaire minimal de 25 M€ par an.

DÉPENSES DE PERSONNEL

	Emplois (ETPT)						**Crédits**
Catégorie d'emploi	Plafond autorisé pour 2014 (1)	Effet des mesures de périmètre pour 2015 (2)	Effet des mesures de transfert pour 2015 (3)	Effet des corrections techniques pour 2015 (4)	Impact des schémas d'emploi pour 2015 (5) = 6-1-2-3-4	Plafond demandé pour 2015 (6)	Demandés pour 2015 (y.c. charges sociales)
Titulaires et CDI en administration centrale	2 243			0	-14	2 229	158 379 996
Titulaires et CDI dans le réseau	1 606			0	-21	1 585	242 767 094
CDD et volontaires internationaux	520			-15	0	505	40 815 332
Militaires	712			-30	+1	683	104 160 000
Agents de droit local	3 001			0	-83	2 918	57 795 548
Total	**8 082**			**-45**	**-117**	**7 920**	**603 917 970**

PRÉSENTATION DES CRÉDITS PAR CATÉGORIE

Catégorie	AE = CP
Rémunérations d'activité	458 133 327
Cotisations et contributions sociales	140 591 074
dont contributions au CAS Pensions	*106 230 756*
Prestations sociales et allocations diverses	5 193 569

ÉVOLUTION DES EMPLOIS

(en ETP)

Catégorie d'emplois	Sorties prévues	dont départs en retraite	*Mois moyen des sorties*	Entrées prévues	dont primo recrutements	dont mouvements des agents entre programmes du ministère	*Mois moyen des entrées*	Schéma d'emplois du programme
Titulaires et CDI en administration centrale	529	165	*7,6*	518	124		*7,8*	-11
Titulaires et CDI dans le réseau	306		*7,9*	294			*7,9*	-12
CDD et volontaires internationaux	167		*7,7*	157			*7,7*	-10
Militaires	332		*8,2*	322			*8,3*	-10
Agents de droit local	452		*6,7*	386			*7*	-66
Total	**1 786**	**165**		**1 677**	**124**			**-109**

REMARQUES LIMINAIRES CONCERNANT L'ENSEMBLE DES PROGRAMMES DE LA MISSION « ACTION EXTERIEURE DE L'ETAT » ET LE PROGRAMME « SOLIDARITE A L'EGARD DES PAYS EN DEVELOPPEMENT »

1 - L'évolution du plafond d'emplois du ministère des affaires étrangères et du développement international pour l'année 2015 découle en premier lieu de la mise en œuvre du schéma d'emplois suivant :

ETP		Programme LOLF				**Total**
catégories LOLF		105	151	185	209	
G1	titulaires / CDI en centrale	-11	-3	0	-1	**-15**
G2	titulaires / CDI à l'étranger	-12	-9	-1	-1	**-23**
G3	CDD en centrale et à l'étranger	-10	-2	-14	-35	**-61**
G4	militaires hors budget	-10	0	0	0	**-10**
G5	ADL (agents de droit local)	-66	-37	-2	-6	**-111**
Total		**-109**	**-51**	**-17**	**-43**	**-220**

Le plafond d'emplois de l'année 2015 est diminué de 306 ETPT, au titre :
- du schéma d'emplois de – 206 ETPT (effet report du schéma 2014 et part 2015 du schéma 2015, réalisé pour l'essentiel à l'automne) ;
- d'une correction technique des marges sous plafond de – 100 ETPT.

Cette diminution est répartie comme suit :
- 41 ETPT en catégorie G1 ;
- 22 ETPT en catégorie G2 ;
- 108 ETPT en catégorie G3 ;
- 29 ETPT en catégorie G4 ;
- 106 ETPT en catégorie G5.

2 - En outre, un solde net de – 2 ETPT fait l'objet d'une mesure de périmètre en 2015 :
- 5 ETP (G3 experts techniques du programme 185) étaient jusqu' en 2013 mis à la disposition du lycée de Telopea de Canberra (Australie) par le MAEDI. Ces personnels occupent des fonctions d'enseignement. Ils sont désormais pris en charge par l'établissement, auquel le MAEDI verse une participation pour leur rémunération sous forme d'une subvention imputée sur le programme 185. Compte tenu des dates de ce mouvement, - 3 ETPT ont fait l'objet d'une mesure de périmètre en 2014 et – 2 ETPT supplémentaires dans le cadre du PLF 2015.

3 - Enfin, 38 ETPT font l'objet d'un transfert d'emplois entrant :
- 38 ETPT rattachés au programme 134 « Développement des entreprises et du tourisme » et mis à disposition de l'opérateur Atout France sont transférés sur le programme 185.

Le détail de ces différentes étapes de l'évolution du plafond d'emplois est retracé dans les tableaux suivants :

1 - PLAFOND 2014

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	2 243	1 606	520	712	3 001	**8 082**
P151	513	1 091	93	0	1 653	**3 350**
P185	89	70	661	0	91	**911**
P209	214	128	1 603	0	217	**2 162**
TOTAL	**3 059**	**2 895**	**2 877**	**712**	**4 962**	**14 505**

2 - Schéma d'emplois

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	-14	-21	0	1	-83	**-117**
P151	0	4	8	0	-23	**-11**
P185	0	0	-29	0	0	**-29**
P209	-7	0	-42	0	0	**-49**
TOTAL	**-21**	**-17**	**-63**	**1**	**-106**	**-206**

3 - Correction technique du plafond (-100 ETPT)

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	0	0	-15	-30	0	**-45**
P151	-5	0	0	0	0	**-5**
P185		0	0	0	0	**0**
P209	-15	-5	-30	0	0	**-50**
TOTAL	**-20**	**-5**	**-45**	**-30**	**0**	**-100**

4 - mesures de périmètre (-2 ETPT)

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	0	0	0	0	0	**0**
P151	0	0	0	0	0	**0**
P185	0	0	-2	0	0	**-2**
P209	0	0	0	0	0	**0**
TOTAL	**0**	**0**	**-2**	**0**	**0**	**-2**

5 - transferts (38 ETPT)

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	0	0	0	0	0	**0**
P151	0	0	0	0	0	**0**
P185	38	0	0	0	0	**38**
P209	0	0	0	0	0	**0**
TOTAL	**38**	**0**	**0**	**0**	**0**	**38**

6 - PLAFOND 2015

	G1	G2	G3	G4	G5	TOTAL
P105	2 229	1 585	505	683	2 918	**7 920**
P151	508	1 095	101	0	1 630	**3 334**
P185	127	70	630	0	91	**918**
P209	192	123	1 531	0	217	**2 063**
TOTAL	**3 056**	**2 873**	**2 767**	**683**	**4 856**	**14 235**

HYPOTHESES DE SORTIES

Les sorties par départs définitifs (dont retraites) ne concernent que les titulaires et CDI en centrale et dans le réseau (catégories G1 et G2). Elles ne s'analysent qu'à l'échelle des corps, et donc du plafond d'emplois ministériel.

A ce titre, la prévision ministérielle pour 2015 est, à l'échelle du plafond d'emplois, de 253 départs définitifs, dont 223 départs à la retraite. Les titulaires partent plus souvent en retraite à l'issue d'une dernière mission en administration centrale, donc à partir de la catégorie G1.

Les autres catégories d'agents, recrutés pour des missions limitées dans le temps, sont affectées d'une rotation beaucoup plus rapide : de l'ordre de 37 % par an pour les agents contractuels de droit français (catégorie G3) et de

30 % pour les militaires (catégorie G4), au titre essentiellement des fins de contrat ou d'affectation. La rotation est égale à environ 15 % pour les personnels de droit local (catégorie G5), dans 50 % des cas au titre des démissions.

HYPOTHESES D'ENTREES

Au niveau ministériel, le remplacement des partants est assuré dans le respect du schéma d'emplois présenté ci-dessus. Par catégorie, les entrées d'agents titulaires se font presque exclusivement sur des postes d'administration centrale (première affectation des lauréats de concours avant un départ à l'étranger).

EVOLUTION DE LA REMUNERATION

La rémunération des expatriés se décompose comme suit : traitement indiciaire (ou équivalent le cas échéant pour les militaires et les volontaires internationaux), indemnités et avantages familiaux spécifiques à l'étranger (indemnité de résidence à l'étranger, supplément familial et majorations familiales). Ces éléments varient selon les évolutions des taux de change et des inflations locales.

La rémunération des agents de droit local est encadrée par des grilles de salaires qui prévoient des niveaux de rémunération par fonction et au sein desquelles les agents évoluent au titre du mérite et de l'ancienneté. Ces grilles sont réactualisées de façon annuelle en fonction de l'évolution du coût de la vie, et ponctuellement pour suivre l'évolution des réalités du marché du travail local et les changements de la législation des pays concernés. Le ministère applique le cadre salarial, qui permet de contractualiser l'évolution de ces rémunérations au titre de l'ancienneté.

EVOLUTION POUR LE PROGRAMME 105

La répartition de la masse salariale se fonde sur la ventilation des effectifs par catégories d'emploi sur le programme 105 en PLF 2015. Les coûts moyens annuels qui en découlent sont détaillés dans le tableau suivant :

Catégorie d'emploi	Catégorie 21	Catégorie 22	Coût moyen
G1. titulaires et CDI en administration centrale	45 053	6 084	51 137
G2. titulaires et CDI dans le réseau	129 346	3 521	132 867
G3. CDD et volontaires internationaux	63 901	8 023	71 924
G4. militaires	124 454	3 952	128 406
G5. agents de droit local	16 100	3 071	19 171

(hors CAS pensions, hors prestations sociales et allocations diverses)

EFFECTIFS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR SERVICE

Service	LFI 2014 ETPT	PLF 2015 ETPT
Administration centrale	2 243	2 229
Services régionaux	0	0
Services départementaux	0	0
Opérateurs		
Services à l'étranger	4 607	4 503
Autres	1 232	1 188
Total	**8 082**	**7 920**

Remarque: les personnels relevant des catégories LOLF G3 "CDD et volontaires internationaux" et G4 "militaires" pouvant être affectés soit en administration centrale, soit à l'étranger, il n'est pas possible de les ventiler selon cet axe en prévision. Ils sont donc inscrits dans la rubrique "autres".

RÉPARTITION DU PLAFOND D'EMPLOIS PAR ACTION

Numéro et intitulé de l'action / sous-action		ETPT
01	Coordination de l'action diplomatique	851
02	Action européenne	106
05	Coopération de sécurité et de défense	354
06	Soutien	1 540
07	Réseau diplomatique	5 069
Total		**7 920**

EFFECTIFS REMUNÉRÉS ET ACTIVITÉS DES SERVICES

Les **7 920 ETPT** du programme rassemblent les personnels servant dans les directions et services suivants :

Action 1 : COORDINATION DE L'ACTION DIPLOMATIQUE

- Etat-major du ministère (Cabinets du Ministre d'Etat, des Ministres délégués et Secrétariat général),
- Inspection générale, Conseil des affaires étrangères, Conseillers diplomatiques du gouvernement, Centre d'analyse, de prévision et de stratégie, Centre de crise ;
- Direction générale des affaires politiques et de sécurité (hors Direction de la coopération de sécurité et de défense), dont dépendent notamment les directions géographiques, la Direction des Nations Unies, des organisations internationales, des droits de l'Homme et de la francophonie ainsi que celle des Affaires stratégiques, de sécurité et du désarmement ;
- Direction des affaires juridiques.

Action 2 : ACTION EUROPEENNE

Les experts nationaux détachés (END) servant dans les institutions de l'Union européenne (UE) (principalement le secrétariat général du Conseil et la Commission) et rémunérés par le programme, ainsi que les diplomates d'échange, placés auprès des ministères des affaires étrangères d'autres pays de l'UE.

- Direction de l'Union européenne ;

Action 5 : COOPERATION DE SECURITE ET DE DEFENSE

- Direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD), y compris son réseau à l'étranger (expatriés et personnels de droit local).

Action 6 : SOUTIEN

- Direction générale de l'administration et de la modernisation (Ressources humaines, Affaires financières, Systèmes d'information, Immeubles et logistique, Sécurité diplomatique et haut fonctionnaire correspondant de défense et de sécurité, Achats, Affaires juridiques internes) ;
- Directions dont l'action soutient et prolonge l'action diplomatique : service du Protocole, Direction des archives, Direction de la communication et de la presse.

Action 7 : RESEAU DIPLOMATIQUE

- Personnels du programme exerçant dans les ambassades bilatérales et les représentations permanentes ;
- Personnels servant au support d'autres programmes du MAEDI et, dans certains cas, au support d'autres ministères, lorsque localement les nécessités du service l'exigent.

INDICATEURS DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

	Unité	2012 Réalisation	2013 Réalisation	2014 Prévision PAP 2014	2014 Prévision actualisée	2015 Prévision	2017 Cible
Ratio d'efficience de la gestion des ressources humaines	%	2,28	2,28	2,29	2,28	2,28	2,27
Effectifs gérés	Effectifs physiques	15 770	15 540	15 377	15 344	15 124	14 894
Effectifs gérants	en ETP	360	355	352	350	345	338

La prévision actualisée 2014, ainsi que celle de 2015 et de la cible 2017 prennent en compte les objectifs du schéma d'emplois ministériel du prochain budget triennal (réduction de 450 ETP sur les 3 prochaines années).

Le nombre de gérants supprimés est proportionnellement identique aux suppressions totales. Cela explique le maintien du ratio en 2015 dans un contexte où, de surcroît le passage à SIRHIUS nécessitera dans un premier temps le renforcement de l'équipe des agents affectés à la mise en place du nouveau système combiné de gestion et de paye.

ÉLÉMENTS SALARIAUX

Principaux facteurs d'évolution de la masse salariale hors CAS Pensions	(en millions d'euros)
Socle Exécution 2014 retraitée	498,7
Prévision Exécution 2014 hors CAS Pensions	*501,9*
Impact des mesures de transferts et de périmètre 2014-2015	*-2,1*
Débasage de dépenses au profil atypique	*-1,2*
Impact du schéma d'emplois	-4,6
EAP schéma d'emplois 2014	*-1,1*
Schéma d'emplois 2015	*-3,5*
Mesures catégorielles	1,6
Mesures générales	2,1
Rebasage de la GIPA	*0,3*
Variation du point de la fonction publique	*0*
Mesures bas salaires	*1,8*
GVT solde	0,3
GVT positif	*2,5*
GVT négatif	*-2,2*
Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA	2,3
Autres variations des dépenses de personnel	-2,7
Total	**497,7**

Le socle de l'exécution 2014 hors CAS Pensions du programme 105 tient compte de deux transferts pour un montant global de -2,11 M€ (voir supra) ainsi que du débasage de dépenses au profil atypique, parmi lesquelles la garantie individuelle du pouvoir d'achat et le compte épargne-temps, pour un total de -1,16 M€.

La ligne « Rebasage de dépenses au profil atypique – hors GIPA » correspond au rebasage de 2,33 M€ au titre du compte épargne-temps et des missions de renfort temporaire.

COÛTS ENTRÉE-SORTIE

Catégorie d'emploi	Coût d'entrée (*)	Coût de sortie (*)
Titulaires et CDI en administration centrale	44 067	46 809
Titulaires et CDI dans le réseau	114 618	114 976
CDD et volontaires internationaux	68 477	70 121
Militaires	107 563	108 570
Agents de droit local	20 521	20 521

(*) y compris charges sociales hors CAS Pensions.

MESURES GÉNÉRALES

Les mesures en faveur des bas salaires ont été évaluées à hauteur de 3,02 M€ pour le ministère, dont 1,81 M€ imputés sur le programme 105. Elles bénéficient principalement aux agents de droit local compte tenu de la norme d'évolution des rémunérations maintenue à 3,5 % dans le cadre du budget triennal 2015-2017 mais concernent également les personnels titulaires pour lesquels le traitement minimum fait l'objet d'un relèvement.

Le dispositif de garantie individuelle de pouvoir d'achat (GIPA) a été valorisé pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel à 0,4 M€, dont 0,28 M€ pour le programme 105.

MESURES CATÉGORIELLES

Catégorie ou intitulé de la mesure	ETP concernés	Catégories	Corps	Date d'entrée en vigueur de la mesure	Nombre de mois d'incidence sur 2015	Coût 2015	Coût en année pleine
Effets extension année pleine mesures 2014						678 500	1 882 000
Revalorisation de la grille des agents de catégorie C	*2 950*	*G1/G2*	*corps relevant de la catégorie C*	*02-2014*	*1*	*83 500*	*1 002 000*
Passage au NES des SESIC	*650*	*G1/G2*	*SESIC*	*10-2014*	*9*	*75 000*	*100 000*
Revalorisation des CDI/CDD en administration centrale	*150*	*G1/G3*	*CDI/CDD*	*09-2014*	*8*	*120 000*	*180 000*
Revalorisation de la rémunération des VI	*650*	*G3*	*VI*	*09-2014*	*8*	*400 000*	*600 000*
Mesures statutaires						930 000	930 000
Revalorisation de la grille des agents de catégorie C	*2 950*	*G1/G2*	*corps relevant de la catégorie C*	*01-2015*	*12*	*930 000*	*930 000*
Mesures indemnitaires						1 391 500	1 921 500
Revalorisation de la rémunération des VI	*650*	*G3*	*VI*	*09-2015*	*4*	*200 000*	*600 000*
Mesures en faveur des agents de droit local	*4 800 000*	*G5*	*ADL*	*01-2015*	*12*	*1 126 500*	*1 126 500*
Revalorisation des CDI/CDD en administration centrale	*150*	*G1/G3*	*CDI/CDD*	*09-2015*	*4*	*65 000*	*195 000*
Total						**3 000 000**	**4 733 500**

Pour les quatre programmes du ministère des affaires étrangères et du développement international, le montant total de l'enveloppe catégorielle 2015 s'élève à 3 M€.

Cette dotation est utilisée pour financer la politique de gestion des ressources humaines et la politique de rémunération du ministère. Les crédits disponibles ne préjugent toutefois pas des évolutions réglementaires nécessaires à la mise en œuvre de ces mesures.

En 2015, les principaux chantiers que le ministère compte mettre en œuvre sont les suivants :
- revalorisation des grilles des agents de catégorie C (environ un tiers de l'enveloppe) ;

- financement de l'amélioration des conditions de rémunération des personnels de droit local (environ 40% de l'enveloppe) ;
- mesures en faveur des volontaires internationaux (environ 20% de l'enveloppe).

Le solde de l'enveloppe est consacré, comme chaque année, à la revalorisation de la rémunération d'une partie des agents CDD et CDI en administration centrale.

GLISSEMENT VIEILLESSE-TECHNICITÉ

La gestion de la carrière des agents ainsi que des mouvements est opérée au niveau ministériel. Dès lors, le GVT est calculé pour l'ensemble des programmes relevant du MAEDI.

L'impact du GVT solde pour le ministère est estimé à +0,61 M€, dont +4,72 M€ au titre du GVT positif, sur la base d'un taux de GVT positif indiciaire à 1,63%, et - 4,11 M€ de GVT négatif. S'agissant du programme 105, les montants sont les suivants : +0,33 M€ (GVT solde), +2,53 M€ (GVT positif), -2,2 M€ (GVT négatif).

COTISATIONS SOCIALES ET CONTRIBUTIONS EMPLOYEURS POUR LES PENSIONS

	LFI 2014	PLF 2015
Contributions d'équilibre au CAS Pensions	109 859 010	106 230 756
Civils (y.c. ATI)	*78 149 392*	*77 175 826*
Militaires	*31 709 618*	*29 054 930*
Ouvriers de l'État (subvention d'équilibre FSPOEIE)		
Autres (Cultes et subvention exceptionnelle)		
Cotisation employeur FSPOEIE		

Le montant de la contribution employeur au CAS pensions s'élève à 169,47 M€ pour l'ensemble des programmes du périmètre ministériel, dont 140,41 M€ au titre des personnels civils et ATI et 29,05 M€ au titre des personnels militaires. S'agissant du programme 105, la contribution totale est de 106,23 M€, répartis à hauteur de 77,18 M€ pour les pensions civiles et ATI et 29,05 M€ pour les personnels militaires.

PRESTATIONS SOCIALES

Type de dépenses	Nombre de bénéficiaires	PLF 2015
Accidents de service, de travail et maladies professionnelles	142	1 648 478
Revenus de remplacement du congé de fin d'activité	0	0
Remboursement domicile travail	1 678	915 496
Capital décès		
Allocations pour perte d'emploi		989 523
Autres		1 640 072
Total		**5 193 569**

Les montants figurant dans la rubrique « Autres » correspondent à des prestations versées aux militaires et aux agents de droit local, pour lesquels ces dernières sont déterminées localement par les postes. Le nombre de bénéficiaires n'est donc pas connu avec précision.

ACTION SOCIALE – HORS TITRE 2

Type de dépenses	Effectif concerné (ETP)	Prévision Titre 3	Prévision Titre 5	Total
Restauration	1 600	1 450 000	0	1 450 000
Logement	375	1 003 600	0	1 003 600
Famille, vacances	23	400 000	0	400 000
Mutuelles, associations	10 300	1 760 000	0	1 760 000
Prévention / secours	3 100	300 000	0	300 000
Autres	2 500	150 000	0	150 000
Total		**5 063 600**	**0**	**5 063 600**

Les crédits restauration concernent la participation du Ministère au coût des repas pris par ses agents dans les restaurants administratifs du ministère à Paris et dans les restaurants inter-administratifs ou d'entreprise pour les agents travaillant sur des sites extérieurs en région parisienne. Une partie de la subvention de l'Association des Œuvres Sociales du ministère (ADOS) est affectée au restaurant nantais.

La dotation logement doit permettre, en passant des conventions de réservations pluriannuelles avec des bailleurs sociaux, non seulement d'éviter l'érosion du parc des logements sociaux affectés aux seuls agents du ministère des affaires étrangères, mais encore d'accroître le nombre de ces logements.
L'ADOS assure le fonctionnement des deux logements de passage et accorde des prêts « habitat ».

La contribution financière à la Mutuelle des affaires étrangères, avec laquelle le ministère est lié par convention sur la période 2009-2015 (prolongée d'un an par avenant) en tant qu'organisme assureur de référence, est de 1 200 000 €.

D'autres associations bénéficient également de subventions (AFCA – Association Française des Conjoints d'Agents, AACS – Association Artistique Culturelle et Sportive du MAEDI, ASCAEN – Association Sportive et Culturelle des Affaires Etrangères de Nantes, AAEMAE – Association Amicale d'Entraide des Affaires étrangères, ARAMAEN – Association des Retraités et Anciens du Ministère des Affaires Etrangères, AREMAE – Association des Retraités du MAEDI et plus récemment l'adhésion du Ministère à CINDEX, association permettant aux conjoints d'agents de bénéficier de certains avantages lorsqu'ils suivent leur conjoint en poste). Ces associations proposent des activités artistiques, culturelles et sportives et mènent des actions au bénéfice du personnel, des retraités et de leur famille.

La dotation « Prévention » concerne principalement les frais médicaux (analyses, consultations) liés aux visites de départs en poste, mais également le fonctionnement de la médecine de prévention, dont l'activité ordinaire se traduit par environ 3.100 consultations par an.

Par ailleurs, une dotation de 400 000 € concerne la réservation de 22 berceaux fixes dans les crèches People & Baby dans le cadre du marché « crèche » mis en place en septembre 2013. Ce marché prévoit également la possibilité de réserver, au cas par cas, jusqu'à 6 berceaux dits « d'urgence ».

Les autres types de dépenses concernent les arbres de Noël de Paris et de Nantes, ainsi que le paiement des consultants (psychologues, notaires, avocats) mis à disposition des agents par le service social de la DPS à Paris et à Nantes.

SUIVI DES CRÉDITS DE PAIEMENT ASSOCIÉS À LA CONSOMMATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT (HORS TITRE 2)

ESTIMATION DES RESTES À PAYER AU 31/12/2014

Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2013 (RAP 2013)	Engagements sur années antérieures non couverts par des paiements au 31/12/2013 y.c. travaux de fin de gestion postérieurs au RAP 2013	AE LFI 2014 + reports 2013 vers 2014 + prévision de FDC et ADP +LFR-I 2014	CP LFI 2014 + reports 2013 vers 2014 + prévision de FDC et ADP +LFR-I 2014	Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014
157 803 905		1 270 558 139	1 273 213 395	156 148 649

ÉCHÉANCIER DES CP À OUVRIR

AE	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP au-delà de 2017
Évaluation des engagements non couverts par des paiements au 31/12/2014	CP demandés sur AE antérieures à 2015 CP PLF / *CP FDC et ADP*	Estimation des CP 2016 sur AE antérieures à 2015	Estimation des CP 2017 sur AE antérieures à 2015	Estimation des CP au-delà de 2017 sur AE antérieures à 2015
156 148 649	7 115 000 *0*	6 920 000	5 475 000	136 638 649
AE nouvelles pour 2015 AE PLF / *AE FDC et ADP*	CP demandés sur AE nouvelles en 2015 CP PLF / *CP FDC et ADP*	Estimation des CP 2016 sur AE nouvelles en 2015	Estimation des CP 2017 sur AE nouvelles en 2015	Estimation des CP au-delà de 2017 sur AE nouvelles en 2015
1 190 782 176 *4 198 175*	1 188 632 176 *4 198 175*	560 000	560 000	1 030 000
Totaux	**1 199 945 351**	**7 480 000**	**6 035 000**	**137 668 649**

CLÉS D'OUVERTURE DES CRÉDITS DE PAIEMENTS SUR AE 2015

CP 2015 demandés sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP 2016 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP 2017 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015	CP au-delà de 2017 sur AE nouvelles en 2015 / AE 2015
99,8 %	0 %	0 %	0,1 %

Les engagements non couverts au 31/12/2014 sont estimés à 156 148 649 € et concernent :
- Le loyer du bâtiment de la Courneuve (118,07 M€)
- Des baux fermes de location à l'étranger (6,06 M€)
- Des contrats de maintenance à l'étranger pour lesquels des contrats pluriannuels ont été passés et le règlement de contrats d'investissement relatifs à des logements sociaux, des opérations informatiques et de renforcement de la sécurité (32,02 M€).

Les CP demandées en 2015, 2016, 2017 sur AE antérieures à 2015 s'élèvent à 19,5 M€ :
- Le loyer du bâtiment de la Courneuve (14,94 M€)
- Les autres opérations d'investissement et contrats pluri annuels (4,56 M€)

JUSTIFICATION PAR ACTION

ACTION n° 01 4,6 %
Coordination de l'action diplomatique

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement	61 692 523	21 036 835	**82 729 358**	591 000
Crédits de paiement	61 692 523	21 036 835	**82 729 358**	591 000

Hors dépenses de personnel, les dépenses de l'action n°1 « Coordination de l'action diplomatique » se décomposent en crédits de fonctionnement (18,77 M€) et d'intervention (2,27 M€). Cette action regroupe les dépenses du centre de crise, les dépenses de l'Etat-major du ministère, du service du protocole et de la communication.

Les crédits inscrits en PLF 2015 au titre des dépenses de fonctionnement sont en diminution de 4,10 M€ par rapport à la LFI 2014 principalement expliqué par le financement en 2014 de dépenses exceptionnelles. En 2014, la LFI incluait 4,50 M€ de crédits pour les premières dépenses liées à la préparation de la conférence sur le climat de 2015 (COP 21), qui seront financés en 2015 sur un programme ad hoc 341 « Conférence Paris Climat 2015 », et la préparation du prochain sommet de la Francophonie de Dakar en novembre 2014. Aucune manifestation de grande ampleur n'est prévue en 2015 sur les crédits du programme, ce qui explique l'essentiel de cette variation. Le solde résulte du changement de périmètre de l'action, à savoir le transfert de l'abonnement AFP au ministère de la Culture (-0,1 M€) et le transfert des frais de déplacement des ministres en charge en charge du commerce extérieur et de la promotion du tourisme diminué des frais de déplacements des ministres chargés des rançais de l'étranger et de la francophonie. (+0,5 M€).

0,59 M€ sont attendus dans le cadre d'un nouveau partenariat de gestion avec l'Union européenne à la faveur de l'année européenne du développement.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	**18 771 835**	**18 771 835**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	18 771 835	18 771 835
Dépenses d'intervention	**2 265 000**	**2 265 000**
Transferts aux autres collectivités	2 265 000	2 265 000
Total	**21 036 835**	**21 036 835**

1) Protocole

	AE = CP
PROTOCOLE total :	**6 500 000**
Visites de chefs d'Etat	1 098 584
Accueil de personnalités	650 000
Frais liés aux déplacements à l'étranger du Premier ministre	850 000
Conférences internationales	2 460 000
Distinctions honorifiques	290 000
Interprétation et traduction	800 000
Missions liées à des voyages officiels	351 416

Pour l'année 2015, 6,5 M€ en AE et CP sont réservés aux dépenses de fonctionnement gérées par le Protocole, soit une reconduction de l'enveloppe attribuée en 2014, pour les activités habituelles du Protocole. En 2014, la dotation était supérieure de 4,5 M€ (1,5 M€ pour la préparation du sommet climat 2015 et 3 M€ pour la préparation du sommet de la francophonie de Dakar).

Cette enveloppe se décompose comme suit :

Les coûts afférents aux visites de chefs d'Etat et de gouvernement en France (visites d'Etat, visites officielles et de travail, sommets bilatéraux et séminaires intergouvernementaux) représentent 1,10 M€. Les visites d'État sont en moyenne au nombre de deux à trois par an et leur coût est d'environ 0,20 M€. Ces visites, d'un format de prise en charge plus important, se caractérisent notamment par un pavoisement spécifique de certains édifices publics et d'artères de la ville de Paris et peuvent s'accompagner de déplacements en région. Outre les visites d'Etat, les visites de travail représentent environ 84 % de l'ensemble des visites, à raison d'un peu plus d'une centaine par an et les visites officielles environ 15 % avec une vingtaine de visites par an.

La dotation « Accueil des personnalités » s'élève à 0,65 M€ en AE et en CP. Elle concerne les frais occasionnés par l'ouverture des pavillons ou des salons d'honneur dans les aéroports de Paris et de Strasbourg et la délivrance de badges d'accès aux personnels des ambassades. Les nouvelles dispositions prises à l'occasion du marché renouvelé en 2013 (réduction de la liste des personnalités bénéficiaires de la prise en charge par le ministère de l'ouverture des salons d'honneur et prise en charge directe par l'Elysée des ouvertures des pavillons d'honneur pour le Président de la République) ont permis une réduction de cette dotation.

0,85 M€ en AE et CP sont prévus pour les déplacements à l'étranger du Premier Ministre dans le cadre de visites bilatérales et de sommets internationaux. Ces dépenses recouvrent celles effectuées sur place (dépenses de la mission préparatoire et des précurseurs, transports et hébergement de la délégation officielle, participation à la réception pour la communauté française …). Ces déplacements comprennent à la fois des visites de travail dans des pays proches, souvent de quelques heures et de coût modéré, et des visites officielles lointaines de plusieurs jours.

La dotation de l'enveloppe des conférences internationales s'élève à 2,46 M€ en AE et CP pour couvrir les dépenses classiques des conférences internationales, des conférences internationales ministérielles et des réunions dites intermédiaires (réunions et séminaires d'experts et de hauts fonctionnaires) en France. Ce poste de dépenses est particulièrement aléatoire car il est étroitement lié aux évolutions de l'actualité internationale et de politique étrangère. Dès que la nature et le format de l'évènement le permet, l'utilisation du centre de conférences ministériel du MAEDI est systématiquement privilégiée afin de limiter les dépenses de logistique.

Le budget alloué aux distinctions honorifiques est de 0,29 M€ en AE et CP. Cette ligne budgétaire est en augmentation afin de poursuivre l'attribution de décorations aux vétérans de la seconde guerre mondiale. Ce budget permettra également de couvrir l'achat, comme chaque année, des décorations françaises décernées à des personnalités étrangères à l'occasion de visites officielles, à des diplomates étrangers en fin de mission, ainsi qu'à des étrangers résidant à l'étranger décorés dans les ordres nationaux ainsi que dans les ordres ministériels des Palmes Académiques et des Arts et Lettres.

Les dépenses d'interprétation et de traduction sont estimées à 0,8 M€ en AE et en CP. Elles correspondent aux prestations qui sont externalisées, soit environ 34 % des traductions commandées et environ 85 % des interprétations sollicitées. L'anglais est en première position des demandes, tant pour les traductions que l'interprétation. Chaque année, le MAEDI assure environ 700 à 800 prestations d'interprétation et 3000 à 3500 prestations de traduction, notamment pour le Président de la République, le Premier Ministre, le Ministre des Affaires étrangères et les ministres délégués. Les frais de traductions externalisées correspondent aux prestations ponctuelles de traducteurs indépendants pour des combinaisons de langues non couvertes en interne.

Le budget des missions et voyages officiels, soit 0,35 M€ en AE et en CP, prend en charge essentiellement les missions préparatoires et des précurseurs liées aux déplacements du Premier ministre à l'étranger et celles du Service de la protection (SDLP), ainsi que les missions relatives aux conférences internationales organisées en France et à l'étranger.

2) État-major

	AE = CP
ETAT MAJOR total :	**8 867 845**
Déplacements ministériels	5 053 424
Dépenses de fonctionnement de l'Hôtel du ministre	1 604 211
Dépenses des cabinets à l'extérieur de l'Hôtel du ministre	80 210
Subventions cabinets	866 000
CAPS	534 000
PIPA	730 000

Les dépenses des cabinets à l'extérieur de l'hôtel du ministre sont estimées à 0,08 M€ en AE et CP. Sont impactées sur cette activité les frais de restaurant ou de traiteur des cabinets, ainsi que les dépenses annexes effectuées hors hôtel du Ministre (location de salle ou de bus lors de séminaires, etc)

Les dépenses de fonctionnement de l'hôtel du ministre sont estimées à 1,60 M€ en AE et CP. Ils concernent principalement les achats alimentaires, le règlement des prestations de traiteur ou d'aménagement des salons (sonorisation, etc), les prestations de service en salle et d'aide en cuisine (personnels intérimaires), l'achat de cadeaux diplomatiques et les autres dépenses diverses de fonctionnement (blanchisserie, décoration florale, vaisselle, etc).

Les frais de déplacements ministériels, évalués à 5,05 M€ en AE et CP, sont revalorisés à hauteur de 0,6 M€ par rapport au PLF 2014. Le remaniement ministériel du 2 avril 2014 s'est accompagné d'une réduction du nombre de cabinets alors que la densité des portefeuilles était augmentée du commerce extérieur et de la promotion du tourisme. Un transfert de crédit de 0,6 M€ a été obtenu à ce titre. Ils couvrent les frais de transport et d'hébergement de ces délégations. Le nombre, de missions et de missionnaires, est lié à l'activité politique du ministère et au contexte international.
Les crédits d'intervention du cabinet du ministre des affaires étrangères et du développement international (0,87 M€ en AE et CP) connaissent une diminution de 5,5 % ; ces crédits permettront d'accorder des subventions à une vingtaine d'associations (dont le Comité contre l'esclavage moderne, European Grassroots Antiracist Movement, etc.)

Par ailleurs, le centre d'analyse, de prévision et de stratégie (ex-direction de la prospective) dispose d'un budget stable de 1,26 M€, dont plus de 60 % (0,73 M€) sont dédiés au programme d'invitation des personnalités d'avenir (PIPA), qui permet d'inviter en France de jeunes personnalités étrangères appelées à exercer des responsabilités dans leur pays et à jouer un rôle dans la relation bilatérale avec la France. Ces séjours d'études ont bénéficié à plus de 1 500 personnes depuis la mise en route du programme en 1989.

3) Communication

	AE = CP
COMMUNICATION total :	**2 853 990**
Acquisition d'ouvrages, documentation et abonnements	1 059 320
Publications pour la promotion de la France à l'étranger	385 321
Autres actions de communication	683 669
Invitations de journalistes étrangers	700 000
Subventions associations presse diplomatique	25 680

Les dépenses de communication sont évaluées à 2,85 M€ et recouvrent :

Les souscriptions d'abonnements à la presse, aux revues académiques et aux bases de données électroniques pour un montant prévisionnel de 1,06 M€. Ce pôle de dépenses, après une forte diminution en 2013, est en légère augmentation en raison de la hausse du taux de TVA, des prix de la presse et de l'augmentation des droits de copies électroniques plus onéreux que les droits de copies papier.

L'évènementiel, les frais de publication et d'édition d'ouvrages pour la promotion de la France à l'étranger sont évalués à 0,39 M€. Des économies continueront à être réalisées sur les publications grâce à la réduction du papier au profit de l'électronique et à la passation d'un nouveau marché de publication plus adapté. Ces économies permettront de mettre l'accent sur l'évènementiel dans la perspective de la conférence sur le climat de décembre 2015.

Les autres actions de communication et multimédia, sont en diminution, en raison du transfert de crédits (0,11 M€ en AE et CP) à destination du ministère de la culture et de la communication qui prend désormais en charge les abonnements à l'Agence France Presse du MAEDI ;

Le programme d'invitations de journalistes étrangers est évalué à un montant stable de 0,70 M€ pour 2015. Ce programme permet de relayer les positions de la France auprès des acteurs de la presse étrangère et contribue à la promotion de l'image de la France dans le monde.

L'enveloppe consacrée aux interventions en matière de presse représente 25 680 €. Les deux subventions destinées à l'Association de la presse étrangère (APE) et à l'Association de la presse diplomatique française (APDF) dont le ministre des Affaires étrangères est le président d'honneur sont maintenues.

Ces éléments sont donnés dans l'attente des préconisations du rapport d'audit de l'inspection générale des affaires étrangères sur la communication du Ministère des Affaires étrangères et du Développement international.

4) Centre de Crise.

	AE = CP
CENTRE DE CRISE total :	**2 815 000**
Fonctionnement	2 765 000
Subventions	50 000

Les crédits de fonctionnement et de gestion des crises devraient être utilisés comme suit :
- 1,10 M€ pour le renouvellement et la maintenance des réseaux de communication de sécurité autonomes ;
- 0,20 M€ en frais de transport par la valise diplomatique ;
- 0,65 M€ en délégations de crédits aux postes à l'étranger pour l'achat d'équipements de sécurité, de biens de première nécessité (rations alimentaires, masques respiratoires NRBC…) et de produits médicaux (médicaments, kits de premier secours, vaccins,…) ;
- 0,30 M€ pour les frais de missions des agents ;
- 0,35 M€ provisionnés pour des dépenses de crises ;
- 0,17 M€ en achats en France pour assurer le fonctionnement courant du centre.

Par ailleurs, le centre de crise consacrera 50 000 euros à des dépenses d'intervention. Ces crédits permettront de verser des subventions à des associations, comme par exemple l'Institut national d'aide aux victimes et de médiation (INAVEM) la Fédération nationale des victimes d'attentats et d'accidents collectifs (FENVAC), ainsi que l'Association française des victimes du terrorisme (AFVT).

ACTION n° 02 2,8 %
Action européenne

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement	9 965 424	39 463 275	**49 428 699**	
Crédits de paiement	9 965 424	39 463 275	**49 428 699**	

Les dépenses de l'action 2 « Action européenne » se décomposent en crédits de fonctionnement (15 000 euros en AE et CP) et en crédits d'intervention (39,45 M€ en AE et CP). L'action regroupe les dépenses réalisées au titre des contributions européennes (38,62 M€ en AE et CP) ainsi que pour d'autres activités hors contributions (0,84 M€ en AE et CP).

Les crédits de fonctionnement correspondent aux dépenses de communication du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes. Elles étaient de 35 000 euros en 2014. La diminution des crédits de 20 000 euros est due à la suppression du Centre franco-allemand de sécurité et de défense.

Les crédits d'intervention couvrent les subventions du cabinet du secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes qui s'élèvent à 0,83 M€, en baisse de 0,15 M€ par rapport à 2014.

Enfin, 38,62 millions d'euros en AE et CP sont réservés aux contributions européennes. Ces crédits sont stables par rapport à la LFI 2014.

Pour l'année 2015, aucun fonds de concours ou attribution de produit ne sont attendus sur cette action.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	**15 000**	**15 000**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	15 000	15 000
Dépenses d'intervention	**39 448 275**	**39 448 275**
Transferts aux autres collectivités	39 448 275	39 448 275
Total	**39 463 275**	**39 463 275**

1) L'action européenne hors contributions

	AE = CP
ACTION EUROPEENNE HORS CONTRIBUTIONS total :	**840 135**
Communication SE affaires européennes	15 000
Subventions SE affaires européennes (dont CIIE)	825 135

Les moyens consacrés aux actions d'information et de communication du secrétaire d'Etat aux affaires européennes restent constants par rapport à la LFI 2014. Ils s'élèvent à 15 000 €.

Les crédits consacrés aux subventions du cabinet du secrétaire d'Etat aux affaires européennes sont versées au profit d'associations, de centres de recherche et d'instituts qui favorisent les échanges sur l'Europe, développent des actions d'information et de formation et organisent des conférences et des universités d'été sur les questions européennes.

Le MAEDI soutient par ailleurs, à hauteur de 75 000 €, dans le cadre du contrat triennal « Strasbourg, capitale européenne » (2013-2015), le Centre d'information sur les institutions européennes (CIIE) qui participe au développement du statut européen de la ville de Strasbourg.

2) Les contributions européennes

	AE = CP
CONTRIBUTIONS EUROPEENNES total :	**38 623 140**

Stables par rapport à la LFI 2014, les **contributions à des organisations internationales** à vocation européenne seront réparties comme suit :

	AE = CP
Conseil de l'Europe	35 248 376
UEO	1 174 764
Experts européens (gestion France expertise internationale)	1 200 000
OSCE (fonds fiduciaire)	1 000 000
Total	**38 623 140**

La contribution prévue pour l'Union de l'Europe occidentale (UEO), dissoute en 2011, correspond pour l'essentiel au versement des retraites des anciens agents assuré par une unité spécifique chargée de la gestion des tâches administratives résiduelles de l'UEO, hébergée par le centre satellitaire de l'Union européenne.

ACTION n° 04 Contributions internationales — 42,1 %

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement		756 277 501	**756 277 501**	
Crédits de paiement		756 277 501	**756 277 501**	

Les dépenses de l'action 4 « Contributions internationales » s'élèvent à 756,28 M€ en AE et en CP et se composent uniquement de crédits d'intervention.

Le MAEDI a une compétence générale en matière de suivi des enjeux diplomatiques et de pilotage stratégique des organisations internationales. 72 organisations internationales sont rattachées au programme 105 pour le versement des contributions obligatoires qui servent à financer leur budget ordinaire et certaines conventions techniques, pour un total de 115 contributions internationales. Cette action couvre également la quote-part de la France dans le financement des opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU. D'autres ministères versent cependant certaines contributions dont les enjeux sont circonscrits à leur domaine de compétence sectoriel et sans impact plus large sur le système international et les relations internationales.

Plusieurs directions, institutionnelles, thématiques ou géographiques, du MAEDI sont chargées de suivre l'action des organisations internationales rattachées au programme, d'y définir les positions françaises et d'effectuer, en liaison avec la direction des affaires financières, le suivi des contributions internationales correspondantes. Le ministère s'appuie, par ailleurs, sur le réseau des représentations permanentes de la France. Il entretient des relations étroites avec le Parlement et avec la société civile, en vue de prendre en compte leurs préoccupations et propositions, d'expliquer et de valoriser les positions de la France dans les négociations internationales.

La France a toujours eu comme objectif d'être un des plus constants promoteurs et soutiens du système multilatéral. Toutefois, compte tenu de la complexification du système, des facteurs internes de coût et du déséquilibre du mode de financement (qui pèse de manière disproportionnée sur les pays développés et qui repose aux deux tiers sur des contributions volontaires, par essence volatiles), l'augmentation des contributions au système multilatéral n'est plus soutenable financièrement dans la durée.

La France défend une double approche, fondée sur l'évaluation et la bonne gestion, pour maîtriser la croissance externe du système, et pour remettre en cause la tendance à la croissance interne des budgets, afin de généraliser des démarches d'économies et de redéploiement.

Le montant des versements à opérer au titre des contributions internationales et des opérations de maintien de la paix (OMP) de l'ONU dépend de plusieurs facteurs qui peuvent s'exercer jusqu'en cours de gestion :

- Les budgets des organisations peuvent évoluer, notamment pour prendre en compte des dépenses non budgétées initialement ou plus importantes que prévues, même si la France mène une campagne active, en accord avec d'autres États membres, pour obtenir des organisations la mise en œuvre de l'objectif de croissance zéro en valeur. Les budgets d'un certain nombre d'organisations ne sont définitivement adoptés par les organes délibérants qu'au cours de l'été et de l'automne 2014. Enfin, certaines opérations ou organisations peuvent présenter des excédents en fin de gestion, venant alors en déduction des appels à contributions de l'exercice budgétaire suivant ;

- l'évolution de la situation internationale, notamment l'apparition de foyers de tension, peut amener le Conseil de sécurité à créer ou à étendre des opérations de maintien de la paix. Ce fut le cas en 2014 avec la résolution du Conseil de sécurité des Nations unies n° 2149 du 10 avril 2014 créant la MINUSCA (Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine). Les crédits prévus en loi de finances pour 2015 intègrent les besoins nouveaux pour cette opération ;

- Les budgets des OMP sont adoptés en juin de l'année pour une période couvrant la période de juillet N à juin N+1. Ils sont susceptibles d'être modifiés en cours d'année, en cas de développements imprévus ;

Les crédits alloués pour le paiement des contributions aux budgets des opérations de maintien de la paix en 2015 apparaissent en diminution (-9 %) en raison des changements calendaires de paiement des appels à contributions qui interviendront en 2015 :
- d'une part, le choix a été fait d'un report sur l'exercice 2016 du paiement de deux appels à contributions qui seront normalement reçus en toute fin d'année 2015 (MINUSTAH et AMISOM).
- d'autre part, une partie importante des appels à contribution pour des OMP allant du 1er juillet 2015 au 30 juin 2016 qu'adoptera l'Assemblée générale des Nations unies, en juin 2015 sera reportée de 2015 à 2016 en raison de l'application d'un nouveau barème de contribution au 1er janvier 2016 (pour la période 2016-2018). Les appels à contribution seront donc scindés en deux (période de juillet à décembre 2015, puis de janvier à juin 2016). La première partie de ces contributions sera appelée et payée en 2015 ; la seconde, pour un montant inconnu à ce jour ne le sera qu'en 2016.

Près de 80 % en valeur de ces contributions (y compris les OMP) sont appelées en devises et donc tributaires de l'évolution de six taux de change. L'essentiel de ces contributions est libellé en dollars américains (USD). Les principaux taux de change retenus pour l'élaboration du PLF 2015 sont les suivants :
- 1 EUR = 1,36 USD
- 1 EUR = 1.22 CHF

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses d'intervention	**756 277 501**	**756 277 501**
Transferts aux autres collectivités	756 277 501	756 277 501
Total	**756 277 501**	**756 277 501**

Le tableau ci-dessous présente la répartition des crédits affectés aux contributions internationales. Certaines organisations internationales effectuent des appels à contributions à la fois en euros et en devises (comme, par exemple, l'OAA/FAO, l'OMS, l'UNESCO ou encore l'AIEA).

Le tableau ci-dessous adopte une présentation budgétaire comprenant les principales contributions par unité de budgétisation : opérations de maintien de la paix ; contributions payables en euros ; contributions payables en devises. Les contributions supérieures à 5 M€ (20 organisations) représentent 80 % de la dotation (hors OMP).

Crédits affectés aux différentes catégories de contributions, en €	AE = CP
Opérations de maintien de la paix (OMP) (ces chiffres relèvent d'estimations à la date du PLF 2015) *dont*	**378 500 889**
MONUSCO, Mission des Nations unies en République Démocratique du Congo	73 304 070
MINUAD, Mission des Nations unies au Darfour	63 295 717
MINUSMA, Mission des Nations unies au Mali	57 828 838
MINUSS, Mission des Nations unies au Soudan du Sud	36 080 382
ONUCI, Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire	26 983 893
FINUL, Force intérimaire des Nations unies au Liban	25 550 554
MINUSCA, Mission internationale de soutien à la Centrafrique	25 381 633
MINUL, Mission des Nations unies au Liberia	22 703 817
FISNUA, Force intérimaire des nations unies à Abeyei	17 710 675
AMISOM, Mission de l'Union africaine en Somalie	14 716 876
MINUSTAH, Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti	5 462 140
Autres OMP	9 482 294
Contributions internationales payables en euros *dont*	**166 308 780**
OTAN, Organisation du Traité de l'Atlantique Nord	37 249 250
OCDE, Organisation de coopération et de développement économiques	21 472 101
AIEA, Agence internationale de l'énergie atomique	16 567 257
OSCE, Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe	15 370 051
IMA, Institut du monde arabe	11 451 300
FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	11 063 478
CPI, Cour pénale internationale	10 669 464
UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	8 921 604
CICR, Comité international de la Croix rouge	6 740 000
Autres contributions	26 804 275
Contributions internationales payables en devises (valorisées au taux de 1,36$/€ et 1,22CHF/€) *dont*	**211 467 833**
ONU, Organisation des Nations Unies	104 365 664
OMS, Organisation mondiale de la santé	20 889 524
OIT, Bureau international du travail	17 420 225
ONU-CMP, Plan cadre d'équipement	12 500 100
OAA/FAO, Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	10 670 826
OMC, Organisation mondiale du commerce	6 528 227
UNESCO, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture	5 694 837
PNUE- F 700	5 551 919
TPIY, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie	4 229 748
Autres contributions	23 616 763
TOTAL	**756 277 502**

ACTION n° 05 — 5,2 %
Coopération de sécurité et de défense

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement	64 295 770	29 467 800	**93 763 570**	
Crédits de paiement	64 295 770	29 467 800	**93 763 570**	

Hors personnel, l'action 5 concerne les crédits de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD) qui se décomposent en 5,32 M€ de crédits de fonctionnement et 24,14 M€ de crédits d'intervention (en AE et CP).

La coopération de sécurité et de défense est une composante incontournable de l'action diplomatique de la France. Le ministère des affaires étrangères et du développement international est chargé de l'étude, de l'élaboration et de la mise en œuvre d'actions de coopération structurelle dans des domaines à sensibilité politique marquée : formation, séminaires de haut niveau, conseil et expertise, soutien aux exportations, équipement et soutien logistique par aide directe, suivi des accords de coopération de défense, gestion des demandes d'escales et de survols…

Avec un budget de fonctionnement affecté à l'appui logistique et aux frais de missions, complété de crédits d'intervention au titre de la formation des élites, des cadres militaires et de l'ingénierie de sécurité et de défense, le MAEDI assure des projets de coopération de défense et différentes actions dans les domaines de la sécurité intérieure et de la protection civile. Il s'appuie sur un réseau de coopérants militaires, gendarmes et experts techniques internationaux déployés dans 53 pays et contribue à la formation de plus de 3 500 stagiaires en France ou dans son réseau d'écoles nationales à vocation régionale (ENVR) créé en Afrique.

Depuis plusieurs années, le ministère rationalise son dispositif pour répondre autant aux nouveaux enjeux de la coopération de sécurité et de défense qu'aux impératifs de diminution des coûts budgétaires. Pour l'année 2015, la baisse est de 3,64 % par rapport à la LFI 2014, -2 % pour les dépenses de fonctionnement et -4 % sur les dépenses d'intervention. Aussi, le ministère a établi des priorités sur ses actions traditionnelles et privilégié les projets relatifs aux grands enjeux sécuritaires (terrorisme, trafics, insécurité maritime…) ainsi que dans les domaines de l'influence (conseil de haut niveau, formation) et du soutien aux exportations.

Aucun fonds de concours n'est pour l'heure attendu sur l'action 5 pour 2015.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	**5 323 853**	**5 323 853**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	5 323 853	5 323 853
Dépenses d'intervention	**24 143 947**	**24 143 947**
Transferts aux autres collectivités	24 143 947	24 143 947
Total	**29 467 800**	**29 467 800**

1) Fonctionnement de la DCSD

Dépenses de fonctionnement courant (titre 3)	AE = CP
Changement de résidence des coopérants militaires techniques et de leurs familles	3 925 257
Transport des coopérants militaires techniques et de leurs familles dans le cadre des mises en place, des retours définitifs et des missions,	597 575
Missions des coopérants militaires techniques à l'étranger	576 858
Frais de mission et de réception de la direction de la coopération de sécurité et de défense	199 263
Magazine Partenaires sécurité défense	24 900
Total	**5 323 853**

Les crédits consacrés à l'appui logistique à l'assistance technique s'élèvent à 5,13 M€ en AE et en CP. Ce budget, en diminution par rapport à 2014, est essentiellement destiné à financer l'installation des coopérants et de leurs familles, les frais de fonctionnement des «experts techniques Internationaux » (ETI), les missions de conseil et d'expertise, ainsi que le fonctionnement (frais de déplacement et de représentation) de la direction de la coopération de sécurité et de défense (DCSD).

Les crédits relatifs aux frais de mission de la direction de la coopération de sécurité et de défense s'élèvent à 0,19 M€ en AE et CP et concernent essentiellement les déplacements de cadres militaires français vers les pays avec lesquels des partenariats stratégiques sont signés.

2) Intervention de la DCSD

Le montant total des crédits prévus sur le titre 6 de l'action 5 est de 24,14 M€ en AE et en CP. Les priorités sont concentrées en 2015 sur les actions de formation des élites et des cadres militaires et ceux relevant de la sécurité intérieure. Par ailleurs, les efforts en France comme à l'étranger se poursuivent sur les projets dévolus à l'ingénierie de sécurité et de défense, dans le cadre des actions de l'État de droit et la sécurité intérieure. Ces crédits d'intervention se décomposent de la manière suivante :

Dépenses d'intervention	AE = CP
Formation des élites et cadres (défense et sécurité) en France	7 183 250
Participation de la France à la formation militaire et de sécurité intérieure à l'étranger	3 731 750
Formation en École Nationale à Vocation Régionale	2 507 500
Enseignement du français	1 327 500
> Total formation des élites et cadres (défense et sécurité)	**14 750 000**
Expertise auprès des armées	976 970
Renforcement de l'État de droit et sécurité intérieure	1 953 941
Renforcement de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées	3 316 063
Appui au service santé des armées	310 000
Réseau de coopération régionale - maintien de la paix	544 849
Acheminement des matériels et équipements	976 970
Soutien des CMT	1 315 154
> Total ingénierie de Sécurité et de Défense	**9 393 947**
Total dépenses d'intervention	**24 143 947**

Les crédits d'intervention sont ciblés sur des projets considérés comme prioritaires pour la France et ses partenaires : 14,75 M€ en AE et en CP seront consacrés à la formation des élites et des cadres militaires.

Elle comprend les modes d'action prioritaires suivants :

- La formation des élites et des cadres militaires en France (7,18 M€ en AE = CP).
Cette formation inclut la formation initiale et complémentaire des officiers, l'enseignement militaire supérieur dispensé à des cadres destinés à occuper des postes en État-major national ou international et à assumer des fonctions à hautes responsabilités, la formation d'officiers ou de personnels non-officiers désirant acquérir une spécialité particulière et les séminaires organisés périodiquement par l'IHEDN pour des auditeurs de haut niveau.

- La participation de la France aux formations militaires et de sécurité intérieure à l'étranger (3,73 M€ en AE = CP).
Cette catégorie de dépense regroupe les projets hors écoles nationales à vocation régionales (ENVR) qui visent à soutenir la capacité de formation de certaines écoles agissant au profit des forces de sécurité et de défense. Les projets de convention sont habituellement régis par une convention pluriannuelle qui définit les contributions respectives des deux parties.

- La formation en école nationale à vocation régionale – ENVR (2,50 M€ en AE=CP).
Il existe dix-sept ENVR à travers le monde : Mali, Sénégal, Cameroun, Benin, Niger, Burkina Faso, Gabon, Sénégal, … Elles proposent des formations dans les domaines de l'encadrement militaire, de l'aéronautique, du maintien de la paix, de l'État de droit, de la médecine militaire, de la maintenance et de la logistique, de l'administration et des finances.

- L'enseignement du français (1,33 M€ en AE=CP).

Cette action est destinée à accompagner le développement de l'enseignement du françaisau bénéfice de membres des forces de sécurité et de défense», pour lequel la demande est particulièrement forte.

Il s'agit essentiellement de financer l'envoi de stagiaires « Français Langue Étrangère » (FLE) et des missionnaires de l'Association générale des intervenants retraités (AGIR) pour remplir cette fonction d'enseignement. Des budgets sont également délégués aux postes pour financer des vacations de français et organiser les examens linguistiques.

Par ailleurs, des moyens pédagogiques sont mis en œuvre localement pour exporter et développer la langue française dans les zones non francophones. En outre, une formation d'experts formateurs est dispensée au Centre International de Français de Rochefort (CIFR). Cette formation d'une durée de 4 mois s'adresse aux candidats possédant une très bonne connaissance de la langue française et ayant réussi les tests proposés par le centre.

Les crédits consacrés à l'ingénierie de sécurité et de défense sont évalués à 9,39 M€ en AE et en CP.

- L'expertise auprès des armées (0,98 M€ en AE=CP) regroupe les projets centrés sur des actions de conseil, d'études et de soutien dans les domaines de la prospective, de la doctrine d'emploi, de l'organisation et de la restructuration des armées ainsi que des projets visant à la mise en place et à l'amélioration de la gestion des ressources humaines. Les dépenses afférentes concernent les matériels informatiques et l'aménagement de locaux de travail (mobilier, aménagement d'infrastructures, matériels de fonctionnement et pédagogiques) nécessaires aux travaux d'expertise ;

- Les projets portant sur le renforcement de l'État de droit et la sécurité intérieure (1,95 M€ en AE=CP) concernent les actions programmées et mises en œuvre chaque année par les 92 attachés de sécurité intérieure en matière de sécurité intérieure et de sécurité civile. Ils permettent l'organisation d'actions de renforcement capacitaire pour la mise en place de missions d'experts, de séminaires régionaux ou de programmes multilatéraux avec les services de sécurité des pays partenaires ;

- Le renforcement de la capacité opérationnelle et d'entraînement des armées (3,32 M€ en AE et CP), concerne d'une part des projets destinés au maintien en condition opérationnelle des armées (1,95 M€ en AE = CP) essentiellement en appui technique au commandement des pays partenaires ; d'autre part des projets visant au renforcement des capacités opérationnelles et d'entraînement de nos partenaires, notamment dans le domaine de la surveillance du territoire, des frontières et des eaux territoriales (1,37 M€ en AE=CP) ;

- 0,31 M€ en AE=CP sont consacrés à l'appui au service de santé des armées ;

- 0,54 M€ en AE=CP financent des projets permettant de développer la coopération militaire et de défense régionale, ainsi que les capacités de pays, d'organismes et organisations à vocation régionale aux opérations de maintien de la paix. Ces dépenses comportent des contributions volontaires directes, de l'équipement informatique, ainsi que l'aménagement de locaux de travail. Ces projets ont vocation à participer à la stabilité et au maintien de la paix dans les zones où ils sont conduits ;

- 0,98 M€ en AE=CP sont destinés à l'acheminement par voie terrestre, maritime ou aérienne vers les pays bénéficiaires, des matériels et équipements achetés par la DCSD sur les crédits centralisés ;

- Enfin, 1,32 M€ en AE=CP servent au « Soutien aux projets », c'est-à-dire le soutien des coopérants militaires techniques (CMT), lorsque les pays partenaires ne sont pas en mesure de satisfaire ce besoin.

ACTION n° 06 **12,9 %**
Soutien

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement	110 149 522	120 474 183	**230 623 705**	277 175
Crédits de paiement	110 149 522	125 439 183	**235 588 705**	277 175

Les crédits de fonctionnement de cette action financent les frais d'administration générale, les dépenses liées aux ressources humaines et aux systèmes d'information et de télécommunication, ainsi que la politique immobilière et la sécurité pour les opérations qui sont conduites en France.

Ces crédits se caractérisent par une certaine rigidité en raison du poids des dépenses sur lesquelles le ministère a peu de prise à court terme. En PLF 2015, le coût des loyers budgétaires s'élève à 35,28 M€, soit 28 % des crédits de fonctionnement de l'action 6.

Des fonds de concours et des attributions de produits sont attendus à hauteur de 0,28 M€ :
- 12 000 € au titre de la rémunération de certains services rendus par le MAEDI au bénéfice des archives diplomatiques ;
- 40 000 € euros au titre des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en métropole qui seront utilisés dans le cadre de la politique immobilière ;
- 0,23 M€ au titre de la participation du fonds d'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) à l'insertion des personnes en situation de handicap.

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	**111 524 183**	**116 489 183**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	111 524 183	116 489 183
Dépenses d'investissement	**8 950 000**	**8 950 000**
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	8 950 000	8 950 000
Total	**120 474 183**	**125 439 183**

1) Administration générale

	AE = CP
ADMINISTRATION GENERALE total :	**17 799 615**
Frais de mission des services	4 440 000
Frais de représentation des services	412 237
Archives diplomatiques	820 000
Frais de justice	770 000
Valise diplomatique	6 130 130
Fonctionnement des services parisiens	2 592 556
Fonctionnement des services nantais	783 000
Fonctionnement du centre de conférences ministériel	606 692
Fonctionnement de l'agence de voyage	765 000
Fonctionnement CNEMA et CAPS	80 000
Achats en France et dépenses exceptionnelles	200 000
Parc automobile	200 000

Les frais de missions des services ont été budgétés pour un montant de 4,44 M€ en AE et CP. Le nombre des missions et des missionnaires est lié à l'activité politique et administrative du ministère, activité également tributaire du contexte et du calendrier international. Les missions sont un outil de rayonnement et d'action nécessaire au ministère des Affaires étrangères.
L'achat de billets à contraintes (contraintes tarifaires ou trajets avec escales et aéroports alternatifs) est privilégié car moins onéreux dès lors que les conditions de réalisation des missions s'y prêtent. Cela permet de compenser la hausse du coût des billets d'avion, liée au prix du baril de pétrole et aux taxes aéroportuaires. En 2015, le ministère prévoit le raccordement à un SBT (outil de réservations en ligne), qui permettra de réaliser des économies sur le coût d'achat des titres de transport qui est l'enjeu principal en termes d'optimisation des coûts.

Les frais de représentation des directions sont estimés, comme en 2014, à 0,41 M€ en AE et CP. Il s'agit de couvrir des dépenses de restaurant, traiteur, location de salle ou de bus.

La direction des archives prévoit un appel d'offre pour des opérations de dépoussiérage professionnel d'archives et d'ouvrages dans ses dépôts. Sur un plan culturel, sont prévues la participation et l'organisation de nombreuses manifestations d'envergure. Le projet phare est l'exposition conjointe sur le Congrès de Vienne, « Paris-Vienne 1814-1815 », qui sera présentée au musée Carnavalet d'avril à août 2015. Sont programmées des dépenses de scénographie (estimées à 60 000 €), la publication du catalogue de l'exposition (estimée à 40 000 €) et enfin des dépenses de transport d'œuvres d'art et archives avec les garanties d'assurance obligatoires (60 000 €).

Un budget de 0,77 M€ en AE et CP est alloué aux frais de justice et destiné pour l'essentiel au paiement des contentieux liés à des refus de visas.

Le total des dépenses prévues en 2015 pour le fonctionnement de la valise diplomatique s'élève à 7,83 M€ en AE et CP, desquels doivent être déduites des atténuations de dépenses pour 1,7 M€ au titre de prestations réalisées pour le compte d'autres administrations ou de particuliers. La dotation de fonctionnement de la valise a été déterminée en fonction des coûts moyens constatés les années précédentes (coûts par surface de stockage et poids transportés). Elle est répartie par grands services utilisateurs afin de les sensibiliser au coût du transport et ainsi les inciter à hiérarchiser leurs besoins. Le service de la valise est actuellement le porteur juridique de neuf marchés publics, ce qui représente un total de 7,5 M€. Deux marchés ont été renouvelés en 2014, le marché tri et confection de la valise et le marché de location de machines à affranchir. Un nouveau marché sera créé à l'horizon 2015, le marché des sacs diplomatiques.

Le principal poste de dépenses au titre du fonctionnement des services parisiens, doté de 2,59 M€ en AE et CP, est constitué par les conventions avec l'UGAP de standard téléphonique 24 heures sur 24 (2 à 3000 appels par jour) et d'accueil physique sur 3 sites, pour un montant de près de 1,5 M€. Au second rang, les achats de carburant et le marché d'entretien des véhicules représentent un budget de 0,45 M€. Les autres dépenses concernent l'approvisionnement courant des services (environ 2900 personnes) en mobilier, fournitures de bureau, papier et habillement professionnel, ainsi que les travaux d'édition, la reprographie centrale, les publications officielles, la gestion des déchets ménagers, le marché ministériel d'indices sur le coût de la vie à l'étranger et, de façon plus ponctuelle, les frais de déménagements de services dans le cadre d'opérations de rénovation ou de densification.

Pour le fonctionnement des services nantais (0 ,78 M€ en AE et CP) le coût annuel de nettoyage des locaux, porté par une convention annuelle avec l'UGAP s'élève à 0,6 M€. Le reste de la dotation permet d'assurer l'approvisionnement des services (environ 1050 personnes) en fournitures de bureau et mobiliers via les marchés ministériels dédiés, ainsi que le suivi des conventions locales de gestion des déchets.

L'enveloppe de 0,61 M€ en AE et CP prévue pour le fonctionnement du centre de conférence ministériel financera principalement les six marchés en cours qui participent au fonctionnement du centre de conférence ministériel pour l'organisation d'environ 280 réunions et l'accueil de 33 000 personnes par an. Il s'agit des marchés suivants : fleurs, blanchisserie, sonorisation et maintenance technique, traiteur et restauration, personnel intérimaire et enfin le marché ministériel de maintenance multiservices lorsque les interventions concernent les espaces du centre.

Le marché voyagiste en vigueur depuis le 1er janvier 2011 arrivera à échéance au 31 décembre 2014. Il sera soldé en 2015 lors de la remise du compte d'exploitation 2014 certifié par l'expert-comptable. En 2015, le MAEDI sera rattaché au marché de l'Union des groupements d'achats publics (UGAP). La fourniture de prestations de services d'agence de voyage liées aux déplacements professionnels, individuels ou collectifs et de services associés sera facturée à la transaction. Le passage au nouveau marché entraînera des coûts liés à l'implémentation des outils de gestion (ordre de missions, note de frais, réservation en ligne) et à la formation à ces outils. Ces coûts sont estimés à 0,10 M€ TTC et pourront être assumés grâce aux économies escomptées sur le fonctionnement de l'agence de voyages.

Fonctionnement CNEMA et CAPS

Ce budget de 80 000 euros en AE et CP permet de couvrir les dépenses de fonctionnement de la commission nationale pour l'élimination des mines anti personnelles et du centre d'analyse, de prévision et de stratégie.

La ligne « Achats en France et dépenses exceptionnelles » est désormais distincte du fonctionnement de la Maison de France à Rio qui a été intégrée au fonctionnement courant. Elle est utilisée pour l'achat de porcelaine, de verrerie et

d'orfèvrerie, fabriqués pour le ministère à façon. La dotation, identique à 2014, permet de procéder au renouvellement du stock ainsi qu'au rachat de dotation pour les ambassades ayant subi les dommages d'une crise. Pour maintenir la capacité de remise à niveau des dotations des résidences en orfèvrerie, verrerie et porcelaine, le montant fixé sur cette ligne en PLF 2015 soit 0,20 M€ constitue le socle minimum à préserver.

Parc automobile.
0,20 M€ seront consacrés au renouvellement de la flotte, notamment par l'achat de véhicules électriques conformément aux préconisations gouvernementales sur la transition écologique du parc automobile.

2) Ressources humaines

	AE = CP
RESSOURCES HUMAINES total :	**9 002 000**
Formation	2 296 000
Action sociale	5 063 600
Divers	407 200
Nouvelle activité créée en 2015	1 235 200

Le budget de la formation professionnelle pour 2015 s'élève à 2,296 M€ en AE et CP, selon le détail suivant :

Type de dépenses	AE = CP
Sessions de l'Institut Diplomatique et Consulaire, séminaires d'intégration, préparation aux concours	450 000
Stages de perfectionnement professionnel	200 000
Stages de formation à la prise de poste (dont l'IFAAC)	300 000
Formations techniques des directions support de l'Administration Centrale	250 000
Nouveaux outils de la formation continue	16 000
Dépenses diverses (délégations de crédits aux postes, logistique, frais divers, programmes particuliers)	600 000
Organisation et logistique des concours et examens professionnels	480 000
Total	**2 296 000**

Le plan annuel de formation du ministère vise à répondre aux besoins de formation des agents selon 5 axes : préparer sa prise de fonctions, maîtriser ses outils de travail, consolider ses compétences métiers, développer ses compétences linguistiques et renforcer ses compétences personnelles et transversales.

Dans un ministère marqué par une forte mobilité à la fois géographique et fonctionnelle, la préparation à la prise de fonctions est une priorité de la politique de formation. Elle prend notamment la forme de stages d'intégration pour les nouveaux titulaires A, B et C ainsi que pour les nouveaux agents contractuels. La session initiale de l'Institut diplomatique et consulaire forme au métier diplomatique pendant 14 semaines les nouveaux agents de catégorie A recrutés par concours externe et interne, issus de l'ENA et des IRA, promus au tour extérieur, recrutés au titre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et de l'article L. 4139-2 du Code de la Défense. Les agents de catégorie B affectés pour la première fois en poste à l'étranger suivent une formation complète aux affaires administratives et consulaires de 12 semaines à Nantes à l'IFAAC (Institut de formation aux affaires administratives et consulaires). La polyvalence attendue des agents du ministère suppose qu'ils soient formés de manière opérationnelle et pratique.

Afin de renforcer la culture managériale, des formations spécifiques sont proposées aux agents en situation d'encadrement et un cursus particulier en trois ans est mis en place pour les nouveaux sous-directeurs et directeurs adjoints (IDC mi-carrière).

L'élargissement des compétences du ministère au commerce extérieur et à la promotion du tourisme conduira le département de la formation à renforcer son offre dans le domaine de la diplomatie économique en allant au-delà de la sensibilisation de tous les agents à l'acquisition de compétences spécifiques.

La dégradation des conditions sécuritaires d'un nombre de plus en plus grand de postes impose de bien préparer les agents : avec le doublement du nombre de stages de préparation au départ en postes sensibles et la mise en place de quatre sessions annuelles de sensibilisation aux questions de sécurité ouvertes à tous les agents, le ministère consacre également un effort important à ce domaine dans son action.

Conformément aux instructions interministérielles, des actions de formation continueront d'être mises en place pour la prévention des risques psycho-sociaux, la sensibilisation au développement durable et à la lutte contre les discriminations. La mise en œuvre de la stratégie « genre et développement » adoptée en juillet 2013 comporte un volet formation important.

Afin de permettre aux agents en poste de continuer à se former, des crédits seront délégués en 2015 pour un montant dépassant les 0,5 M€ destinés à financer les déplacements vers Paris et Nantes aux fins de formation de perfectionnement notamment pour les agents de recrutement local ou pour acquérir de nouvelles compétences dans la perspective d'une mutation.

Une part importante du budget (20 %) est consacrée à l'organisation de 6 concours et 4 examens professionnels (plus de 11 000 inscriptions) dans un contexte où près de la moitié des candidats aux concours internes est en poste à l'étranger.

Enfin, le MAEDI continuera de soutenir l'effort de promotion de ses agents en finançant ou en organisant des préparations à tous les concours internes et les examens professionnels du ministère ainsi qu'aux deux grands concours interministériels d'entrée à l'ENA et dans les IRA.

Le budget de l'action sociale s'élève à 5,06 M€ en AE et CP. Son détail est présenté en fin de justification au premier euro des dépenses du personnel du présent programme.

Les dépenses diverses du budget des ressources humaines s'élèvent à 0,41 M€. Elles permettent de couvrir les frais de justice, les mises à disposition remboursées et les gratifications des stagiaires. Le fonds de concours « Handicap », créé en 2014 à la suite de la signature de la convention avec le fonds d'insertion des personnes handicapées de la Fonction publique (FIPHFP), est rattaché à cette ligne. La tranche 2015 du fonds de concours représente 0,22 M€. Ils sont consacrés aux actions suivantes : amélioration des conditions de vie des agents en situation de handicap, aménagements et adaptations de postes de travail, information des agents en situation de handicap.

La création au 1er janvier 2015 d'un code activité dédié permettra à la sous-direction des personnels contractuels (RH3) de répondre à plusieurs priorités sur cet exercice, avec un budget s'élevant à 1,24 M€ en AE et CP, selon le détail suivant :

Type de dépenses	AE = CP
Marché de protection sociale des volontaires internationaux (April)	861 610
Portage des contrats de collaborateurs extérieurs par France Expertise Internationale	296 310
Accompagnement à la recherche d'emploi des agents contractuels en fin de mission : participation à des projets de formation, développement de partenariats afin de faciliter les poursuites de carrière	77 280
Total	**1 235 200**

-Marché de protection sociale des volontaires internationaux (April)

L'intégralité des dépenses de protection sociale des volontaires internationaux (marché conclu pour 3 ans avec le prestataire April) sont désormais imputées hors titre 2. L'enveloppe prévue devrait permettre de couvrir les cotisations mensuelles de cette catégorie d'agents (82,95 € par agent).

-Portage des contrats de collaborateurs extérieurs par France Expertise Internationale (qui sera remplacée par l'AFETI, agence française d'expertise technique internationale au 1er janvier 2015)

Recrutés pour l'accomplissement d'enquêtes, d'études ou tous autres travaux nécessaires à la réalisation des missions du MAEDI, les collaborateurs extérieurs apportent leur concours sans renoncer à leur emploi principal. Jusqu'en 2014, les dépenses liées aux missions de ces collaborateurs étaient imputées sur le titre 2. A compter du 1er janvier 2015, l'intégralité des dépenses liées aux collaborateurs extérieurs seront effectuées hors titre 2. Le portage de ces contrats sera assuré par l'AFETI, à qui la sous-direction des personnels contractuels délèguera l'intégralité de l'enveloppe

susmentionnée, afin de satisfaire les demandes de la direction de la communication et de la presse (DCP), du centre d'analyse et de la prévision et de stratègie (CAPS), de la direction générale de l'administration (DGA) et de la direction générale de la mondialisation (DGM).

-Accompagnement à la recherche d'emploi des agents contractuels en fin de mission

L'enveloppe dédiée permettra de:

- soutenir les projets de formation des contractuels en fin de mission. Ces dépenses s'inscrivent dans le cadre de la politique d'accompagnement des agents contractuels et dans une logique de sécurisation de leurs parcours. Contribuant à une reprise rapide d'activité des demandeurs d'emplois indemnisés par le MAEDI, elles représentent un coût minime au regard du montant annuel des indemnités chômage. Une trentaine de projets pourront ainsi être soutenus.
- contribuer au financement des actions de Résonances Humanitaires, association loi 1901 soutenant les acteurs du développement dans leur recherche d'emploi à l'issue de leurs missions, en lui accordant une subvention. Celle-ci sera destinée à développer la capacité d'accueil et d'accompagnement de l'association pour en faire profiter les agents du ministère en fin de mission, à développer sa participation aux séminaires d'information et de formation des nouveaux partants, et à enrichir le vivier du ministère en attirant de nouveaux profils adaptés aux questions de développement international.
- développer la présence du ministère sur les réseaux sociaux professionnels, afin d'attirer de nouveaux profils : si les candidatures recueillies sont très nombreuses, peu d'entre elles répondent pleinement aux exigences nées de l'évolution des métiers. Alors que la féminisation du réseau constitue un objectif prioritaire, un fort déficit de candidatures féminines sur les postes à responsabilités est constaté chaque année. L'attraction de nouveaux profils apparaît ainsi comme un enjeu essentiel pour professionnaliser le réseau. Une présence accrue sur les réseaux sociaux professionnels permettra d'attirer l'attention de personnes occupant des postes à responsabilités au sein d'établissements culturels, de collectivités ou du secteur privé sur les opportunités proposées au sein du réseau, et de susciter de nouvelles vocations.

3) Systèmes d'information et de télécommunication

	AE = CP
SYSTEMES D'INFORMATION ET DE TELECOMMUNICATION total :	**38 671 000**
Projet (fonctionnement et investissement)	7 600 000
Maintenance applicative (fonctionnement)	3 000 000
Bureautique (fonctionnement et investissement)	7 050 000
Infrastructures et réseaux (fonctionnement et investissement)	20 004 000
Hébergement des infrastructures (fonctionnement)	300 000
Activités transverses (fonctionnement et investissement)	717 000

Les crédits d'informatique et de télécommunication sont présentés selon le référentiel préconisé par la Direction Interministérielle des Systèmes d'Information et de Communication, la DISIC.

Les crédits 2015 résultent des orientations prises dans le cadre stratégique ministériel, ainsi que des arbitrages budgétaires sur le triennal 2015-2017, pour atteindre les objectifs de modernisation et de performance assignés à la direction des systèmes d'information du ministère. Ces objectifs concourent principalement, dans un contexte de recherche d'économies, à développer la dimension interministérielle du réseau de communication du ministère des Affaires étrangères et du développement international, tant à l'étranger qu'en administration centrale. Il s'agit d'une part de moderniser et de renforcer des infrastructures vieillissantes et d'autre part de remplacer les serveurs par des serveurs numériques de haute disponibilité.

Le Comité stratégique interministériel de l'action diplomatique (COSID), a pris la décision de mettre en service au 1er juillet 2014 le portail interministériel de la correspondance diplomatique « DIPLOMATIE » ainsi que le réseau « DiploCD » dédié au traitement des documents « confidentiel défense » avec fermeture de leur prédécesseur

SCHUMAN. En 2015, ce portail sera décliné dans une version 2 qui corrigera les imperfections, apportera de nouvelles fonctionnalités et favorisera la mobilité grâce à sa compatibilité avec une tablette sécurisée.

L'année 2015 verra également la mise en service de SIRHIUS, progiciel réalisé avec les ministères financiers. Celui-ci réunit les fonctions de gestion administrative des ressources humaines, de préparation de la paie des personnels de l'administration centrale, de gestion des primes et de gestion de la paie des agents expatriés. Ce progiciel remplace 6 logiciels obsolètes ou en voie d'obsolescence.

Les projets partagés entre administrations restent une priorité. Le ministère des Affaires étrangères et du développement international contribue, avec le ministère de l'Intérieur, au programme FRANCE VISAS dont un des objectifs est la délivrance des visas en 48 heures. La direction des systèmes d'information participe aussi activement à la conception et la réalisation de la solution d'archivage électronique de l'État, VITAM (Valeurs immatérielles transférées aux archives pour mémoire), en partenariat avec les ministères de la culture et de la défense.

Sur les aspects infrastructures, le ministère poursuit sa participation aux travaux de rénovation des infrastructures nationales avec le raccordement au Réseau Interministériel de l'État ainsi que l'optimisation du réseau international de transmission des informations des représentations diplomatiques et consulaires en partenariat avec le ministère de la défense.

Enfin, les crédits couvrent la part des coûts de fonctionnement et d'infrastructures assumés par la direction des systèmes d'information dans la conduite des projets informatiques dont le développement est financé par les programmes 151, 185, 209 et 303.

Les dépenses d'informatique et de télécommunication s'élèvent à 38,67 M€ en AE et CP selon le détail suivant :

	AE	CP
Total	**38 671 000**	**38 671 000**
Projets applicatifs	**7 600 000**	**7 600 000**
Domaine Action Diplomatique (Diplomatie)	1 450 000	1 450 000
Domaine Ressources humaines - Gestion (Marhs, Orchestra, Sirhius) et paie	3 250 000	3 250 000
Domaine Comptabilité et gestion : Corège – Chorus	1 430 000	1 430 000
Domaine Patrimoine et logistique (LaPérouse, Gestion Hôtel ministre, Valise)	180 000	180 000
Domaine Patrimoine informationnel et documentaire (Bases doc, Diplonet, Brit)	220 000	220 000
Domaine Pilotage et Référentiel (Décisionnel, Annuaire Arobas, Atlas, Rise, Tiers)	160 000	160 000
Domaine Sécurité des sites et des communautés françaises à l'étranger	130 000	130 000
Domaine Ressources SI – Projets	780 000	780 000
Maintenance applicative	**3 000 000**	**3 000 000**
Domaine Ressources humaines - Gestion (Marhs, Orchestra, Sirhius) et paie	500 000	500 000
Domaine Patrimoine et logistique (La Pérouse, Gestion Hôtel ministre, Valise)	200 000	200 000
Domaine Comptabilité et gestion (Corège - Chorus)	160 000	160 000
Domaine Pilotage et Référentiel (Décisionnel, Annuaire Arobas, Atlas, Rise, Tiers)	100 000	100 000
Domaine Patrimoine informationnel et documentaire (Bases doc, Diplonet, Brit)	130 000	130 000
Domaine Ressources SI – Projets	1 820 000	1 820 000
Domaine Sécurité des sites et des communautés françaises à l'étranger	90 000	90 000
Bureautique	**7 050 000**	**7 050 000**
Consommables	170 000	170 000
Infogérance	4 500 000	4 500 000
Audiovisuel	450 000	450 000
Reprographie	930 000	930 000
Licences	1 000 000	1 000 000
Infrastructures et réseaux	**20 004 000**	**20 004 000**
Communications téléphoniques	1 440 000	1 440 000
Matériels informatiques de bureau	1 000 000	1 000 000

	AE	CP
Infrastructures et matériels de communication	4 700 000	4 700 000
Equipements XX	844 000	844 000
Liaisons	10 620 000	10 620 000
Serveurs	1 200 000	1 200 000
Equipements	200 000	200 000
Hébergement des infrastructures	**300 000**	**300 000**
Activités transverses	717 000	717 000
Services communs	10 000	10 000
Formation	150 000	150 000
Pilotage et sécurité	557 000	557 000

Les dépenses de fonctionnement concernant les projets applicatifs et leur maintenance sont réparties selon huit domaines fonctionnels.

Le domaine « Action Diplomatique » regroupe toutes les actions relatives aux évolutions du nouveau portail de la correspondance diplomatique et sa montée en charge interministérielle. Le domaine « Ressources humaines » représente les applications de gestion des ressources humaines, y compris le déploiement de SIRHIUS. Le domaine « Comptabilité et gestion » comprend les applications comptables, dont COREGE, tête de pont de CHORUS pour la dépense à l'étranger. Son obsolescence programmée nécessite d'investir dès à présent dans la production de sa nouvelle version.

Le domaine « Patrimoine et logistique » correspond d'une part aux applications de gestion du patrimoine, comme les œuvres d'art et d'autre part aux logiciels de gestion des déplacements. Celui du « Patrimoine informationnel et documentaire » recouvre les applications de référencement documentaire et la mise en place des échanges de données avec le programme VITAM. Le domaine « Pilotage et Référentiels » regroupe les applications de nature décisionnelle et de gestion des référentiels, dont les annuaires et les identités.

La Sécurité des sites et des Français à l'étranger correspond aux applications liées à la sécurité des diplomates et des Français à l'étranger. Les crédits sont dédiés au fonctionnement informatique du Centre de crise. Enfin, les dépenses du domaine Ressources SI – projets, transversal, recouvrent le logiciel Eole, la messagerie et les logiciels de base des filières de développement d'applications.

Du fait de la rationalisation du patrimoine applicatif, notamment par la suppression des applications obsolètes ou servant peu d'utilisateurs, les dépenses d'investissement sont concentrées sur les projets interministériels majeurs, à savoir le portail DIPLOMATIE et le système d'information des ressources humaines SIRHIUS.

Le budget de fonctionnement des activités bureautiques est consacré à l'achat des consommables informatiques et de bureau, à l'audiovisuel, à la gestion des copieurs multifonctions et, pour sa part la plus importante, aux prestations liées à l'externalisation de la gestion du parc bureautique de l'administration centrale. Les dépenses d'investissement, quant à elles, sont destinées à acquérir les licences Microsoft nécessaires à la modernisation des serveurs du réseau EOLE à l'étranger.

Les crédits sont notamment destinés à renforcer et à sécuriser les infrastructures réseau et téléphonie en administration centrale et à l'étranger. Pour faire face à des logiciels de plus en plus sophistiqués et des utilisateurs de plus en plus exigeants, les débits de transmission de données sont augmentés et des accès distants sécurisés sont ouverts au profit des autres administrations, institutions et opérateurs.

La location des liaisons internationales terrestres, satellitaires et spécialisées ainsi que les communications des téléphones fixes et mobiles constituent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement. Le reste permet notamment la poursuite du contrat de modernisation des postes de travail, incluant les micro-ordinateurs portables et les tablettes. Ce contrat a été établi pour une durée de cinq années.

Les crédits financent les investissements en matériels sécurisés destinés à traiter de l'information classifiée ainsi que les nécessaires infrastructures de stockage, de sauvegarde et d'archivage.

L'hébergement et la maintenance des gros systèmes informatiques sont assurés par l'entreprise BULL. Ils continueront à assurer la gestion de la paie des agents expatriés jusqu'à mi-2015, date à laquelle le nouveau progiciel SIRHIUS prendra le relai.

Le budget alloué aux activités transverses aide à faire face aux évolutions très rapides des technologies et de leurs usages, d'une part en permettant de financer la formation technique continue des informaticiens qui travaillent au sein de la direction des systèmes d'information et d'autre part de préparer l'avenir du système d'information du ministère des Affaires étrangères. Face à l'explosion de la cybercriminalité, la sécurité reste un poste de dépense majeur. Enfin, les efforts d'optimisation du patrimoine applicatif et d'amélioration des processus qualité sont poursuivis.

4) Politique immobilière

	AE	CP
POLITIQUE IMMOBILIERE total :	**46 923 786**	**51 888 786**
Entretien et maintenance courants Paris	5 000 000	5 000 000
Entretien et maintenance courants Nantes	460 000	460 000
Energies et fluides Paris	2 425 500	2 425 500
Energies et fluides Nantes	882 000	882 000
Décoration et patrimoine	900 000	900 000
Locations et charges locatives Paris et Nantes	1 975 000	1 975 000
Loyers budgétaires en France	35 281 286	35 281 286
Loyer La Courneuve	0	4 965 000

Les dépenses d'entretien et de maintenance courants à Paris s'élèvent à 5 M€ en AE et CP. Cette dotation est allouée au marché multiservices ministériel passé en novembre 2013 (maintenance multi technique, déménagements, évacuation des déchets, entretien des espaces verts, contrôle des sites et nettoyage).

Les dépenses d'entretien et de maintenance courants à Nantes s'élèvent à 0,46 M€ en AE et CP. Elles s'imputent tout d'abord (0,23 M€ par an) sur le marché multitechnique passé en 2011. Le reste de la dotation permet de suivre les marchés spécialisés de maintenance : onduleurs, groupes électrogènes, ascenseurs, portes automatiques, matériels de restauration, entretien des espaces verts notamment.

Les dépenses d'énergies et fluides sont soumises aux augmentations des tarifs. L'enveloppe allouée en 2015 est inchangée, à hauteur de 0,88 M€ pour les locaux de Nantes et 2,43 M€ pour les locaux de Paris. Depuis 2009, le MAEDI est doté d'un outil de suivi des fluides qui permet de suivre les consommations mensuelles et d'optimiser au mieux sa consommation énergétique. L'entrée depuis 2014 du ministère dans le nouveau marché interministériel de fourniture de gaz naturel aidera à maitriser les dépenses pour ce segment.

Les frais de décoration et le patrimoine représentent une enveloppe de 0,9 M€ utilisée pour l'ameublement des services en France et des postes à l'étranger, notamment la restauration et le rapatriement d'œuvres et mobiliers appartenant à des institutions déposantes.

Les locations et charges locatives en France sont budgétées sans changement à hauteur de 1,97 M€ en AE et en CP.

Les loyers budgétaires s'élèvent à 35,3 M€, en augmentation de 1,54 % (taux ILAT) par rapport à 2014.

Le loyer annuel et les charges locatives associés au bâtiment de La Courneuve, qui abrite les archives diplomatiques et prochainement la Division de la valise diplomatique, s'élèvent à 4,9 M€ en crédits de paiement. L'engagement de cette dépense a été enregistré en 2006.

5) Sécurité en France

	AE = CP
SECURITE EN FRANCE total	**8 077 782**
Contrats de gardiennage en France	4 311 828
Sécurité passive centrale	1 602 151
Sécurité incendie en France	2 163 803

Le budget alloué aux contrats de gardiennage en France (Paris et Nantes) s'élève à 4,3 M€ en AE et CP. Ce montant est destiné à couvrir les dépenses relatives aux dispositifs de sécurité active (personnels et équipements) mis en place auprès des sites du MAEDI, principalement à Nantes (BREIL I, III, IV et Casterneau) et à Paris (Convention, Invalides, La Courneuve). Une convention est établie entre l'Union des groupements d'achats publics (UGAP) et le MAEDI pour ces prestations de sécurité.

1,6 M€ en AE et CP sont consacrés à la sécurité passive en administration centrale. Ils sont justifiés, pour l'essentiel, par la mise à niveau de sécurité du point d'intérêt vital (PIV) à Nantes (Breil I), de la poursuite de la sécurisation au Quai d'Orsay (contrôle d'accès, systèmes anti-intrusion, vidéosurveillance), et du renforcement de la sécurité sur le site de la Convention (création d'un SAS parking, modification des entrées piétons, pose d'obstacles escamotables pour l'entrée des véhicules et mise à niveau de la vidéo protection).

Le ministère a l'obligation légale de respecter des normes incendie, notamment la présence de vigiles dans les locaux. L'enveloppe de crédits alloués en 2015 à la convention de sécurité incendie passée avec l'UGAP pour les sites parisiens s'élève à 2,16 M€.

ACTION n° 07 Réseau diplomatique 32,4 %

	Titre 2	Hors titre 2	Total	FDC et ADP attendus en 2015
Autorisations d'engagement	357 814 731	224 062 582	**581 877 313**	3 330 000
Crédits de paiement	357 814 731	224 062 582	**581 877 313**	3 330 000

Hors dépenses de personnel, l'action 7 « Réseau diplomatique » regroupe l'ensemble des moyens des postes diplomatiques et consulaires et se décompose en crédits de fonctionnement (197,03 M€ en AE et CP) et en dépenses d'investissement (27,03 M€ en AE et CP). Il s'agit des dépenses de fonctionnement et d'investissement réalisées par les ambassades (fonctionnement courant, frais de représentation, véhicules etc.) ainsi que des dépenses liées à l'immobilier à l'étranger telles que l'entretien et la maintenance, les locations et les loyers budgétaires, ou encore l'entretien lourd. Par ailleurs, cette action comprend les indemnités de changement de résidence qui sont liées aux voyages réalisés par les agents en application de leur statut (mutations, congés, indemnisation).

Les dépenses de fonctionnement des postes à l'étranger sont soumises à de fortes contraintes :
- l'accroissement des dépenses contractualisées, lié notamment à la réduction des personnels de droit local ainsi qu'à la hausse du coût du travail et donc du coût des services dans les pays émergents ;
- les conditions de fonctionnement particulières (locaux énergivores notamment dans les pays où la climatisation est de règle, consommation de fluides en particulier dans les pays où s'impose le fonctionnement de groupes électrogènes) qui se cumulent avec la hausse importante du coût de l'énergie ;
- la hausse du coût du transport aérien qui impacte les enveloppes de voyages et missions des postes à l'étranger ;
- les aléas du taux de change (une appréciation de 5 points du dollar par rapport à l'euro représente une perte au change de 3 M€) sur ce périmètre.

Les crédits dédiés aux loyers budgétaires à l'étranger sont en hausse de 1,54 % par rapport à l'année précédente et ceux consacrés au fonctionnement courant des ambassades de 2 %.

Plusieurs fonds de concours sont attendus pour l'année 2014 sur l'action 7 pour un montant total de 3,33 M€ :
- Participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques : 50 000 €.
- Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger : 0,25 M€
- Valorisation du patrimoine immatériel du MAEDI à l'étranger : 1,3 M€
- Contributions au financement des dépenses de représentation des postes à l'étranger : 1,2 M€
- Produit des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger : 0,25 M€
- Produit des cessions de biens mobiliers reçus de tiers situés en outre-mer, à l'étranger ou en Europe : 0,28 M€

ÉLÉMENTS DE LA DÉPENSE PAR NATURE

Titre et catégorie	Autorisations d'engagement	Crédits de paiement
Dépenses de fonctionnement	**197 034 653**	**197 034 653**
Dépenses de fonctionnement autres que celles de personnel	197 034 653	197 034 653
Dépenses d'investissement	**27 027 929**	**27 027 929**
Dépenses pour immobilisations corporelles de l'État	27 027 929	27 027 929
Total	**224 062 582**	**224 062 582**

1) Fonctionnement des ambassades

	AE = CP
FONCTIONNEMENT DES AMBASSADES total :	**74 543 726**
Fonctionnement courant	29 743 047
Frais de représentation de l'UNESCO	49 078
Frais de représentation	8 860 000
Voyages et missions statutaires	12 352 000
Formation linguistique	336 600
Gratification des stagiaires	510 000
Energie et fluides poste	14 500 000
Téléphone et internet poste	5 500 000
Véhicules et gros matériels	2 640 000

Le périmètre de l'activité « fonctionnement des ambassades » a été revu en 2014 : l'énergie et les fluides ainsi que la téléphonie et internet font l'objet d'un suivi spécifique avec une activité dédiée. A l'inverse, les consommables informatiques, les petits matériels ainsi que la Maison de Rio ont été intégrés au fonctionnement courant.

Cette ligne, qui représente plus de 40% des moyens de fonctionnement des postes à l'étranger, regroupe des dépenses de nature très diversifiée. Les principales dépenses sont constituées de prestations contractuelles dont le périmètre évolue en fonction des externalisations liées notamment à la réduction des personnels de droit local. Cette ligne est également soumise à des hausses tarifaires liées aux politiques salariales et à l'inflation des différents pays. Compte tenu du redéploiement des gardes de sécurité dans 30 pays européens, une adaptation des dispositifs de sécurité passive va être engagée. Ces installations qui nécessitent un entretien régulier vont nécessiter la mise en œuvre de nouvelles prestations contractuelles dont le coût peut être estimé pour la première année à 0,1 M€.
Compte tenu de ces contraintes et afin de sauvegarder le fonctionnement du réseau déjà fortement sollicité, les crédits de fonctionnement courant des postes à l'étranger connaissent une augmentation de près de 4 %.
50 000 € de recettes sont attendues en 2015 au titre du concours « participations volontaires d'organismes extérieurs aux projets menés à l'étranger par les postes diplomatiques ». Ces recettes sont fléchées sur le fonctionnement courant.

Les frais de représentation de l'UNESCO sont estimés, à 49 078 € en AE et CP, soit une hausse de 2% par rapport à 2014. Il s'agit de couvrir des dépenses de restaurant, traiteur, location de salle ou de bus.

Les moyens budgétaires consacrés aux frais de représentation sont stables. Les chefs de poste ont été invités à adapter le format des réceptions et des manifestations afin d'être en mesure de maintenir des réceptions, notamment dans les plus grosses ambassades. Cette ligne bénéficie de crédits ouverts au titre du fonds de concours qui accroit les moyens de représentation des chefs de poste et notamment pour la réception du 14 juillet qui, dans certains pays, est entièrement financée par des sponsors. 1,2 M€ de recettes sont attendues en 2015.

Les voyages statutaires représentent près de 80 % de la consommation totale de la ligne. Les 20 % restants sont utilisés pour la réalisation de missions liées à l'exercice des métiers du MAEDI. Compte tenu des hausses tarifaires, les postes doivent procéder à des arbitrages rigoureux sur les missions compte tenu du poids incompressible des voyages statutaires. Le PLF 2015 prévoit une progression de 2 % de la dotation de cette ligne.

La demande des postes ne fléchit pas en matière de formation linguistique des personnels expatriés et des personnels de droit local. Cette offre de formation demeure en effet essentielle à l'adaptation des agents à leur environnement de travail.

Le PLF 2015 prévoit une dotation en hausse de 1,8 % au titre de la gratification des stagiaires. Les demandes des postes, bien qu'orientées à la baisse, se maintiennent dans les petits postes où les stagiaires constituent une force d'appoint non négligeable, comme dans les grands postes, toujours très attractifs. En 2015, le montant mensuel de la gratification des stagiaires sera revalorisée de près de 20 % pour atteindre 523 € (436,05 € aujourd'hui).

Les dépenses d'énergie et de fluides qui connaissent de fortes tensions ont justifié la création d'une activité spécifique pour l'exercice 2014. La hausse mondiale du coût de l'énergie et les conditions particulières de fonctionnement comme l'utilisation de groupes électrogènes, gros consommateurs de carburant, en particulier en Afrique, soumettent cette ligne à forte tension. Pour maîtriser les dépenses, les postes adoptent des mesures d'économies (renégociation des contrats, achats groupés, modernisation des équipements) qui ne compensent qu'en partie ces aléas.

Une activité spécifique téléphone et internet a été créée en 2014. Cette ligne est également soumise à tension en raison notamment du développement des technologies et l'arrivée de nouveaux outils de communications (tablettes, smartphones, abonnements « data », etc.). Des économies sont recherchées par la renégociation des contrats.

La ligne « Véhicules et gros matériels » connaît une augmentation de ses crédits de 52 800 € dans le PLF 2015. La rationalisation de la gestion du parc automobile à l'étranger doit être poursuivie en se rapprochant des orientations fixées par le Premier Ministre dans le cadre de la circulaire interministérielle n°5479/SG du 2/07/2010. Pour cela, il convient d'en poursuivre le rajeunissement afin de se doter de véhicules plus économiques et moins polluants. Parallèlement, des réductions en volume sont opérées dans les postes sur-dotés, notamment en Afrique, où se maintient encore une partie du parc hérité du ministère de la coopération.

2) Immobilier à l'étranger

	AE = CP
Immobilier à l'étranger total :	**86 274 934**
Entretien et maintenance à l'étranger	3 692 400
Entretien lourd	2 225 000
Locations	22 928 582
Loyers budgétaires	57 438 952

3,69 M€ sont prévus sur la ligne « Entretien et maintenance à l'étranger ». Le vieillissement et la dégradation accélérés des bâtiments, dus à la qualité médiocre des matériaux et prestations dans de nombreux pays et à des conditions

climatiques parfois rigoureuses, auxquels se conjuguent les défauts d'entretien dans un contexte budgétaire très contraint conduisent les postes à redéployer leurs crédits pour traiter les dégradations qui menacent la sécurité des personnes ou l'intégrité des locaux. L'augmentation de 72 400 € de cette ligne sur le PLF 2015 à une prise en compte à minima de l'entretien de nos implantations. Sont également affectés à l'entretien immobilier, les recettes perçues au titre du fonds de concours « produits des recettes perçues au titre de la location d'immeubles diplomatiques et consulaires situés à l'étranger » dont 0,25 M€ sont attendues en 2015.

Un budget de 2,23 M€ sera consacré à l'entretien lourd à l'étranger. Cette dotation stable par rapport à la LFI 2014 financera les interventions estimées les plus urgentes parmi les besoins relevés sur environ 1500 biens domaniaux et en location qui constituent le parc immobilier à l'étranger. Il s'agit d'opérations de mises aux normes, de travaux d'étanchéité et d'entretien ou remplacement des équipements lourds. Les opérations d'entretien les plus importantes en volume continueront d'être financées sur le programme 723 « Gestion du patrimoine immobilier de l'Etat ».

- Les locations immobilières sont budgétées à hauteur de 22,93 M€ en AE et CP, dotation stable depuis la LFI 2012 et destinée à quelques 400 loyers. Près de 70 % d'entre eux sont libellés dans une autre monnaie que l'euro et sont soumis à un risque de change important. Ces dépenses sont contraintes par le dynamisme des marchés immobiliers de capitales et des exigences croissantes en matière de sécurité des sites. Le ministère poursuit parallèlement une politique de réduction des surfaces louées conformément aux normes interministérielles en vigueur.

Cette ligne inclut en outre les participations des autres ministères représentés à l'étranger, à hauteur de 2 M€, en base budgétaire à compter de la LFI 2012 et donc stables elles aussi depuis cette date.

- Les loyers budgétaires à l'étranger s'élèvent à 57,44 M€ en AE et en CP, en hausse de 1,54 %.

3) Indemnités de changement de résidence

	AE=CP
Indemnités de changement de résidence	**20 510 000**

Les voyages de mutation et les indemnités de changement de résidence sont évalués à 20,51 M€ en AE et CP en 2015. Cette ligne est impactée par une économie de 0,55 M€ engendrée par l'allongement progressif de la durée d'affectation des agents et d'une application stricte des textes réglementaires. Le montant de cette ligne est lié au nombre de mouvements de personnels. Les autres déterminants de la dépense sont le lieu d'affectation, la composition familiale et les fonctions exercées en poste.
81 % de l'enveloppe est consacrée au versement des indemnités forfaitaires de changement de résidence aux agents affectés à l'étranger ou en poste à l'étranger qui reçoivent une nouvelle affectation à l'étranger ou en France, 14 % de ces crédits financent les titres de transport liés aux voyages de mutation et aux voyages de congés des ayants droits résidents en France et 5 % sont destinés à la prise en charge du transport de 150 kg de bagages pour les volontaires internationaux.

4) Sécurité à l'étranger

	AE=CP
SECURITE A L'ETRANGER total :	**42 723 922**
Contrats de gardiennage	10 443 901
Sécurité passive des postes (fonctionnement et investissement)	20 174 645
Missions de renfort et audit de sécurité	5 268 817
Frais de déménagement des gendarmes	3 825 806
Achat de véhicules blindés	3 010 753

10,44 M€ doivent permettre de couvrir les contrats de gardiennage à l'étranger en cours. Cette ligne est soumise à des tensions liées aux hausses tarifaires des contrats observées dans de nombreux pays en développement ou émergents.

Par ailleurs, la dégradation globale du contexte sécuritaire de l'exercice de nos missions à l'étranger implique des moyens nouveaux depuis plusieurs exercices budgétaires. Parmi les éléments de restructuration majeure figure le redéploiement à compter de 2015 jusqu'en 2017 des gardes de sécurité dans 30 postes européens vers les zones de crise. Ces prestations effectuées par les gardes de sécurité vont être externalisées. Le transfert en base du T2 vers le hors T2 permet de dégager 0,49 M€ pour couvrir le coût supplémentaire de cette externalisation qui débutera en 2015.

Le budget d'investissement dédié à la sécurité passive des postes à l'étranger s'élève à 19,1 M€ en AE et CP. Ces dépenses sont liées à l'obligation de remettre à niveau la sécurité des postes, en mettant en place des moyens techniques modernes de surveillance (alarmes, vidéosurveillance, contrôle d'accès par badge…). Cette modernisation, commencée en 2006, a permis de renforcer fortement la sécurité de nos implantations tout en permettant dans certains cas de réduire les effectifs consacrés à la sécurité (gendarmes et policiers expatriés, mais aussi recrutés locaux). En fonction des conditions climatiques, et des innovations des systèmes de sécurité, ces matériels doivent être remplacés 5 à 7 années après leurs mises en œuvre.
Par ailleurs, une adaptation de la sécurité au niveau de la menace, notamment terroriste, est nécessaire sur un certain nombre de nos bâtiments diplomatiques, alors même que ceux-ci ont souvent été conçus pour symboliser l'ouverture de notre pays sur le monde. Cela implique des travaux coûteux touchant souvent à la structure des immeubles. Des travaux lourds de sécurisation sont inscrits à la programmation 2015 à savoir la construction de pièces de repli, le renforcement de la protection du périmètre diplomatique, la mise en place de vidéo surveillance, de contrôle d'accès, de vitres blindées, et l'intervention de bureaux d'études. Les principaux postes concernés par ces travaux sont : Moscou (1,2 M€), Sofia (0,9 M€), Washington (2,7 M€), Tachkent (0,5 M€), et Brazzaville (1,5 M€). De plus, 5 M€ seront mis à disposition des postes pour le maintien en état de fonctionnement des équipements existants dans tout le réseau diplomatique.
Le ministère programme également un montant de 1,8 M€ pour couvrir la mise à niveau de la sécurisation de 24 postes à présence diplomatique.
Ces dépenses s'inscrivent dans l'effort global porté sur la sécurité passive des postes à l'étranger et sont complétées par les travaux financés sur le CAS Immobilier.

Il est également à noter que l'achat de matériel de sécurité en France pour les postes à l'étranger est prévu lorsque le matériel souhaité n'existe pas localement, ou encore lorsque les matériels disponibles sur place manquent de fiabilité (il s'agit de matériels sensibles tels que les gilets pare-balles, armoires fortes, destructeurs…). Ces matériels sont en principe acheminés par la valise diplomatique à destination des postes. Ces achats sont rendus indispensables dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des dispositifs de sécurité dans laquelle est engagé le ministère. 1,07 M€ sont en outre consacrés au fonctionnement de la sécurité passive des postes.

Les dépenses de sécurité active (5,27 M€ en AE et CP) concernent essentiellement les renforts temporaires dans les postes, indispensables pour ajuster les dispositifs de sécurité face à une crise, ou pour permettre de compenser les vulnérabilités créées par la réalisation de certains travaux. A l'été 2014, 122 policiers et gendarmes sont déployés à ce titre dans 19 pays. Les 6 postes les plus exposés (Beyrouth, Bagdad, Kaboul, Tripoli, Sanaa et Bamako) consomment 55 % de la dotation des renforts pour un effectif de 88 agents.

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 3,01 M€ en AE et en CP. Dans le cadre d'un marché pluriannuel, il est envisagé de poursuivre le renouvellement et l'extension du parc des véhicules blindés par l'acquisition de 9 véhicules neufs de type B6/B7 destinés principalement aux Ambassades au Liban, en Algérie et en Turquie. Ce montant inclut également les dépenses relatives à l'entretien, à la réparation et à l'acheminement de ces véhicules.

Enfin, une enveloppe de 3,82 M€ en AE et CP est consacrée aux frais de déménagement des gendarmes. Les déplacements à l'étranger des gendarmes ouvrent droit à une indemnisation de déménagement calculée en fonction de la réglementation applicable aux personnels militaires de l'État. Ces droits sont décomptés et préfinancés directement par le ministère de la défense aux agents, puis refacturés ensuite au MAEDI, à raison de 11/12ème des prévisions de dépenses de l'année en cours et du solde de la dépense réelle de l'année budgétaire précédente.

ANALYSE DES COÛTS DU PROGRAMME ET DES ACTIONS

Note explicative

Sont reconstitués en comptabilité d'analyse des coûts (CAC) les crédits prévisionnels complets des actions du programme, obtenus après ventilation des crédits de pilotage, de soutien ou de services polyvalents, vers les actions de politique publique.

L'introduction de l'outil CHORUS, comme application de tenue de la CAC depuis le PLF 2014, permet de valoriser dans les PAP, les choix de modélisation analytique préalablement opérés par les ministères pour chacun des programmes dont ils ont la charge.

SCHÉMA DE DÉVERSEMENT ANALYTIQUE DU PROGRAMME

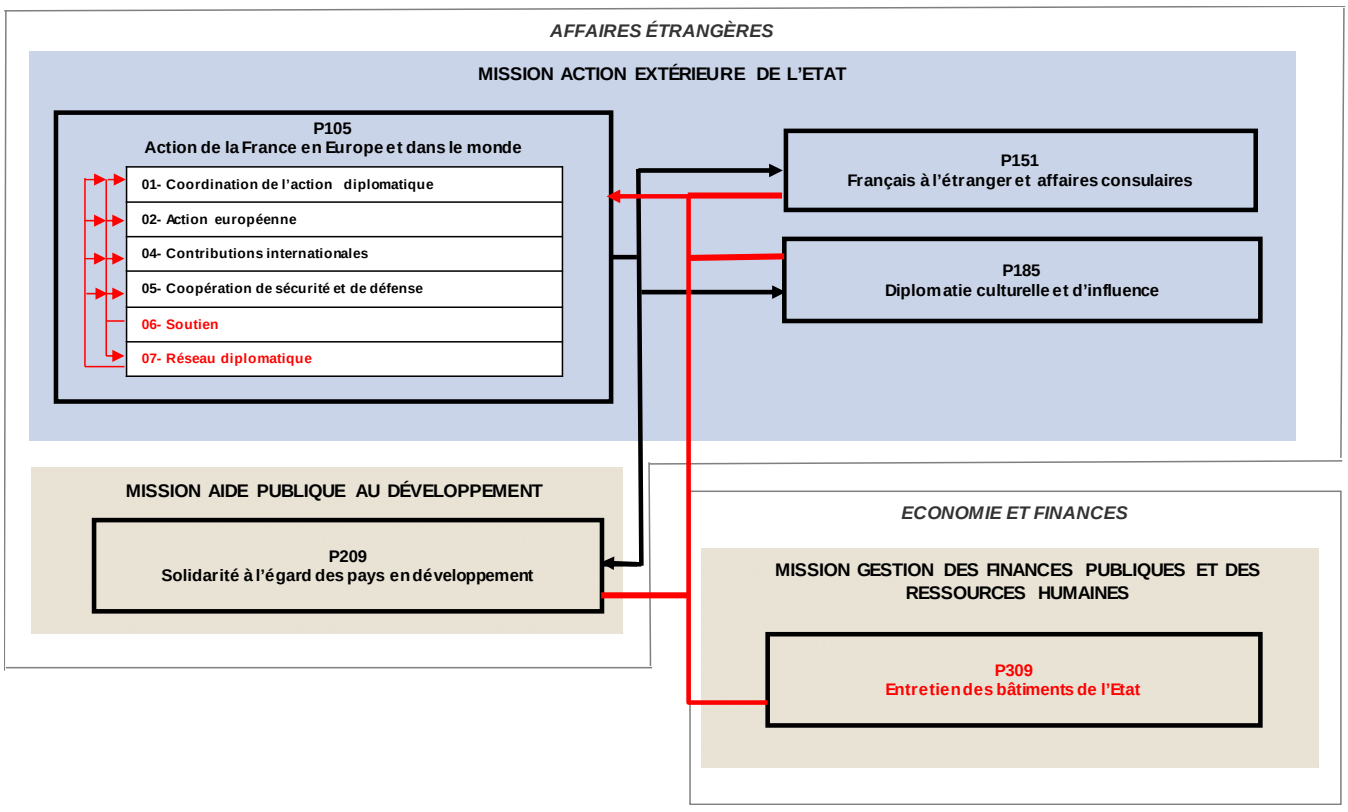

LECTURE DU SCHÉMA

Les actions « support » du programme 105 (actions 6 et 7) se ventilent sur toutes les actions de politique publique des programmes du Ministère. Le programme 105 reçoit également des déversements des programmes 185 et 209 pour prendre en compte leur participation à la coordination de l'action diplomatique. Il reçoit enfin des déversements du programme 309 pour l'entretien des bâtiments de l'Etat en France.

PRÉSENTATION DES CRÉDITS DE PAIEMENT CONCOURANT À LA MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE

(en milliers d'euros)

Numéro et intitulé de l'action	PLF 2015 crédits directs (1) (y.c. FDC et ADP)	Ventilation des crédits indirects *		PLF 2015 crédits complets (2) (y.c. FDC et ADP)	Variation entre (2) et (1)
		au sein du programme	entre programmes		
01 - Coordination de l'action diplomatique	83 320	+77 878	+507	161 706	+94,1 %
02 - Action européenne	49 429	+10 835	+56	60 320	+22 %
04 - Contributions internationales	756 278	+9 688	+56	766 021	+1,3 %
05 - Coopération de sécurité et de défense	93 764	+39 728	+225	133 716	+42,6 %
06 - Soutien	235 866	-114 601	-121 265	0	-100 %
07 - Réseau diplomatique	585 207	-23 527	-116 559	445 121	-23,9 %
Total	**1 803 863**	**0**	**-236 979**	**1 566 884**	**-13,1 %**

* Les données de ventilation sont alimentées par CHORUS.

(en milliers d'euros)

Ventilation des crédits indirects vers les programmes partenaires bénéficiaires (+) ou en provenance des programmes partenaires contributeurs (−)	**+236 979**
Mission « Action extérieure de l'État »	**+162 017**
151 / Français à l'étranger et affaires consulaires	+120 871
185 / Diplomatie culturelle et d'influence	+41 145
Mission « Aide publique au développement »	**+75 807**
209 / Solidarité à l'égard des pays en développement	+75 807
Mission « Gestion des finances publiques et des ressources humaines »	**-845**
309 / Entretien des bâtiments de l'État	-845

OBSERVATIONS

INTERDÉPENDANCES DU PROGRAMME MIXTE (ÉMETTEUR/RÉCEPTEUR)

Nombre de programmes partenaires (ou liés)	4
Programmes partenaires hors mission	OUI
Programmes partenaires d'autres ministères	OUI

OBJETS ET RÈGLES STRUCTURANT LA VENTILATION

Objet	Nombre	Observation
Clés de ventilation utilisées	3	(correspond aux ratios statistiques)
Unités de répartition retenues	2	ETPT, m^2, Journées stagiaires
Familles de soutien ventilé	6	Personnel, Finance, Informatique, Immobilier, Logistique, Sécurité

ÉVOLUTION DU MODÈLE

Pour rappel, pour prendre en compte les activités transversales et politiques exercées à la fois par les postes consulaires et les services de coopération et d'action culturelles au sein de ces pays un système de déversements croisés a été mis en place. Ces ventilations ont été revues cette année entre les programmes. Les déversements des crédits transversaux du programme 151 vers les autres programmes ont été supprimés car ils étaient non significatifs.

Des déversements sont ainsi effectués de l'action 7 « Réseau diplomatique » du programme 105 « Action de la France en Europe et dans le monde » vers les autres actions du programme.
D'autres déversements sont également effectués des programmes 185 « Diplomatie culturelle et d'influence » et 209 « Solidarité à l'égard des pays en développement » vers l'action 7 « Réseau diplomatique » du programme 105.

Afin d'affiner cette ventilation entre programmes et de calculer des clés de répartition les plus représentatives possibles de l'ensemble du réseau, les travaux d'identification et de recensement des coûts sont fondés sur un échantillon de 29 pays, dont une représentation multilatérale (Allemagne, Arabie Saoudite, Chypre, Gabon, Inde, Islande, Jordanie, Mali, Maroc, Mexique, Nouvelle Zélande, Ouganda, RDC Congo, Roumanie, RP OTAN Bruxelles, Russie, Soudan, Suisse, Suriname, Tanzanie, Thaïlande, Venezuela, Vietnam, Yémen, Bénin, Cameroun, Cambodge, Namibie et Canada).

Le programme 105 porte la plus grande partie des crédits de support et de pilotage du Ministère : soutien (action 06) et réseau diplomatique (action 07). A partir de l'échantillon des 29 pays cités précédemment, les dépenses prises en compte sur ces deux actions pour l'établissement de la CAC sont les dépenses de personnel (T2), les dépenses de fonctionnement (T3) et les dépenses d'investissement (T5).

ANALYSE DES ÉCARTS

L'action 6 du programme 105 déverse sur les programmes 151, 185 et 209 121,2 M€ qui se répartissent comme suit :
- 68,5 M€ sur le programme 151 ;
- 17,3 M€ sur le programme 185 ;
- 35,4 M€ sur le programme 209.

L'action 7 du programme 105 déverse sur les programmes 151, 185 et 209 116,5 M€ qui se répartissent comme suit :
- 52,3 M€ sur le programme 151 ;
- 23,9 M€ sur le programme 185 ;
- 40,3 M€ sur le programme 209.

Au total, l'action 6 « Soutien » à caractère transversal se déverse à hauteur de 51,4 % et l'action 7 « Réseau diplomatique » déverse 23,95 % de ses crédits vers les actions des programmes 151, 185 et 209.

Pour mémoire, le programme 105 reçoit (au titre des déversements croisés) 8,6 M€ qui se répartissent comme suit :
- 1,3 M€ du programme 185 ;
- 7,3 M€ du programme 209.